

# Sept orientations prioritaires pour la Bretagne

2001- 2004  
*Bilan d'activités à mi-mandat*



# Sept orientations prioritaires pour la Bretagne

2001- 2004  
*Bilan d'activités à mi-mandat*

# Le Conseil économique et social, outil de démocratie



Aujourd'hui, encore plus que jamais, la Bretagne a de nombreux défis à relever : inscrire sa « personnalité » et son développement dans l'Europe élargie et dans un contexte mondial marqué par les conséquences de la libéralisation des échanges.

La lutte contre la « périphéricité », l'effort pour la qualité et la « valeur ajoutée », le rétablissement de l'image d'un environnement exemplaire, la cohérence d'une formation de bon niveau et de l'emploi..., face à ces exigences, les atouts de la Bretagne ne sont pas dans la quête d'une hypothétique taille optimale ou d'un poids démographique critique ; nos atouts sont plutôt à redécouvrir dans la « personnalité » de notre Région : sa cohésion sociale, le dynamisme de la formation et de la recherche, sa créativité culturelle, sa capacité à se mobiliser et à se rassembler sur de grands objectifs.

Dans ce contexte, le Conseil économique et social joue un rôle spécifique en Bretagne : au-delà de ses fonctions formelles définies par les textes, le CESR mobilise les forces vives de la Région, dans leur diversité, en multipliant réflexions et travaux, il contribue à éclairer la réalité de notre Région et participe aussi à la définition d'objectifs stratégiques.

4

Le rappel des travaux menés pendant la période 2001-2004 illustre bien cette fonction stratégique ; le compte rendu d'activités est d'ailleurs organisé autour des « orientations prioritaires » pour inscrire la Bretagne dans un « monde qui change ». Mais un bilan n'a d'intérêt que dans la mesure où il prépare l'avenir. Le Conseil régional doit mieux utiliser les propositions émanant du CESR de même qu'il a intérêt à saisir plus fréquemment cette instance consultative pour préparer ses décisions : c'est l'engagement que j'ai pris devant les bretons au nom de la nouvelle équipe élue au printemps dernier. Nous avons commencé à le faire.

Il ne s'agit pas de confondre les rôles : les élus assumeront leur responsabilité dans la logique de leurs engagements. Mais les défis ne seront relevés qu'à la condition d'en faire des enjeux collectifs partagés. Pour cela études, concertation, évaluation des politiques publiques... doivent nourrir, à tous les niveaux du territoire, un débat public, transparent et exigeant.

La démocratie n'est pas un acquis figé mais bien une conquête permanente. Les interrogations sur ses limites et ses dangers sont récurrentes ; sans doute sont-elles d'autant plus fortes que le monde paraît plus instable et plus complexe. Pour ressourcer notre « démocratie territoriale », il n'y a pas de miracle, il nous faut multiplier initiatives, rencontres, confrontations. Le Conseil économique et social a une place privilégiée dans cette animation du débat démocratique.

Tous, militants de l'action pour le progrès économique, social et culturel, pour renforcer le dynamisme et la cohésion de notre Région, je remercie chaleureusement les conseillers qui terminent leur mandat et encouragent ceux qui s'engagent aujourd'hui ou poursuivent leur engagement ; je suis sûr que la Bretagne peut compter sur leur enthousiasme.

Jean-Yves LE DRIAN  
Président du Conseil régional de Bretagne

# À propos de trois années d'avis et de propositions



**L**e présent bilan rend compte du travail mené par le Conseil Economique et Social de Bretagne (CES) au cours des trois années qui viennent de s'écouler (2001-2004)... Assemblée consultative auprès du Conseil régional, le CES s'est efforcé, par l'ensemble de ses interventions, d'émettre des avis et de faire des propositions afin de favoriser le développement économique, social et culturel de la Bretagne, ainsi que d'engager la région dans les voies d'un développement durable et harmonieux.

Il est vrai que l'essor régional s'effectue désormais dans un environnement de plus en plus turbulent et de plus en plus complexe. Alors qu'hier, la région a connu une croissance surprenante, mais, il faut le souligner, dans un monde relativement clos, stable et fortement administré, voilà qu'elle est désormais appelée à poursuivre son développement dans un monde ouvert, concurrencé, mobile, déréglementé, où les mutations technologiques sont permanentes et où bon nombre de « filets de sécurité » et de protections traditionnelles sont en train de voler en éclat. Partant de ce constat et de l'ensemble des défis qui, de ce fait, sont lancés à la vie régionale, le CES a articulé ses réflexions autour de sept priorités pour la Bretagne : l'ensemble de ses autosaisines, avis, communications, forums, vœux et travaux de toutes sortes se sont efforcé de répondre à chacune des préoccupations liées à chacune de ces priorités. Ce qui explique le plan et l'ordonnance de ce présent bilan.

Tout au long des trois années écoulées, les 113 membres du Conseil Economique et Social se sont engagés en faveur du développement, alertant les pouvoirs publics sur les risques économiques, sociaux, environnementaux qu'il y aurait à s'engager dans telle ou telle voie, ainsi que sur les chances et les atouts qui seraient offerts pour la poursuite de cette trajectoire-ci ou cette trajectoire-là. C'est là la vocation et le rôle d'une Assemblée dont les membres, au-delà de la diversité et leurs approches, ont dégagé des idées-forces tout au long des années écoulées. Pensant, autant que faire se peut, le futur pour construire leur présent, les membres de cette Assemblée savent que si le mondial leur échappe, le local dépend d'eux ; ils savent aussi qu'on ne réussira qu'en continuant de miser sur une volonté forte d'unité ainsi qu'en continuant de puiser dans nos valeurs les moyens de s'opposer à tous les renoncements. Et en rêvant de « Breagnes sans cesse recommencées ».

Yves Morvan  
Président du Conseil économique et social Bretagne

# La mission consultative du CESR

Les dispositions législatives et réglementaires suivantes définissent les cas et les modalités de la consultation des Conseils économiques et sociaux régionaux figurent au Code général des collectivités territoriales.

## *Les consultations obligatoires, les demandes d'avis et d'études et les autosaisines du CESR*

« - Préalablement à leur examen par le Conseil régional, le Conseil économique et social régional est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs :

- ❶ A la préparation et à l'exécution dans la région du plan de la nation ;
- ❷ Au projet de plan de la région et à son bilan annuel d'exécution ainsi qu'à tout document de planification et aux schémas directeurs qui intéressent la région ;
- ❸ Aux différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales ;
- ❹ Aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le conseil régional est appelé à délibérer en application des lois reconnaissant une compétence

aux régions, ainsi qu'aux schémas et aux programmes prévus par ces lois et au bilan des actions menées dans ce domaine ;

- ❺ Le projet de budget annexé à la motion mentionnée à l'article L. 4311-1-1, pour se prononcer sur ces orientations générales.

A l'initiative du Président du Conseil régional, il peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet à caractère économique, social ou culturel.

Il peut, en outre, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la région. »

Article L4241-1

« - Le Conseil économique et social régional est obligatoirement et préalablement consulté par le conseil régional sur la préparation du plan de développement économique, social et culturel de la région, sur la préparation et l'exécution du plan de la nation dans la région, sur la répartition et l'utilisation des crédits de l'Etat destinés aux investissements d'intérêt régional, ainsi que sur les orientations générales du projet de budget de la région.

Il donne son avis sur les résultats de leur mise en œuvre.

Il peut émettre un avis sur toute action ou projet de la région, en matière économique ou sociale, dont il est saisi par le président du conseil régional ou dont il décide de se saisir lui-même. »  
Article L4433-5

## *Les modalités de la consultation du CESR*

Le président du Conseil régional notifie au Président du Conseil économique et social régional les demandes d'avis prévues par les premier et deuxième alinéas de l'article L. 4241-1. Cette notification est adressée en temps utile pour que la convocation du conseil ait lieu dans les conditions fixées par l'article R. 4134-9.

Le Président du Conseil économique et social régional peut demander au Président du Conseil régional communication des documents préparatoires aux affaires dont le Conseil économique et social régional aura à débattre.

Les documents visés au premier alinéa de l'article L. 4241-1 comportent, outre les projets devant être soumis à l'examen du Conseil régional, les rapports de présentation qui les accompagnent.

Article R4134-10

	<b>De nouvelles priorités régionales dans un monde qui change</b>	p 9
---	---	-----

## Sept orientations prioritaires pour la Bretagne

	<b>S'ouvrir</b>	p 15
	<i>Relier et interconnecter la Bretagne</i>	


	<b>Innover</b>	p 27
	<i>Développer l'innovation économique, sociale et territoriale</i>	

	<b>Se développer</b>	p 41
	<i>Impulser un nouveau modèle de développement de la Bretagne, durable, endogène et ouvert à l'international en s'appuyant sur un développement territorialisé valorisant la diversité et la spécificité des territoires bretons</i>	

	<b>S'organiser</b>	p 57
	<i>Optimiser l'environnement des entreprises et adapter les filières</i>	

	<b>Se former</b>	p 69
	<i>Former les citoyens et les acteurs économiques et sociaux tout au long de leur vie</i>	

	<b>Coopérer</b>	p 85
	<i>Renforcer les coopérations des territoires et la démocratie locale Organiser les territoires et assurer la cohésion territoriale et sociale</i>	

	<b>S'affirmer</b>	p 99
	<i>Développer l'image de la Bretagne en lien avec sa culture, son identité et la qualité de vie, pour s'ouvrir sur le monde</i>	

	<b>La vie et les activités du CESR • 2001-2004</b>	p 111
---	--	-------



# De nouvelles priorités régionales dans un monde qui change





# De nouvelles priorités régionales dans un monde qui change

**L**e contexte dans lequel le développement économique et social de la Bretagne est appelé à se dérouler ne cesse de prendre des visages nouveaux. C'est que, chaque jour, de puissantes transformations sont à l'œuvre : les économies s'ouvrent, les évolutions technologiques prennent une place croissante, l'Europe se construit et s'élargit, le rôle des pouvoirs publics se transforme, etc. Résultat : à bien des regards, la plupart des règles qui avaient jusqu'alors présidé à l'essor de la Bretagne sont remises en cause ; il est jusqu'à la logique même du fonctionnement du fameux « modèle breton » qui a tant marqué les années 1960-1980 qui est dépassée. Progressivement, dans ce monde changeant, de nouvelles contraintes surgissent ; de nouveaux enjeux, tant dans les domaines économiques que

sociaux, environnementaux ou culturels, se dessinent, ... Tout logiquement, de nouvelles organisations s'imposent ; tout logiquement aussi, des options nouvelles doivent être ainsi prises par les acteurs bretons du développement, et plus particulièrement par les autorités publiques régionales...

En 1998, le CESR, dans le nouveau décor qui se construit, avait proposé **sept priorités pour la Bretagne**<sup>1</sup>. Tout au long des trois années qui viennent de s'écouler (2001-2004), et qui constituent la première partie de l'actuel mandat de la présente Assemblée (2001-2007), les diverses réflexions du CESR se sont inscrites dans la perspective de ces priorités : c'est autour de chacune d'entre elles que les divers travaux menés par l'Assemblée consultative régionale

ont trouvé leur place, leur cohérence et leur justification. C'est pourquoi, l'analyse de chacune de ces priorités, ainsi que surtout celles des travaux divers qui s'y sont rattachés (auto-saines, communications, forum...), constituera un chapitre de ce présent document de synthèse.

Satisfaire à ces ambitions, c'est essayer de concrétiser un nouveau modèle de développement régional.

Auparavant, le décor dans lequel le développement de la Bretagne s'inscrit doit être brièvement rappelé : il est constitué de toute une série de mutations qui ont défini, et qui vont, de plus en plus définir, les modes de vie des bretons : cela concerne tout autant leurs activités, leurs revenus que l'organisation de leurs territoires.

10

## La Bretagne contemporaine : changement de décor

Les principales *mutations* des temps actuels dessinent de nouvelles lignes de force pour le développement de la Bretagne du XXI<sup>ème</sup> Siècle ; ces mutations entraînent de redoutables *défis* pour la Région toute entière dont il importera ici de préciser la nature.

### ■ UN NOUVEAU CONTEXTE

Le développement de la Bretagne s'inscrit, comme cela s'est confirmé ces trois dernières années, dans un contexte caractérisé par cinq lignes de force qui structurent le devenir de la région.

- **La globalisation croissante des économies**, liée au processus continu d'ouverture des frontières, à l'accélération des mouvements internationaux d'échanges de biens, de services et de capitaux, à la volatilité accrue des investissements à la surface du globe, ... Ce changement d'échelle des activités des hommes s'opère alors que le contexte géo-économique dessine de nouvelles échelles d'action et de décision : montée en puissance d'une Europe sans cesse plus intégrée et dont l'élargissement

à 25 Etats amplifie la dimension et soulève de nouvelles questions, construction de grands ensembles régionaux mondiaux (Union européenne, marchés Sud-américains, d'Amérique du Nord ou d'Asie et montée en puissance de la Chine, de l'Inde, ...), accroissement des flux de marchandises et des flux de capitaux, des échanges de savoir-faire, exigences accrues de rentabilité de capitaux de plus en plus mobiles, accélération des processus de localisation et relocalisation des unités productrices...

- **La transformation continue des processus de production et le renouvellement incessant des produits**, liés à des innovations quasi-permanentes et à l'émergence ainsi qu'à la diffusion de nouvelles technologies (dans les domaines de



<sup>1</sup> Les priorités pour la Bretagne : contribution à l'élaboration du plan régional. CESR- mai 1998 - rapporteur, Gilbert MENIER.

l'information, les usages et les innovations se poursuivent et se cumulent ; la maîtrise des techniques du vivant progresse de façon accélérée et crée des perspectives originales ; des nouveaux matériaux sont créés...). La période de gestation entre l'innovation et la recherche tend à se raccourcir et la part de la recherche dans les facteurs de croissance augmente en conséquence. A cet égard, nous assistons aujourd'hui à une intégration croissante et de plus en plus intense des effets technologiques dans les processus d'organisation de la production, avec un effet en retour sur les flux de marchandises, sur l'organisation des sous-traitance, sur les stratégies de complémentarités et de réseaux développées par les entreprises en compétition sur le marché mondial. Tous ces phénomènes ont bien évidemment des traductions en termes d'activités locales, d'emploi, de compétences nécessaires pour se maintenir dans la compétition mondiale.

- **La modification des processus d'organisation des systèmes politiques économiques et sociaux se confirme également**, avec un approfondissement des tendances à la dérégulation, à la privatisation, au redéploiement du périmètre des activités publiques au profit des activités marchandes, voire dans certains domaines, au retrait des Etats qui pourrait se traduire par la diminution des péréquations et des solidarités ; sans compter la modification de politiques publiques déterminantes (accord de l'OMC, AGCS, PAC, ...).

Simultanément, poussées par les succès effectifs et les atouts d'une décentralisation en marche, on note que bon nombre de collectivités locales souhaitent assurer des responsabilités croissantes (la Bretagne souhaite prendre en charge quant à elle la compétence de l'eau). La réforme de la décentralisation s'inscrit dans ce contexte, transférant vers les collectivités décentralisées un nombre accru de secteurs antérieurement organisés et gérés par l'Etat, déplaçant ainsi l'initiative, la responsabilité, et interrogeant sur les



moyens nécessaires (financiers, juridiques, organisationnels, ...) pour garantir la capacité effective de cette prise en charge sur le long terme. Simultanément, la demande des citoyens d'une participation plus étroite aux processus décisionnels interroge la démocratie représentative à l'échelle locale en valorisant simultanément les processus participatifs et la thématique de la subsidiarité.

- **Le changement des normes et des habitudes de consommation prend toute son ampleur**, avec des demandes sans cesse plus fragmentées et plus différenciées de consommateurs lointains et exigeants en termes de qualité, de rapidité, de personnalisation des biens et des services, et éprouvant également un besoin renforcé de sécurité allant parfois jusqu'à l'aversion pour le risque. On note aussi, pour la Bretagne, la forte « normalisation » de nombre de comportements socio-démographiques depuis les 30 dernières années, ceux-ci se rapprochant étroitement de la norme nationale au cours de la dernière décennie. Dans le même temps, les évolutions démographiques se traduisent par un accroissement, mais aussi un vieillissement de la population. Un certain nombre de zones voient leur population décroître tandis que la polarisation s'accroît autour des villes et surtout de leurs périphéries, la population se concentrant également le long du littoral.

- **La montée en puissance des problèmes environnementaux s'accroît.** Leur prise en compte

comme préoccupation ou comme axe d'action s'avère désormais partagée par la plupart des acteurs régionaux, qu'il s'agisse des consommateurs, des entreprises, des exploitants agricoles. Cette sensibilisation est liée à l'évolution des systèmes productifs, aux phénomènes de concentration urbaine, et à la polarisation autour de quelques grandes métropoles... Ils entraînent des coûts croissants de gestion et de développement des économies et compromettent souvent la pérennité des systèmes économiques et sociaux existants. Ils imposent donc, selon des formules qui préservent la poursuite et l'adaptation des activités de production qui participent au dynamisme et à la richesse des territoires, la prise en charge de coûts supplémentaires, une coordination accrue des activités, une concertation plus forte dans la mise en œuvre des initiatives en matière d'infrastructures, d'activités économiques, d'urbanisme, ou d'organisation des espaces. Les réflexions conduites au CESR à l'occasion du débat sur la charte de l'environnement ont souligné l'intérêt d'élaborer un agenda 21 régional associant l'ensemble des pays, de même que le souci de la qualité de l'eau s'est amplifié.

#### ■ DE REDOUTABLES DEFIS POUR LA REGION

Toutes ces évolutions font peser de lourdes menaces sur les économies et les obligent à des adaptations ou même à des réorientations continues, tant elles contribuent à modi-

fier leurs règles de fonctionnement. En tout cas, elles constituent pour elles de redoutables défis. Notons en quelques uns qui sont **des modifications importantes dans les règles de fonctionnement de vie de la région.**

- **L'instabilité** est durablement installée au cœur des économies : la compétition se révèle de plus en plus vive entre des acteurs souvent très éloignés ; le nombre des grands producteurs se réduit tandis que leurs dimensions s'accroissent. Ce phénomène, initialement concentré sur les activités les moins qualifiées ; se diffuse aujourd'hui rapidement en direction des activités les plus qualifiées, il n'épargne pas des domaines comme la recherche et l'ingénierie. Les territoires voient se multiplier les opérations de délocalisations/relocalisations, tandis qu'ils sont confrontés à des processus permanents de restructurations ou de disparitions d'activités existantes et d'émergences d'activités nouvelles. Ils voient également se développer la dématérialisation d'un nombre accru de processus, la multiplication des opérations effectuées à distance et donc traitées au plus près soit du marché soit de centres de production à très bas coût. Dans le même temps, tous ces soubresauts s'accompagnent souvent de la remise en cause de certains emplois désormais dans la plupart des types d'activités, sans qu'existent de « niches » où la protection serait certaine et durable ; ils provoquent ainsi une montée importante du chômage ou son maintien à des



niveaux trop élevés avec le développement d'inégalités de toutes sortes, et le risque d'amplification et de pérennisation des phénomènes d'exclusions.

- Au cœur de cette concurrence accrue, quand se développe « la société de l'innovation », si les coûts constituent encore un élément différenciateur majeur, **les éléments hors-coûts deviennent de plus en plus importants pour consolider l'attractivité et la compétitivité des territoires** : il s'agit de la qualité des produits (fiabilité, sécurité, ...), mais aussi de la capacité à satisfaire des besoins précis (adaptabilité), à répondre plus vite à la demande (réactivité), à proposer en permanence de nouveaux produits (créativité), à accélérer les processus de l'innovation et du transfert de technologies, à développer, à créer toutes sortes de services nécessaires aux populations et aux entreprises.

- Ces nouvelles formes de compétition contribuent à remettre continuellement en cause les stratégies des acteurs ainsi que celle des territoires : elles placent la mobilité, l'adaptation, l'innovation et la circulation de l'information au cœur des processus concurrentiels ; elles obligent les entreprises à accentuer la **recherche de valeur ajoutée à chaque stade des filières** ; à bien des égards, celle-ci les invite à une « sortie par le haut », condition souvent incontournable de maintien des emplois et d'un accroissement des revenus.

- Tandis que la compétition revêt un caractère de plus en plus plurifonctionnel, **l'immatériel prend une place croissante** : le niveau de formation et le potentiel de la recherche, l'enseignement supérieur, la formation personnelle et la formation professionnelle, la capacité d'adaptation et à se former tout au long de sa vie, l'aptitude à innover, à la création d'entreprises et d'activités, la maîtrise des informations, aptitude à l'autonomie, ..., sont des modalités incontournables et essentielles de l'essor régional ; la consolidation de la cohésion sociale et l'affirmation de la culture dans toutes ses dimensions ainsi que de la culture régionale comme repère, fondée sur un patrimoine vivant et ouvert au monde deviennent des enjeux majeurs.

- Enfin et de plus en plus, **les territoires, et leur organisation, revêtent un caractère stratégique.** Dans une économie mondialisée, homogénéisée et dématérialisée, les espaces locaux apparaissent comme les configurations spatiales où s'organisent au mieux les répliques et où se construit le développement endogène : la qualité des échanges et les fluidités des interactions entre les éléments qui les constituent sont dorénavant des éléments majeurs de leur compétitivité ; les réseaux de coopération et d'information entre les acteurs politiques, économiques et sociaux sont des modalités d'organisation qui deviennent indispensables ; une mobilisation locale forte et confiante, appuyée





sur une volonté partagée et assurée de s'ouvrir aux défis nouveaux, est une condition déterminante de leur essor. Cette intégration territoriale doit se traduire, à l'échelle régionale, dans les dynamiques complémentaires des Pays et des agglomérations, avec leurs projets de territoires et leur contrats de développements ; dans les contrats de plan Etat-Région aussi associant les

autres collectivités territoriales ; dans la vision stratégique enfin que doit offrir le schéma régional d'aménagement du territoire (SRADT). Elle se révèle continuellement comme une source de qualité, de réactivité et de création de valeur ajoutée indispensable au développement durable de la Bretagne.



### **La nécessité de concrétiser un nouveau modèle de développement durable régional**

L'ensemble des mutations contemporaines, ainsi que leurs implications, lancent des défis aux régions et entraînent un impératif de stratégies territoriales d'organisation, de développement et de cohésion sociale. Ces stratégies doivent se définir en fonction des ambitions que les territoires s'assignent, au premier chef, la création d'emplois. Il en résulte la nécessité de développer de nouveaux modèles de croissance ; ceux-ci doivent nécessairement s'articuler autour de priorités incontournables qui doivent permettre simultanément de satisfaire les ambitions économiques, mais aussi sociales et environnementales des acteurs.

De façon générale, en Bretagne, doivent ainsi s'affirmer quatre ambitions majeures :

**Le développement régional** notamment autour de trois préoccupations :

- L'internationalisation, afin que la région s'insère au mieux dans les grands flux de l'économie mondiale, européenne, nationale et interrégionale.
- Le renforcement de la compétitivité, ce qui correspond à des volontés d'organiser les dynamiques, de soutenir l'adaptation et la modernisation des entreprises, de donner une importante croissance à l'immatériel (formation, recherche, logistique, ...),

d'encourager les coopérations et les partenariats entre acteurs.

- L'accroissement de l'attractivité afin de retenir les jeunes et d'attirer les créateurs d'entreprises en milieu urbain et rural : grâce à un renforcement de « l'image » de la région et à une meilleure organisation des relations entre ses acteurs ; grâce à un redéploiement de ses activités en crise ou en mutation ; grâce à une meilleure irrigation interne des territoires ; grâce au développement de stratégies de coopération, grâce à l'essor des services aux entreprises et aux ménages.

**L'essor de tous les territoires**, participant avec leurs compétences propres et leurs particularités, à l'expansion d'une Bretagne toute entière.

**L'accroissement de l'emploi et le renforcement de la solidarité** interrégionale et interne à la région, dans ses dimensions sociale, économique et organisationnelle.

**La durabilité du développement**, la valorisation de l'environnement favorisant la pérennité du nouveau modèle régional.

*Au cœur de ces ambitions, la Région doit s'affirmer comme un organisateur et un fédérateur des énergies et des moyens. Elle devra concentrer les moyens mis en œuvre pour en assurer l'efficacité. Elle devra aussi en évaluer le bilan.*

### **Sept orientations prioritaires pour le développement durable, économique et social de la Bretagne**

Les mutations contemporaines, aux intensités inégales, certes, mais dont le poids ne cessera de se faire sentir, ainsi que les défis qu'elles lancent inévitablement à la Bretagne, ont conduit le CESR à dégager 7 priorités stratégiques pour assurer un développement durable de la Bretagne. Bon nombre de ces priorités constituent des réponses d'un type nouveau par rapport aux objectifs de développement, notamment par rapport à ce qu'ils furent tout au long des « trente glorieuses » : à temps nouveaux, nouvelles priorités !



# Sept orientations prioritaires pour le développement durable de la Bretagne

ORIENTATIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS	MOTIFS
<b>S'ouvrir</b>	Relier et Interconnecter la Bretagne	Le développement de la Bretagne va s'inscrire dans un contexte international d'échanges qui poussent à l'ouverture sur le monde et sur soi-même.
<b>Innover</b>	Développer l'innovation économique, l'innovation sociale et l'innovation territoriale	L'innovation économique, sociale et territoriale est indispensable pour affronter les mutations en cours.
<b>Se développer</b>	Impulser un nouveau modèle de développement de la Bretagne, durable, endogène et ouvert à l'international et s'appuyer sur un développement territorialisé	L'adaptation de la Bretagne à ce contexte permettra de s'engager dans un nouveau modèle de développement.
<b>S'organiser</b>	Adapter le tissu productif régional. Optimiser l'environnement des entreprises et structurer l'activité économique en filières	Le tissu économique régional, dans son détail, doit se fixer des priorités centrées sur une nouvelle organisation.
<b>Se former</b>	Former les citoyens et les acteurs économiques et sociaux tout au long de leur vie	La formation des hommes et des citoyens citoyens sera une clé pour l'avenir.
<b>Coopérer</b>	Renforcer les coopérations des territoires, la démocratie locale, organiser les territoires et assurer la cohésion territoriale et sociale.	La cohérence et la coordination du territoire régional sera déterminante pour la réussite ces priorités.
<b>S'affirmer</b>	Développer l'image de la Bretagne en lien avec sa culture, son identité régionale et la qualité de vie en Bretagne, pour s'ouvrir sur le monde.	La réussite sera aussi conditionnée par la valorisation de la culture et par l'identité de la région, facteurs de développement humain, économique et social.

# S'ouvrir...

*Relier et interconnecter la Bretagne*





## L'AMBITION

Relier davantage la Bretagne à l'Europe et l'ouvrir vers le Monde. Mettre la Bretagne au cœur des flux d'échange nationaux, européens et mondiaux des hommes et des marchandises grâce aux infrastructures de transport rapide pour le fret et pour les voyageurs.

Interconnecter les territoires bretons, ouvrir la Bretagne sur elle-même, garantir la continuité, la vitesse et la simplicité dans les liaisons et irriguer le territoire régional par l'intermodalité généralisée.



## POURQUOI LE FAIRE ?

Le développement de l'Union européenne et l'essor des échanges mondiaux sont le fruit combiné des transformations économiques, technologiques, politiques et

sociales. Ils sont accrus par les politiques de libéralisation, d'ouverture sur l'extérieur, de décentralisation. Ils ont pour effet de stimuler la concurrence en dissolvant les rentes de situation, en favorisant les tendances à la polarisation des activités, en mettant en compétition à l'échelle mondiale les entreprises ainsi que les territoires.

Vecteur d'opportunités nouvelles, ces évolutions sont aussi un vecteur de développement des inégalités et des marginalisations territoriales. Elles appellent une adaptation des territoires à ce nouveau contexte, et l'élaboration de stratégies de développement adaptées.

Ce n'est plus seulement au cadre géographique de l'espace national, mais, au-delà, à l'Arc-atlantique, à l'Europe, aux autres grandes régions économiques du monde que la Bretagne doit se connecter par des communications simples et rapides.

Ils bouleversent par conséquent l'échelle de référence géographique dans laquelle devra s'effectuer le développement régional au cours des décennies à venir.



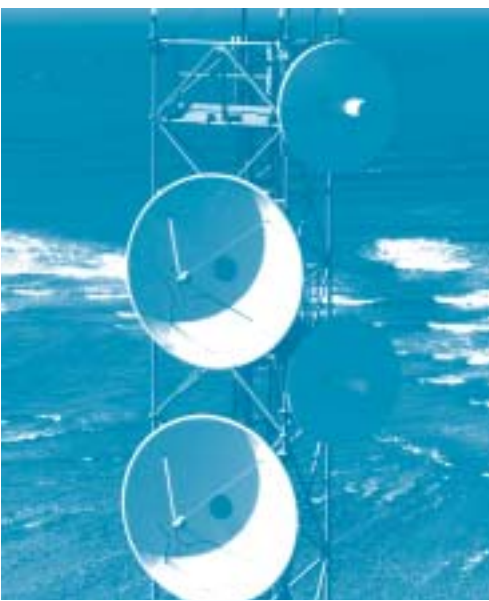
## COMMENT LE FAIRE ?

Le CESR de Bretagne a souligné à nouveau, dans ses travaux et avis les plus récents, conduits pour certains avec ses partenaires d'autres régions, combien la région Bretagne doit, plus que d'autres compte tenu de sa position géographique de péninsule située à l'extrême-ouest et compte tenu des évolutions politiques et économiques du continent européen, s'ouvrir.

Cela signifie que la région Bretagne doit fortement s'attacher à la valorisation de l'Ouest français dans l'Europe d'aujourd'hui et de demain

(Motion « L'Ouest français en Europe », juin 2003).

Cela signifie également que doivent être menés à bien dans les meilleurs délais les travaux de développement et d'amélioration des voies de communication. La Bretagne doit être solidement amarrée aux flux d'échanges internationaux, européens et nationaux des hommes et des marchandises grâce à des infrastructures de qualité assurant la rapidité, la fluidité et la sécurité des communications, une des conditions



de l'attractivité de notre région et de sa compétitivité.

■ **Communications ferroviaires**, le CESR à travers ses travaux a rappelé l'importance des projets dont la réalisation est indispensable pour cette ouverture : la mise en œuvre de la LGV Bretagne – Pays de la Loire (Vœu « le TGV Ouest doit se réaliser dans les délais prévus », septembre 2002 ; Résolution / TGV Bretagne - Pays de la Loire, avril 2003).

■ **Communications aériennes** avec la construction d'un aéroport international du Grand Ouest, que représente le projet de réalisation de l'aéroport de Notre Dame des Landes dans la région nantaise.

■ **Communications routières**, avec l'amélioration et l'achèvement du réseau routier breton complétant la mise en place de l'autoroute des estuaires.

■ **Développement portuaire, renouveau de l'utilisation des**

*voies maritimes* tout en assurant une véritable sécurité maritime dans le cadre d'une plus large prise en compte de la maritimité de notre région (Extrait de la contribution « La mer et le littoral en Bretagne : pour une ambition régionale », octobre 2001 ; études des CESR de l'Arc atlantique « Pour le renouveau du cabotage sur la façade atlantique, décembre 2001 »).

■ **Développement des infrastructures de télécommunications**, pour conserver les centres de recherche et les entreprises internationales et renforcer ainsi l'internationalisation de la Bretagne (Extrait de l'autosaisine « Prospective des facteurs d'attractivité de la Bretagne », juin 2002).

Mais pour favoriser sa participation aux flux d'échanges d'hommes et de marchandises, la Bretagne doit également s'assurer de la cohésion territoriale régionale qui passe par l'interconnexion de ses territoires. Il s'agit notamment d'assurer un maillage routier coordonné en cohérence avec



les projets d'ouverture de la Région et avec l'importance économique représentée par les flux de marchandises (Vœu « La gratuité des voies express en Bretagne », octobre 2003) ainsi qu'une couverture des territoires permettant l'accès à tous aux voies de communication offertes par les NTIC (Communication sur l'évolution des cybercommunes bretonnes, novembre 2003).

## Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

### ■ Autosaisines, saisines des commissions et contributions des sections

- Autosaisine « Prospective des facteurs d'attractivité de la Bretagne », juin 2002 (extrait)
- Autosaisine « La mer et le littoral en Bretagne : pour une ambition régionale », octobre 2001 (extrait)

### ■ Vœux, motions, communiqués, déclarations communes

- Motion « L'Ouest français en Europe », juin 2003.
- Vœu « Le TGV Ouest doit se réaliser dans les délais prévus », septembre 2002
- Résolution / TGV Bretagne - Pays de la Loire, avril 2003
- Vœu « La gratuité des voies express en Bretagne », octobre 2003
- Etude des CESR de l'Arc Atlantique « Pour le renouveau du cabotage sur la façade atlantique », décembre 2001
- Avis sur l'évolution des cybercommunes bretonnes, novembre 2003

### ■ Auditions du bureau et des commissions et sections

- Audition de M. Lebeau, Président de la SABEMEN ; Audition de M. Mouline, Professeur à l'université de Rennes 1 ; Audition de M. Baubau, Directeur de la filière électronique informatique et télécommunications ; Audition de M. Viginier, Directeur de France-Télécom R&D.



# L'Ouest français en Europe

Synthèse de la MOTION adoptée lors de la session plénière de juin 2003

Les rapports nationaux consacrés aux problèmes des transports en France et en Europe n'accordent que trop peu d'intérêt à des projets pourtant majeurs et vitaux pour l'Ouest français et la Bretagne (TGV Bretagne-Pays de la Loire ; aéroport interrégional entre Rennes et Nantes ; développement du cabotage ; amélioration du réseau routier).

Alors que les régions de l'ouest sont (en partie) sorties de leur enclavement, voilà que certaines préconisations risquent à nouveau de les faire retomber dans un enclavement qui fragiliserait leur développement, surtout dans la perspective d'un renforcement du fait européen.

## L'Ouest français et la Bretagne doivent s'inscrire dans la construction européenne

L'Ouest français doit s'arrimer à la nouvelle Europe, par la réalisation des infrastructures de transport structurantes (LGV) Bretagne – Pays de la Loire, aéroport interrégional ; il doit constituer un véritable carrefour européen

L'Ouest français où les transports jouent un rôle essentiel compte tenu de la forte représentation d'activités liées à l'exploitation de la terre et des océans, doit constituer une véritable « plate-forme logistique structurée » et non un simple lieu de transit aux retombées économiques limitées.

La création de ce système intermodal performant passe par :

- Une mise en valeur des places portuaires et la relance d'un cabotage attractif ;

- Le développement des lignes ferroviaires régionales et interrégionales ;

- L'indispensable interconnexion sud des TGV en Ile-de-France ;

- La poursuite du développement des infrastructures routières ;

- Le renforcement des activités logistiques dans l'Ouest français.



## L'Ouest français doit pouvoir compter sur une politique de transport ambitieuse au service du développement régional

L'essor des moyens de transport doit, plus que jamais, répondre à trois séries de préoccupations :

### Contribuer au renforcement de la compétitivité de l'Ouest français

Ces infrastructures énumérées, pour être efficacement utilisées, devront s'inscrire dans le cadre d'une combinaison multimodale et aller ainsi dans le sens :

- D'une meilleure compétitivité des entreprises de l'Ouest français grâce à une desserte rapide, de qualité, et économiquement supportable ;

- D'un accroissement de l'attractivité des territoires ;

- D'un enrichissement du milieu économique par l'arrivée d'entreprises attirées par la région.

C'est à cette seule condition que l'Ouest français pourra espérer ne pas trop s'éloigner des centres économiques, au risque de voir s'accroître les écarts de revenus avec les autres régions.

Néanmoins, on ne saurait faire peser la recherche des financements nécessaires à ces infrastructures sur les

activités économiques régionales, notamment par la création d'une redevance perçue sur les poids lourds circulant sur les routes nationales à caractère autoroutier. Une telle disposition pénaliserait particulièrement l'économie bretonne dont un des piliers, l'agroalimentaire, est nécessairement associé au transport routier.

L'actuel déficit de prise en compte des projets d'infrastructures présente donc un risque majeur pour le développement régional, que ce soit pour l'économie de la production alimentaire et industrielle, ou pour l'économie résidentielle ou touristique, avec un effet négatif sur l'attractivité de la région.

### Permettre de répondre aux besoins des populations locales, mais aussi nationales et européennes

Le transport de passagers est aussi crucial que le fret pour la Bretagne. Les nouveaux modes de vie rendent indispensable la réalisation d'infrastructures de transports performantes et rapides pour desservir tous les territoires, aussi bien pour la population locale et régionale, que pour tous les Européens amenés à se déplacer dans l'Ouest notamment pour des raisons touristiques.

Toutefois, il s'agit également d'assurer une interconnexion satisfaisante des régions de l'Ouest français entre elles (par voie routière, ferroviaire, maritime ou aérienne).

### *S'inscrire dans la recherche d'un développement durable*

La réalisation, dans les délais prévus, des infrastructures de transport en projet irait dans le sens du développement durable souhaité par tous : favoriser le transport collectif ferroviaire de voyageurs et développer le fret ferroviaire, en complément du transport routier de marchandises.

Le critère de rentabilité des infrastructures ne doit pas être le seul examiné, l'aménagement et la desserte de territoires fragilisés doivent également être pris en considération, ainsi que la volonté de tous les acteurs locaux de participer à l'effort nécessaire à la réalisation des infrastructures demandées.

Les modalités de financement peuvent être également recherchées dans les crédits européens et dans un Partenariat Public / Privé.



### **Le maintien de l'Ouest français dans un ensemble performant**

Par la poursuite de la modernisation de ses moyens de communication :

- La réalisation du TGV Bretagne-Pays de la Loire ;
- La construction d'un aéroport interrégional entre Rennes et Nantes ;
- Le développement et la promotion du cabotage ;
- L'amélioration du réseau routier. ■

## *Le TGV Ouest (Bretagne/Pays de la Loire) doit se réaliser dans les délais prévus*

*VCEU adopté lors de la session plénière de septembre 2002*

**L**e gouvernement vient de charger le Conseil général des Ponts et Chaussées et l'Inspection générale des Finances d'un « audit » sur les projets d'infrastructures qui devra être rendu d'ici le 31 décembre 2002.

Le CESR de Bretagne, réuni en séance plénière ce jour, 23 septembre 2002, tient d'une part à exprimer sa crainte de voir un projet très engagé remis en cause et d'autre part, d'assister à une surenchère de certaines régions pour supplanter le TGV Bretagne / Pays de la Loire.

En effet, le grand intérêt manifesté par notre assemblée sur ce sujet depuis 1991 s'est traduit par des décisions unanimes dans notre région, notamment en raison de critères socio-économiques et du taux de rentabilité interne pour la SNCF qui plaçaient le TGV Bretagne en tête des 16 projets contenus dans le schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse.

Cet intérêt s'est déjà notamment manifesté lors de :

- L'avis commun voté par les CESR de Bretagne et Pays de la Loire, en juin 1997, sur les études préliminaires du projet ;
- L'élaboration des priorités pour la Bretagne en mai 1998 ;
- La consultation sur le CPER 2000-2006 et sur les schémas de services à l'horizon 2010/2015.

Ce projet comporte un avantage majeur car, grâce à la vitesse, il optimise l'aménagement du territoire



pour les populations des régions de Bretagne et des Pays de la Loire, assure une réelle complémentarité avec l'ensemble du réseau ferroviaire et les autres modes de transports et permet enfin, grâce à un transport en site propre, de libérer des voies pour le transport par fret.

Le CESR de Bretagne ne comprendrait pas que les engagements de l'Etat pour le TGV Bretagne / Pays de la Loire (Décision du Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement du 21 décembre 1998 sur les fuseaux, Décision du Directeur des Transports terrestres du 07 octobre 1999 pour les études d'avant-projet sommaire) ne soient pas respectés.

A ce stade des décisions et des études en cours, le prolongement de la ligne à grande vitesse de Paris à Connerre jusqu'à Rennes et Sablé, ainsi que la réalisation du barreau Sud de Paris ne doivent souffrir d'aucun retard, nous avons pris date pour 2010 comme le Ministre des Transports s'y était engagé en Avril 2001. ■

# Résolution concernant le TGV Bretagne - Pays de la Loire

RÉSOLUTION adoptée lors de la session plénière d'avril 2003

**A**u vu des résultats de l'audit sur les projets de grandes infrastructures de transport qui a classé le projet de LGV Bretagne-Pays de la Loire parmi les cinq projets de LGV jugés prioritaires au plan national, le Conseil régional de Bretagne et l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux bretons rappellent avec force que :

- Le TGV Ouest est reconnu comme un enjeu national d'aménagement du territoire ;

- Le TGV Ouest s'appuie sur une rentabilité socio-économique élevée qui se compare aux meilleures, ainsi que sur une forte mobilisation de tous les acteurs bretons ;

- Le TGV Ouest est un vrai projet européen parce qu'il permet à la Bretagne et aux Pays de la Loire d'être reliés plus efficacement aux grandes capitales européennes, notamment via le contournement sud de Paris. A l'heure de l'élargissement et d'un déplacement vers l'Est du centre de gravité de l'Europe, cet enjeu est capital pour l'extrême ouest européen ;



- Le TGV Ouest constitue, grâce à la libération de la voie classique entre Rennes et Le Mans, une opportunité indispensable pour envisager un développement du transport ferroviaire de fret de l'Ouest vers les autres régions françaises et l'Europe ;

- Le fuseau actuel est définitif et justifié parce qu'il a été décidé par une décision ministérielle, au terme d'études approfondies menées par les services du ministère de l'Équipement et des Transports, et d'une large concertation ;

- Il est essentiel pour la capitale bretonne de gagner 30 mn sur le parcours vers Paris, comme il est fondamental pour le développement économique de la pointe occidentale de la Bretagne, grâce à des aménagements complémentaires, d'atteindre l'objectif d'un temps de parcours Paris – Brest et Quimper aux alentours de 3 h 00.

## Résolution

*Le Conseil régional et les acteurs politiques, économiques et sociaux de Bretagne :*

- Réaffirment leur volonté unanime de voir confirmé par le Gouvernement le caractère prioritaire du projet de TGV Bretagne – Pays de la Loire ;

- Prenant en compte les engagements du précédent Ministre de l'Équipement et des Transports qui, rejoignant le vœu des Bretons, avait, par communiqué en date du 4 avril 2001, " jugé souhaitable la réalisation du projet à l'horizon 2010 ", demandent expressément, compte tenu du très bon état d'avancement du projet, que sa réalisation soit beaucoup plus rapide que ne l'a indiqué l'audit ;

- Rappellent que les collectivités territoriales bretonnes ont indiqué dès 1996 qu'elles étaient prêtes à assumer leur part de financement ;

- Appellent, dans la perspective du débat parlementaire de mai 2003, les acteurs institutionnels à prendre position en faveur du projet TGV Ouest. ■





# Contribution “ La mer et le littoral en Bretagne : pour une ambition régionale ”

Section « Mer-littoral », extrait de la CONTRIBUTION adoptée lors de la session plénière d'octobre 2001  
Rapporteur Mme Janick Vigo

Dans sa contribution « La mer et le littoral en Bretagne : pour une ambition régionale » d'octobre 2001, le CESR abordait la question du cabotage et son nécessaire développement. Dans le même temps il organisait avec ses partenaires les CESR de l'Arc Atlantique un colloque « pour le renouveau du cabotage sur la façade Atlantique » qui présentait en décembre 2001 les conclusions de 4 études sur ce sujet.

## Le cabotage, une activité réduite en Bretagne qui gagnerait à être développée

(...) Aujourd'hui, le cabotage maritime représente en France environ 6 % des trafics portuaires et le cabotage intra-communautaire, 30 % de l'activité por-

tuaire. La Bretagne ne compte plus, à l'heure actuelle, qu'un seul caboteur de 5 000 tonnes. Le déclin du cabotage a plusieurs causes :

- Le manque d'infrastructures et de superstructures ;
- La concurrence de la SNCF, puis de la route, qui présentent un coût inférieur ;
- Le faible soutien des banques ;
- Le coût élevé du passage dans les ports.

Relancer le cabotage présenterait des avantages en substitution à des liaisons terrestres, qui posent des problèmes de nuisance et de saturation. Dans une perspective de développement durable, il est impératif de basculer une partie interne des flux intra européens sur le support maritime. Sans cela, l'augmentation continue et rapide des échanges



économiques risque de conduire à une situation difficile en termes de capacité de l'infrastructure routière, de sécurité routière et d'environnement.

Le cabotage entre les ports européens n'est pas encore une réalité pour la Bretagne ni pour la France (encore moins pour un cabotage basé sur des trafics franco-français).

Le coût reste une limite importante. En effet, un temps de transport par route reste nécessaire et cela entraîne une rupture de charges (et donc un coût plus élevé). Pour être compétitif, le cabotage doit être basé sur des fréquences importantes et sur des taux de remplissage élevés.

La Bretagne peut jouer un grand rôle pour promouvoir le cabotage dans le cadre d'une coopération des régions de la façade atlantique. Des propositions ont déjà été faites. Elles rejoignent les orientations de la commission européenne et du Gouvernement (schémas de services collectifs). ■

# Pour le renouveau du cabotage sur la façade atlantique

Résumé des QUATRE ETUDES conduites par l'ARESE, (Association des CESR de l'Arc atlantique)

## Les ports atlantiques et leur potentiel de réception des caboteurs

Globalement, le développement des ports étudiés (de Bayonne à Saint-Malo) est peu contraint par les exigences environnementales et les activités militaires et tous les acteurs portuaires sont prêts à s'engager dans la relance du cabotage. Les dépenses par port s'estiment en moyenne entre 1 et 4 M €.

## L'identification des trafics qui pourraient s'inscrire dans des schémas de transport à maillon maritime (à prestation égale ou meilleure que le « tout route »)

Les flux routiers avec l'Espagne, la Grande Bretagne sont diversifiés. On constate un déséquilibre marqué pour certains flux impliquant de nombreux retours à vide ou des tournées triangulaires des véhicules routiers.

Les principaux flux routiers interrégionaux français pourraient en théorie par leur volume et leurs caractéristiques, être acheminés par d'autres techniques que la route ou que des unités de charge intermodales.

## L'identification des facteurs pénalisant le cabotage et recommandations

*Le vrai défi tient à la diversification des produits transportés, à l'inté-*

*gration de chaînes de transport véritablement multimodales et à la capacité d'offrir ce type de transport à des marchandises habituellement transportées par voie routière.*

### ■ Le cabotage roulier

Le système de cabotage devrait s'imposer à terme à cause de la croissance continue du trafic sur les autoroutes, la difficulté à élargir certaines ouvertures (montagnes), le besoin de transport des marchandises dangereuses.

Les projets ont donc besoin d'une surface financière permettant de supporter les pertes de démarrage (l'équilibre ne se réalisant qu'au bout d'un an minimum). Une autre difficulté consiste à convaincre les transporteurs routiers (les directions, les dispatcheurs, les chauffeurs) et à se faire soutenir dans cette démarche par les industriels.

### ■ Le cabotage porte conteneurs

*Les principales difficultés* : Le remplissage minimum pour assurer l'équilibre d'exploitation se situe aux environs de 80 %. La route, elle, offre des services bien plus flexibles, des délais plus courts. Le chemin de fer, peut également « casser les prix » sur le sens le moins chargé.

En outre, les coûts de manutention affectent très sérieusement la compétitivité du cabotage (40 % du coût total).

D'autre part, les coûts de passage portuaire sont très élevés. Enfin, le coût du pavillon français apparaît comme l'un des moins compétitifs du point de vue des coûts d'équipage, sans raison véritable (notamment en matière de sécurité).

*Les aides au démarrage* : Un service ne pouvant trouver son remplissage d'équilibre qu'après de nombreux mois d'exploitation, des aides au démarrage sont indispensables.

## La faisabilité d'un fonds de garantie pour le lancement de lignes et la construction de caboteurs

*Ce fonds de garantie, qui pourrait s'appeler FEGACAM, aurait pour but de relancer le cabotage maritime en Europe.*

■ Les garanties apportées couvriraient les risques liés à la construction de caboteurs de nouvelle génération et les risques liés au lancement des lignes de cabotages.

■ Les modalités de constitution du fonds seraient les suivantes : Tout pays adhérent au FEGACAM devrait apporter sa garantie et s'engager à payer les intérêts d'un emprunt de 20 M€ qui serait contracté auprès de la BEI. La commission européenne doublerait la mise dans les mêmes conditions. Cette somme globale produirait des intérêts qui serviraient à deux fins :

- Couvrir les sinistres éventuels des banques opératrices.
- Assurer le fonctionnement du FEGACAM.

L'opération s'articulerait en trois phases : avec les pays de l'Arc atlantique ; puis en incluant les pays méditerranéens (Italie et Grèce) et enfin avec les pays de la manche, de la mer du nord et de la Baltique. ■

# Informatique et télécommunications : Vers la maturité

Section « Prospective » extrait de la CONTRIBUTION « Prospective des facteurs d'attractivité de la Bretagne » adoptée lors de la session plénière de juin 2002

Rapporteurs : Mme Françoise Hurson et M. Jacques Colin

**L**e secteur des télécommunications représente aujourd'hui un effectif de 19 000 personnes, plaçant la Bretagne en deuxième position après l'Île-de-France.

L'emploi du secteur est essentiellement localisé sur trois pôles : Brest, Rennes et Lannion. Chaque année, la Bretagne forme 950 techniciens supérieurs, 500 ingénieurs et plus de 250 titulaires de diplômes supérieurs dans les secteurs de l'informatique et de l'électronique.

Le taux d'encadrement dans les industries bretonnes des équipements électroniques et électro-niques est très élevé (47,8 % des salariés exercent des fonctions intermédiaires ou supérieures pour 21,4 % dans l'ensemble de l'industrie régionale).

C'est une filière économique de première importance, de la recherche jusqu'à la production et aux services.

■ Dans le champ de la recherche, les principaux centres de recherche publique ainsi que des laboratoires privés issus des grands groupes sont implantés en Bretagne. Les centres de recherche de France Télécom, l'Institut de Recherche en Informatique et Systèmes aléatoires, le Centre d'électronique de l'Armement, des laboratoires de l'École normale supérieure de Ker Lann, ainsi que des organismes de formation (Institut national des Sciences appliquées, École supérieure d'Électricité, École nationale supérieure des Télécommunications de Bretagne, École nationale d'Ingénieurs de Brest, Universités...) représentent ainsi plus de 40 % de la



recherche publique française dans le domaine des télécommunications. Les grands groupes privés poursuivent également dans la région une partie de leurs travaux de recherche et de développement : Alcatel, Thalès et Thomson multimédia, Canon et Mitsubishi, Siemens.

■ Sur le plan industriel, la plupart des grands équipementiers internationaux de l'électronique et des télécommunications sont présents en Bretagne : Alcatel dans le Trégor, Thalès, Alcatel, dans le Finistère,

Sagem à Dinan, Fougères et Lannion, Mitsubishi, Canon, Kenwood en Ille-et-Vilaine.

L'existence de ces entreprises, associées aux potentialités de la recherche ont également été un facteur favorable à l'éclosion de nombreuses PMI et PME innovantes. Le phénomène d'externalisation des grands groupes et l'introduction croissante de l'électronique dans de nombreux produits industriels et grand public ont conduit certaines de ces PMI à devenir sous-traitants en électronique alors que d'autres occupent des niches spécifiques délaissées par les grands groupes. Les sous-traitants en électronique doivent constamment investir dans la maîtrise de technologies de plus en plus pointues et dans un contexte de forte concurrence internationale, induisant des chutes de prix et la réduction des marges.

■ Face à ces exigences, les industriels bretons disposent d'atouts : la plupart sont titulaires de la norme ISO 9002 et leur outil de production est moderne. Afin de se démarquer de leurs concurrents, certains tendent à proposer une offre globale à



leurs clients incluant les études en amont et les tests en aval.

La fabrication d'appareils d'émission et de transmission (comme les appareils de téléphonie) rassemble la moitié des effectifs des équipements électriques et électroniques en Bretagne. Les innovations dans le domaine de la téléphonie (mobile...) et les développements des technologies du GSM et l'Internet qui nécessitent des réseaux à haut débit stimulent l'activité de cette filière.

Des découvertes de portée internationale ont vu le jour en Bretagne en ayant pu profiter d'un milieu fécondant et attractif pour de grandes firmes internationales. En témoigne le programme « Informatique Télécoms Réseau » du Conseil régional, structuré autour de trois priorités :

- La sensibilisation aux technologies de l'information et l'apprentissage de ces nouveaux moyens par le grand public et les entreprises,
- Le développement du secteur des télécommunications en matière industrielle et des services,
- Et l'offre de services de télécommunications à haut débit, en direction des collectivités d'intérêt général,

#### ■ Une filière d'avenir

Compte tenu de la densité d'activités scientifiques, la région constitue ainsi un vivier pour capter et développer de nouveaux produits. Par conséquent l'internationalisation de la Bretagne se renforce.

Les récentes difficultés du secteur, en particulier celles des activités de production, qui se délocalisent dans des sociétés où le prix de la main d'œuvre est moins valorisé, témoignent de la fragilité de ce type d'implantations, davantage sujettes aux stratégies liées aux cycles de produit qu'à un attachement durable au territoire. Elles n'en remettent pas pour autant en cause l'existence et l'avenir d'une filière ancrée sur des savoir-faire locaux. ■

## Pour la gratuité des voies express en Bretagne

VCEU adopté par le Bureau du CESR en octobre 2003



Considérant les projets de directives communautaires, les projets de loi, ainsi que les propositions des experts de l'Inspection générale des ponts et chaussées reprises par la DATAR ayant pour objet d'instituer une taxation des poids lourds utilisant les routes nationales à caractère autoroutier,

Compte tenu de l'engagement contractuel de l'Etat inscrit dans le plan routier breton,

Compte tenu de l'absence de la Bretagne et des Pays-de-la-Loire dans les projets d'infrastructures du schéma de développement de l'espace communautaire,

Compte tenu de la situation périphérique de la Bretagne par rapport aux centres économiques de l'espace économique européen,

Compte tenu de la nécessité pour la Bretagne de devoir acheminer et exporter ses productions avec des coûts de transport économiquement acceptables,

Compte tenu de la saturation du réseau ferré de l'Ouest français qui ne permet pas de dégager des sillons utiles pour le fret,

Compte tenu de l'impossibilité annoncée de réaliser la voie ferrée à grande vitesse du Mans à Rennes avant 2010,

Compte tenu du fait que 65 % des tonnages de marchandises circulant en Bretagne relèvent d'échanges infrarégionaux,

Compte tenu du fait que les voies express bretonnes, construites sur d'anciennes routes nationales, n'offrent pas d'alternative de gratuité,

Compte tenu de l'impact négatif sur l'emploi que ne manquerait pas d'avoir une taxe pour l'usage des voies express dans le secteur des transports et celui des entreprises clientes en Bretagne,

#### **Le Bureau du Conseil économique et social régional de Bretagne :**

■ S'oppose formellement à l'instauration de taxes pour l'usage des voies express en Bretagne,

■ Et exprime à nouveau sa volonté de voir la voie ferrée à grande vitesse réalisée le plus rapidement possible entre Le Mans et Rennes. ■



# Communication sur l'évolution des cybercommunes bretonnes

AVIS adopté lors de la session plénière de novembre 2003

## Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Programme CYBERCOMMUNES vise à diffuser la culture de l'Internet dans le grand public. Il s'est concrétisé par la mise en place, par des communes, de plus de 500 espaces d'accès et de sensibilisation à l'Internet.

## Observations

### sur les propositions du Président du Conseil régional

Le Programme CYBERCOMMUNES constitue un volet de la politique régionale en matière de développement et d'appropriation des TIC. Cette initiative avait été saluée par le CESR en 1998. Pour autant, dès 1999, le CESR, tout en se félici-

tant du succès de l'opération, s'interrogeait déjà sur la cohérence de ce programme.

Des moyens financiers importants sont mis en œuvre. Le budget s'élève en effet à près de 5,5 M€. Toutefois, les résultats sont loin d'être homogènes. Le concept de CYBERCOMMUNES n'a pas partout évolué de manière satisfaisante (ce que démontre l'étude du GIS MARSOUIN) :

- Les coûts d'accès sont très variables. Seuls 48 % des espaces proposent un accès à moins de 1 euro l'heure quand la Région recommande de ne pas dépasser 70 centimes ;
- Un nombre important mais indéterminé d'espaces ne tient pas de statistiques de fréquentation ;

■ Dans un nombre non négligeable mais tout aussi indéterminé de cas, la CYBERCOMMUNE ne remplit pas sa mission et son existence fragile reste confidentielle.

### *Il existe donc de très fortes disparités entre les sites.*

La Région doit veiller à mettre en place des indicateurs de performance et vérifier leur atteinte avant d'engager des moyens supplémentaires. Il serait prudent d'attendre la deuxième phase de l'étude du GIS MARSOUIN (la phase plus qualitative) avant de prendre toute décision sur ce plan. Cinq années après le lancement de cette opération et compte tenu de tous ces éléments, il serait judicieux de marquer une pause afin d'effectuer un point d'étape. ■

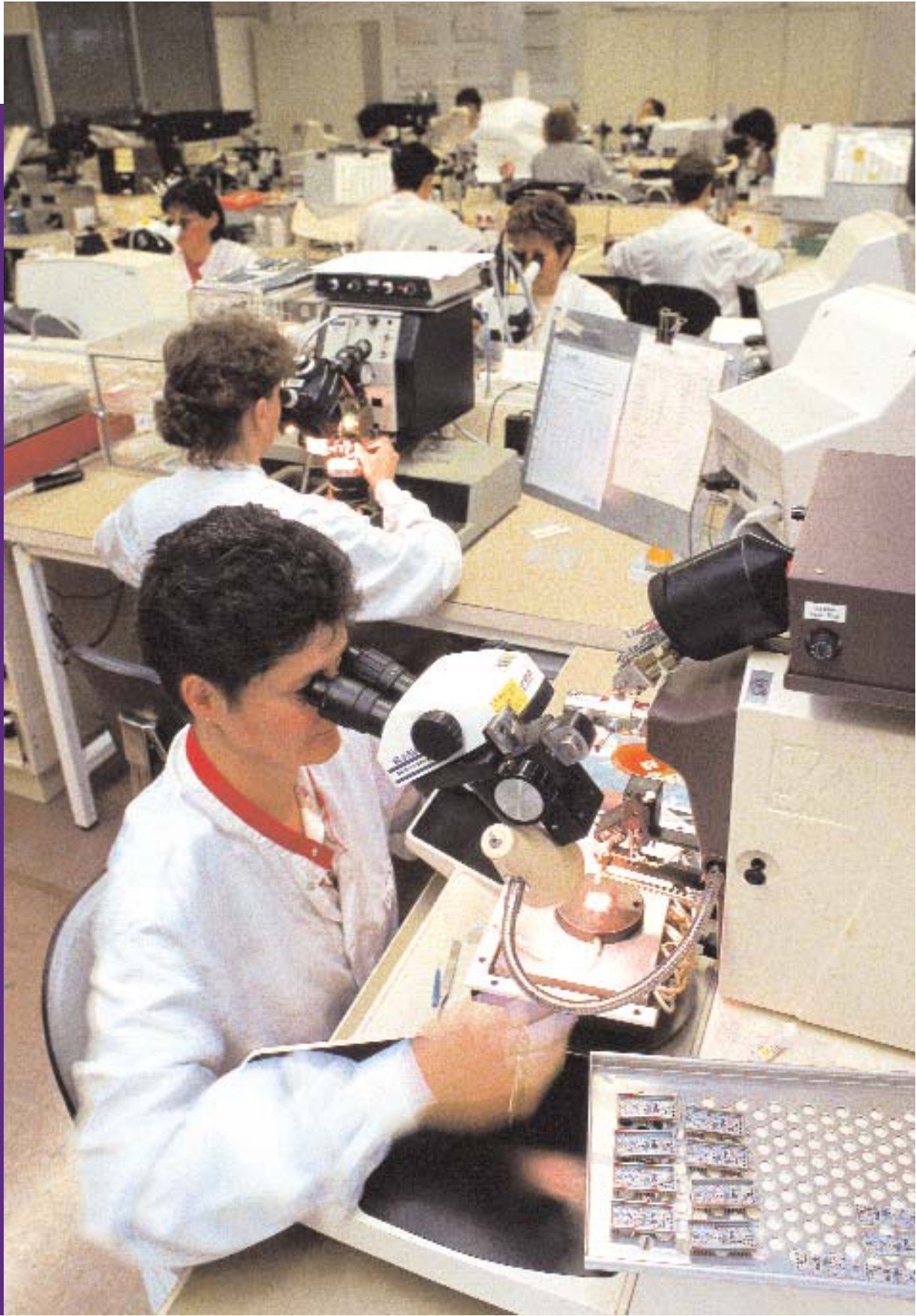






# Innovater...

*Développer l'innovation économique,  
sociale et territoriale*



## L'AMBITION

Développer l'innovation économique, technique et organisationnelle, c'est favoriser le renforcement de la compétitivité des entreprises et des territoires de la Bretagne, s'ouvrir avec succès en direction des marchés extérieurs et affronter efficacement la concurrence sur le marché intérieur.

Développer l'innovation dans le domaine social et territorial est indispensable pour accompagner les transformations économiques et favoriser leur essor, en assurant le maintien de la cohésion sociale et territoriale.



## POURQUOI LE FAIRE ?

Les mutations de l'économie, des techniques et de la société auxquelles nous assistons provoquent une accélération du rythme de renouvellement des productions. Elles conduisent les entreprises, les pouvoirs publics, les individus, l'ensemble de la société, à s'adapter en permanence, à innover et à remettre en cause leurs façons de faire, leurs produits, leurs habitudes.

Par conséquent elles font de l'innovation (créativité), de l'aptitude à s'adap-

ter (flexibilité), à réagir (réactivité), des moteurs de la réussite par la compétitivité de l'entreprise, du territoire, et de chacun. **L'innovation économique est donc primordiale et reposera sur la qualité des hommes et des femmes, sur la qualité de la recherche, de la technologie, et de l'information.** Elle reposera aussi sur l'aptitude à s'organiser et à capter les compétences, la matière grise et le dynamisme des jeunes.

Mais ces mutations de l'économie se traduisent aussi au plan social, notamment par des remises en cause de l'organisation du travail et des cadres de travail, dont certaines sont déstabilisatrices pour les individus. **Cela suppose donc également une dynamique d'innovation en matière sociale** afin d'accompagner et de faciliter l'adaptation des individus et du tissu social, pour garantir la cohésion sociale et territoriale.

## COMMENT LE FAIRE ?



L'innovation face aux transformations économiques et aux évolutions technologiques est la condition de la création d'activités nouvelles ou de la réorientation d'activités traditionnelles. Il s'agit, en Bretagne d'encourager l'innovation économique et l'innovation sociale.

Dans ce contexte, il est primordial de favoriser la création d'entreprises pour favoriser le renouvellement du tissu productif régional, et de favoriser également la reprise des entreprises et leur transformation (Autosaisine « La création et la reprise d'entreprises en Bretagne », janvier 2003).

L'encouragement et l'encadrement des entrepreneurs créant de nouvelles entreprises ainsi que l'accueil et le soutien des repreneurs sont essentiels à un dynamisme du développement économique de la région (Forum « La création, la reprise d'entreprise et l'entrepreneuriat... », mars 2003). Il faut également favoriser l'adaptation de certaines pratiques afin de faire face à l'accroissement de la compétitivité, comme dans le domaine de la pêche par exemple (Vœu sur le projet de réforme de la politique commune de la pêche, juin 2002)



Il importe tout autant, pour nourrir le renouvellement des activités, de soutenir les développements de la recherche, particulièrement dans les domaines innovants afin de rester ou de devenir compétitifs dans ces domaines (**Vœu relatif à l'impact de la baisse des crédits de la recherche (...), juin 2003**).

Ces mutations de l'économie ont aussi leur traduction dans le domaine social notamment par des transformations du contexte et du cadre de l'organisation du travail.

Il importe donc également d'accompagner et de faciliter l'adaptation des individus à ces changements, en encourageant les expérimentations de nouvelles formules d'emplois (**Vœu sur le devenir des emplois jeunes (...), janvier 2003**), en soutenant la diversification du secteur économique (**Vœu sur les difficultés rencontrées par l'économie solidaire, juin**

**2003**), et en favorisant la création d'emplois (notamment dans le domaine des services).

Mais il faut aussi garantir les meilleures conditions de développement des activités en veillant à la préservation des revenus assurant la solvabilité des nouveaux services (**Contribution au débat national**

**sur la réforme des retraites, mars 2003**) ainsi qu'en répondant à des besoins nouveaux d'une population dont les caractéristiques démographiques et les modes de vies se transforment profondément (**Conclusion de la contribution « Prospective des modes de vie en Bretagne », janvier 2004**).



## Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

### ■ Autosaisines, saisines des commissions et contributions des sections

- Autosaisine « La création et la reprise d'entreprises », janvier 2003
- Contribution « Prospective des modes de vie en Bretagne », janvier 2004
- Introduction au débat national sur la réforme des retraites, mars 2003

### ■ Vœux, motions, communiqués, déclarations communes

- Vœu sur le projet de réforme de la politique commune de la pêche, juin 2002
- Vœu relatif à l'impact de la baisse des crédits de recherche (...), juin 2003
- Vœu sur les difficultés rencontrées par l'économie solidaire, juin 2003
- Vœu sur le devenir des emplois jeunes, janvier 2003

### ■ Forum « Prospective »

- Forum « La création, la reprise d'entreprises et l'entrepreneuriat... », mars 2003

### ■ Auditions du Bureau, des Commissions et des Sections

- Auditions des acteurs régionaux dans le cadre de l'étude « La création et la reprise d'entreprises en Bretagne », et de la contribution « Prospective des modes de vie en Bretagne »

# La création et la reprise d'entreprises en Bretagne

AUTOSAISINE adoptée lors de la session plénière de janvier 2003

Rapporteurs MM. Jacques Boulau et Jean Reguer

L'aptitude à susciter des créations d'entités nouvelles économiques, la faculté de favoriser la transmission et donc la pérennisation des unités existantes sont des conditions nécessaires au développement régional harmonieux, à la modernisation du tissu économique et à l'emploi en Bretagne.

## Les caractéristiques de la création-reprise d'entreprises en Bretagne

La notion de création d'entreprises correspond à la constitution d'une entité juridique et économique nouvelle. Ces opérations sont en stagnation (autour de 5 600 entreprises nouvelles par an) et s'avèrent moins fréquentes en Bretagne qu'en moyenne nationale. On compte ainsi 20 créations pour 10 000 habitants dans la région alors que la proportion, pour la France entière, est de 28 créations pour 10 000 habitants. Les entreprises nouvelles relèvent principalement du commerce et de l'artisanat (35 % des cas), des professions libérales (23 %). 84 % d'entre elles n'ont aucun salarié. Les montants financiers impliqués au démarrage sont faibles (près de 40 % des nouvelles entreprises ont consacré moins de 7 622 euros à leur création). Il faut par ailleurs mettre en valeur deux types de création particulières : les créations innovantes qui, bien que peu nombreuses, présentent de fortes potentialités d'embauche et de croissance et les créations d'entreprises par des publics en difficulté qui s'avèrent difficiles à financer et risquées mais aussi relativement fréquentes en Bretagne.

La reprise d'entreprises consiste dans l'acquisition totale ou partielle d'une entreprise existante. Mal connues, ces opérations sont proportionnellement plus nombreuses en Bretagne qu'en France entière (9 reprises contre 7 pour 10 000 habitants). Selon les statistiques de l'INSEE, environ 2 500 entreprises "changeront de main" chaque année en Bretagne (le niveau réel semble plutôt être d'environ 4 000 reprises). Les entreprises reprises sont de taille modeste (46,5 % n'ont aucun salarié). Le montant moyen de la transaction est de 120 000 euros.

Le profil des créateurs et celui des repreneurs sont assez similaires. Il s'agit, dans les deux cas, de populations jeunes, plutôt masculines, composées principalement d'anciens employés et ouvriers. La principale différence réside dans la proportion de chômeurs. Les demandeurs d'emplois sont en effet plus nombreux chez les créateurs (41 %) que chez les repreneurs (26 %). Les



cédants sont principalement des chefs d'entreprises partant à la retraite. Ils sont potentiellement nombreux car la part des dirigeants ayant 50 ans ou plus est considérable (elle est supérieure à 30 % dans l'artisanat breton et dépasse même 50 % dans les PME du BTP). Il est encore très fréquent que les futurs cédants ignorent le devenir de leur entreprise.

L'impact en termes d'emploi apparaît assez faible à court terme pour les créations. De plus, de nom-



breuses entreprises disparaissent durant leurs premières années. A plus longue échéance, les retombées des créations sont positives. Les reprises aboutissent surtout à un maintien de l'emploi même si, à terme, les entreprises pérennes s'avèrent souvent créatrices d'emplois.

Par ailleurs, les créations et reprises constituent des apports non négligeables pour le tissu économique régional : un renouvellement quantitatif mais aussi qualitatif (par l'amélioration de l'efficacité collective, par l'ajout de compétences et de connaissances), une création de richesse supplémentaire, le maintien ou l'émergence de secteurs et d'entreprises importants pour l'économie régionale. La création et la reprise ont des conséquences polarisantes, ces opérations se concentrant dans les zones urbaines et littorales. De ce fait, en milieu rural, il est crucial de pérenniser certaines activités importantes (artisanat, commerces notamment).

### Un type d'opération difficile et à risque

Les taux de survie des entreprises créées et reprises sont, en Bretagne, supérieurs à la moyenne nationale. Le différentiel, à l'échéance de 5 ans, est de 8 points pour les créations et de 2,7 points pour les reprises. Toutefois, une proportion encore importante d'entreprises disparaît (à 5 ans, 51 % des entreprises créées et 38 % des entreprises reprises).

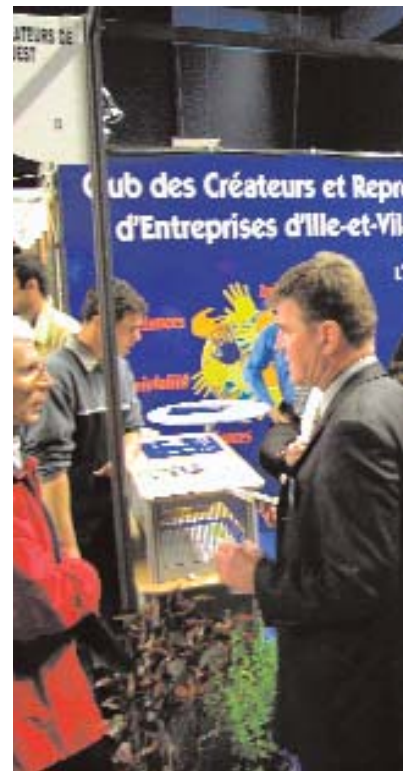
Un certain nombre de difficultés se présentent aux créateurs comme aux repreneurs : accès parfois difficile au financement, isolement et manque de formation du porteur de projet, impact de la réglementation, des charges fiscales et sociales, mauvaise

préparation du créateur, du repreneur mais aussi du cédant. A contrario, les facteurs de succès des créations et des reprises sont les qualités des hommes (celles du dirigeant et celles de ses salariés), les potentialités du marché visé, le positionnement adopté, la différenciation choisie...). *L'esprit d'entreprise* figure parmi les principaux moteurs de la création et de la reprise d'entreprises. Or, sur ce point, en Bretagne, le souci de pérennité prime sur la prise de risque entrepreneurial. Les projets y apparaissent plus importants, plus solides, mieux préparés que dans de nombreuses régions françaises.

### Les appuis à la création et à la reprises d'entreprises

Un grand nombre d'aides sont proposées aux créateurs et repreneurs. Ces aides présentent un certain nombre de qualités : la gamme des appuis est complète, le maillage du territoire est excellent, les prestations proposées peuvent être de très bonne qualité... Toutefois, ces appuis présentent aussi un certain nombre de défauts : ils peuvent engendrer des distorsions de concurrence ou des chevauchements de compétence entre structures, ils entraînent souvent un éparpillement des fonds publics. L'absence de coordination, le manque de lisibilité du système, la

faible diffusion des aides sont également critiquables.



### Les préconisations du CESR :

- Améliorer l'observation des phénomènes de création et de reprise ;
- Accroître l'offre de capital-investissement notamment en faveur des entreprises innovantes et pour financer le "second souffle" des entreprises ;
- Sensibiliser les cédants potentiels aux enjeux de la transmission ;
- Constituer un fichier des entreprises à céder et des candidats à la reprise ;
- Mettre en place une aide au passage de témoin entre cédant et repreneur ;
- Différencier les aides à la transmission selon les territoires ;
- Conditionner le bénéfice d'aide à la création et à la reprise à une qualification minimale ;
- Privilégier les outils que sont la formation, le parrainage et le suivi des entrepreneurs. ■



# La création, la reprise d'entreprise et l'entrepreneuriat : Forum

Synthèse du FORUM « Prospective » du 26 mars 2003

## La France manque d'entreprises

François HUREL (Directeur de l'Agence nationale pour la création d'entreprise)

### Des raisons d'ordre technique et psychologique

Il faut considérer que toute politique en faveur de la création d'entreprise doit être générale et globale, tenir compte des entreprises installées pour ne pas désorganiser le système économique.

De plus, certaines idées reçues sont à combattre :

- Le chiffre de 50 % d'échec des nouvelles entreprises dans les 5 ans suivant leurs créations ne reflète pas la réalité car les entreprises qui s'associent entre elles sont considérées comme ayant disparues pour les statistiques. (le taux réel d'échec est de 18 %).
- La complexité administrative n'est plus réellement un frein.

### 5 domaines d'intervention pour favoriser la création d'entreprises

**Le financement :** Il est aujourd'hui très difficile de trouver le financement pour créer une petite entreprise ; 10 % des créateurs bénéficient d'une aide. Cette aide provient à 60 % de la propre épargne du créateur et de son entourage.

**Le statut des nouveaux entrepreneurs individuels :** Il faudrait réformer le calcul des cotisations sociales, notamment réduire le décalage entre le moment où le chiffre d'affaires est généré et celui où les cotisations sont prélevées.

**La simplification administrative et fiscale,** surtout des formulaires.

**La politique d'accompagnement** en faveur de la création d'entreprises : Les



profils des créateurs d'entreprises sont multiples et il s'agit, dans le cadre d'une politique d'accueil, de prendre en compte ces spécificités.

**L'encouragement de l'esprit d'entreprise :** En 10 ans le nombre de français déclarant avoir un projet précis s'est multiplié par 10. Il faut répondre à cette aspiration d'une plus grande liberté professionnelle.

## Le lien entre la création d'entreprise et le développement des territoires

Philippe MOATI (Professeur d'économie à l'Université de Paris VII)

Il n'est pas certain qu'un territoire soit d'autant plus dynamique qu'il sache mieux susciter le développement des petites entreprises et qu'il faille stimuler la création de petites entreprises pour créer l'emploi :

- La création d'unité n'entraîne pas forcément une création nette d'emplois, compte tenu des effets d'éviction.
- Tout créateur n'est pas un entrepreneur au sens propre c'est à dire une source d'innovation permet-



tant au territoire qui le porte de gagner en compétitivité.

### L'Evolution depuis 20 ans...

La montée en puissance, en termes d'emplois, des PME et TPE au détriment des grandes entreprises s'explique entre autres par le développement du tertiaire et le recul de l'industrie. Pour autant ce n'est pas la seule raison car la diminution de la taille moyenne des firmes s'observe dans tous les secteurs. Il s'agit plus du reflet d'une nouvelle phase

du capitalisme où les petites entreprises, plus souples, seraient plus adaptées aux enjeux de la concurrence.

Par rapport aux territoires, plusieurs courants de pensées :

- Première idée : la grande firme est en train de céder la place à des réseaux de petites entreprises organisées territorialement. L'avenir appartient à ces réseaux, il convient de stimuler la création de petites entreprises.

- Deuxième idée : l'avenir est dans le réseau d'entrepreneurs reliés par Internet autour d'un projet précis (les réseaux évoluant avec les projets) ; il faut donc être performant en NTIC.

- Troisième idée : le phénomène répond à une soif de liberté individuelle. L'avenir est à l'initiative individuelle dans le cadre de microstructures.

Faut-il penser le développement local en termes d'émergence de petites entreprises mises en réseau et attendre de ses réseaux une stimulation économique des territoires ? La réalité est plus complexe, il faut prendre en compte les inégalités des territoires.

**Le développement entrepreneurial ne se décrète pas.**

Les inégalités territoriales de la capacité à faire naître et se développer les petites entreprises se traduisent par : des facteurs liés à l'environnement économique : la densité économique, la culture entrepreneuriale, les incitations économiques (présence d'un marché) et des facteurs liés au profil socio-démographique du créateurs d'entreprise (âge, formation, expérience..)

**Explication des changements de la structure de nos économies**

Dans les années 80-90, l'accroissement des filialisations a entraîné un



accroissement du poids des groupes dans l'emploi des PME. Aujourd'hui un actif sur deux qui travaille dans une PME travaille en réalité pour un groupe. On assiste à une déconcentration économique et une concentration financière.

Les grandes entreprises ont tenté de s'adapter aux **nouveaux impératifs de compétitivité** que sont : la flexibilité, la réactivité (capacité de répondre aux brusques changements de nature de leur environnement), l'innovation, la satisfaction du client. Après une quinzaine d'années où elles se sont trouvées très mal à l'aise face à ces impératifs, elles ont finalement trouvé des réponses à ces nouveaux défis : D'une part combiner les vertus de la petite taille (valorisation sur le marché) à celles que confèrent la grande dimension (présence mondiale grâce à une R&D et un marketing importants donc coûteux), d'autre part gérer le conflit potentiel pouvant naître des 4 impératifs de compétitivité.

**Les solutions d'adaptation**

La solution réside dans l'**organisation en réseau** : la force de frappe de la petite structure alliée à un pilotage capable d'unifier ce que chaque petite structure peut apporter. Deux façons de penser le réseau existent :

- **Le groupe** : une maison mère contrôle les filiales. Chaque filiale fonctionne comme une PME en étant soumise à une autorité et un projet collectif. (manque de malléabilité)

- **Le district** : réseau de petites entreprises sans chef d'orchestre qui organisent entre elles la division du travail (manque de chef, d'autorité).

**Le réseau d'entreprises indépendantes pilotées par un intégrateur** permet d'allier la cohérence et la rigueur du groupe à la malléabilité du district. Les entreprises sont indépendantes juridiquement mais, dans la mesure où elles participent à la vie d'un réseau, elles sont dépendantes économiquement. L'intégrateur anime les réseaux pour parvenir à produire des bouquets de services et produits et les mettre sur le marché.

*Aujourd'hui, les responsables de développement local devraient se soucier de savoir si les acteurs qui composent le tissu économique local ont bien compris que l'avenir passe par un travail en réseau. L'entrepreneur doit comprendre qu'on ne peut gagner qu'en jouant collectif, sa motivation ne doit pas être, pour sa survie, une indépendance coûte que coûte. ■*



# Le projet de réforme de la politique commune de la pêche

VCEU adopté lors de la session plénière de juin 2002

Suite aux propositions de la Commission européenne du 28 mai 2002 concernant la réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP), le CESR de Bretagne demande aux autorités françaises de se rapprocher des instances communautaires afin de solliciter de la part de ces dernières :

- Un réexamen de leurs positions en tenant compte des propositions qui n'ont pas manqué d'être formulées lors de la consultation du Livre Vert de 2001 ;

- En tout état de cause, une réponse point par point aux propositions et aux actions engagées ou déjà réalisées notamment au niveau national et régional ;

- Une définition d'une PCP réformée, non plus sous le seul angle de la démolition des navires, mais porteuse d'un vrai projet et d'un avenir pour les pêches maritimes européennes. Cette nouvelle PCP devra intégrer une réflexion, métier par métier, ressource par ressource et tenir compte des spécificités locales et régionales ;



- La proposition d'aides positives d'autant plus que l'actuelle PCP a conduit à un vieillissement inquiétant de la flotte et à une flambée incontrôlée des prix de l'occasion. Il convient :

- De s'assurer, avant de prendre toute nouvelle mesure restrictive, d'une application harmonisée et équitable de la réglementation existante ;

- De prendre en compte les efforts faits par les professionnels notamment au niveau de la sélectivité des engins de pêche ;

- De prendre en compte la mise en place par la Région Bretagne d'un système de licences pour gérer avec intelligence la pêche dans les 12 milles et sa participation aux débats environnementaux ;

- De prendre les dispositions au niveau de l'Etat français et de la Région Bretagne, pour que les jeunes artisans principalement de la pêche côtière puissent renouveler leurs vieux navires et investir dans la pêche ;

- Et, d'une manière générale, de renforcer les moyens de recherche, avant de prendre des mesures radicales et irréversibles, afin de réaliser en concertation avec les acteurs un état des lieux incontestable de la ressource, de renforcer les moyens de recherche, avant de prendre des mesures radicales et irréversibles, afin de réaliser en concertation avec les acteurs un état des lieux incontestable de la ressource ;

- De s'assurer que dans les débats sur les évolutions soient associés l'ensemble des acteurs économiques et les salariés de toute la filière, à savoir les pêcheurs bien évidemment, mais également les activités des criées, le mareyage, la transformation, le transport, etc...

Le CESR de Bretagne demande enfin aux autorités françaises de soutenir la filière dans cette démarche et de mobiliser les moyens qui seront nécessaires. ■



## *L'impact en Bretagne de la baisse des crédits de recherche attribués au titre du budget civil de recherche et développement*

VCEU adopté lors de la session plénière de juin 2003

Tous les établissements de recherche publique et universitaire ont subi cette année une forte diminution des crédits attribués au titre du budget civil de recherche et développement. Les établissements implantés en Bretagne ne font pas exception.

Des programmes figurant dans le Contrat de Plan Etat-Région sont supprimés ou ajournés, des équipements structurants n'étant pas mis en place. La question du recrutement de jeunes chercheurs et du renouvellement des équipes scientifiques est posée, sachant que d'autres pays offrent des conditions de recrutement plus favorables. De nombreuses nations font le choix de maintenir leurs efforts de

recherche et d'innovation à un haut niveau. Ne pas les imiter, c'est prendre le risque d'un décrochement technologique lourd de conséquences.

La recherche publique en Bretagne renforce l'attractivité de notre région et nos potentialités de développement économique. Le Conseil régional de Bretagne a d'ailleurs fait de la promotion de la recherche publique un des axes prioritaires de son action, qu'il convient de continuer à soutenir.

Alors que le schéma "Bretagne 2015" est en cours d'élaboration, il convient de souligner que les points forts du développement économique de demain sont aujourd'hui souvent en

gestation dans les laboratoires associés aux grands organismes de recherche.

*Le conseil économique et social de Bretagne considère que les effets prévisibles en Bretagne des restrictions budgétaires appliquées aux établissements de recherche ne sont pas de nature à favoriser un développement économique équilibré de nos territoires. Il souhaite donc que ces mesures budgétaires soient rapidement réexaminées et corrigées pour permettre aux établissements de recherche publique et universitaire en Bretagne de reprendre et développer toutes leurs activités dans l'intérêt de notre région et de notre pays. ■*

## *Le devenir des emplois-jeunes et des autres emplois aidés en Bretagne*

VCEU adopté lors de la session plénière de janvier 2003

Le développement des activités culturelles, sportives, éducatives et sociales et environnementales a été favorisé ces dernières années, en Bretagne, par la création de nombreux emplois-jeunes (en 2002, leur nombre était de 7 000 environ).

De la même façon, la création d'autres emplois aidés, notamment des contrats emplois solidarité (C.E.S.), a permis le fonctionnement de nombreuses structures et l'insertion de personnes en difficulté.



Le Conseil économique et social s'inquiète de la disparition progressive de certains de ces emplois, cette dernière risquant d'avoir des conséquences très préjudiciables sur le maintien des actions engagées compte tenu de la place que ces emplois aidés occupent dans leur promotion et leur animation.

*Face à cette situation, le Conseil économique et social émet le vœu que l'Etat, en lien avec les autres acteurs concernés, fasse connaître les mesures ou dispositions qu'il envisage de prendre pour remédier à cette perte de ressources en personnel. ■*

# Les difficultés rencontrées par les entreprises de l'économie sociale et solidaire

VCEU adopté lors de la session plénière de juin 2003

Depuis plusieurs mois le Gouvernement met en œuvre des mesures de gel et de suppression des crédits d'Etat destinés au fonctionnement et à l'aide à l'investissement des entreprises de l'Economie sociale et solidaire, et plus particulièrement des associations. Les conséquences de ces mesures prennent un tour catastrophique en Bretagne, région dans laquelle l'activité associative est particulièrement développée sur les missions de service public délégué, le développement territorial et les initiatives locales.



36

## Ces mesures se traduisent par :

- Des réductions budgétaires de fonctionnement allant de 20 à 70 % des crédits habituels tant pour les crédits d'Etat que pour le CPER, et des conséquences sur l'utilisation des fonds européens ;
- Des non versements de subventions attribuées en 2002, alors même que les actions qu'elles devaient financer ont été réalisées et préfinancées par les associations, souvent au prix d'un fort endettement bancaire ;
- Des suppressions de crédits de fonctionnement et d'investissement pour 2003 et 2004.

## Les secteurs les plus touchés sont :

- L'insertion par l'économie ;
- Le champ social, principalement la lutte contre l'exclusion et l'économie solidaire ;

- L'environnement et le développement durable ;
- La culture et l'éducation populaire ;
- Le droit des femmes ;
- Le logement social ;
- Le développement local et les structurations transversales.

## Les conséquences sont :

- De grandes difficultés financières pour les organismes concernés dont

certains ont déjà été placés en liquidation judiciaire pour insuffisance de trésorerie ;

- La non pérennisation de la majorité des emplois jeunes ;
- Un nombre déjà important de licenciements économiques ;
- L'annulation d'actions et d'activités d'intérêt général dans des domaines particulièrement sensibles pour les populations défavorisées et les personnes âgées ;

- Le risque de voir disparaître des pans entiers de services à la population sans que le relais ne soit assuré par l'économie marchande.



*Face à cette situation stigmatisée par les acteurs concernés et leurs regroupements régionaux (CRES et CPCA), le CESR de Bretagne s'associe à leur interpellation des pouvoirs publics nationaux, régionaux, départementaux et locaux afin d'étudier les mesures susceptibles de réduire sensiblement les difficultés régionales évoquées. ■*



# Contribution régionale au débat national sur la réforme des retraites

Extrait de l'introduction du DEBAT par le Président Yves Morvan en présence du Ministre M. François Fillon  
Session extraordinaire de mars 2003

Le bureau du CESR a estimé qu'il pouvait être utile d'échanger sur cette question. Le sujet est d'importance et intéresse les acteurs locaux au premier chef, puisque la retraite, c'est leur futur et c'est là que, par définition, ils vont passer le temps qu'il leur reste à vivre. Puisque la retraite, c'est leurs revenus ; puisque, dans certains bassins de vie, elle représente jusqu'à un tiers de leurs revenus totaux. Certes,

cette question est d'intérêt et de portée nationale ; c'est même à ce niveau qu'elle prend aujourd'hui tout son sens, mais il n'empêche que le souci du renforcement de la démocratie sociale nous conduit à penser que la réforme des retraites ne doit pas se faire uniquement quelque part entre la rue de Varennes et la rue de Grenelle, et que les acteurs locaux ont quelque chose à dire.



## La problématique générale des retraites

La problématique générale des retraites est bien connue, mais prend des allures particulières appliquée à la région de Bretagne. Alors que les voies de solution sont nombreuses, les enjeux de la question restent majeurs pour la vie régionale. On sait que l'équilibre est lié au rapport entre la masse des pensions à verser et la masse salariale mise de côté. Or, ce rapport se déforme de plus en plus :

■ Financer des retraites plus importantes...

D'ores et déjà, aujourd'hui *la population* des personnes de + 60 ans représente 21 % de la population au niveau national et de 24 % au niveau breton (avec une progression récente plus rapide qu'au niveau national). Le nombre de ces personnes (déjà nées) va augmenter de 100 000 par an en France d'ici 2006, et de 250 000 par an, ensuite, jusqu'en 2030.

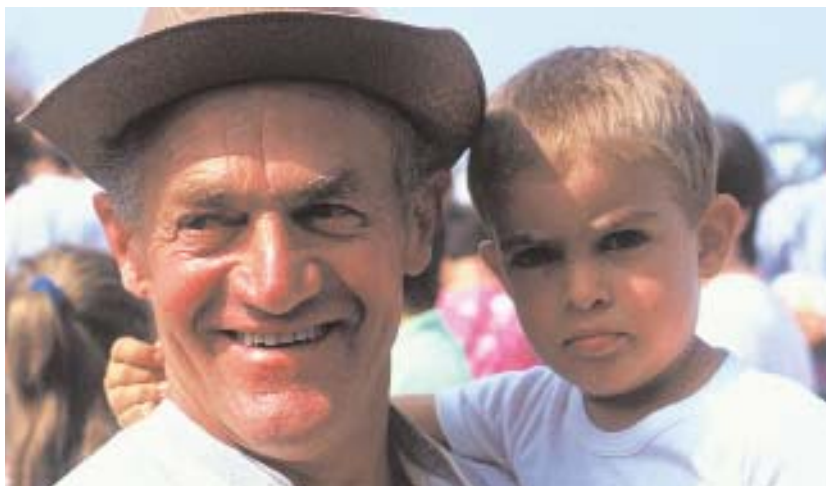
*En Bretagne*, le nombre va peu croître d'ici 2005, mais croître de 25 000 par an par la suite - soit, à un taux moyen

annuel de presque 3 % - contre 2 % au niveau national. Au final, alors qu'en 2030, la proportion des + de 60 ans représente 31 % de la population française, en Bretagne, elle représentera 35 % de cette population totale. C'est déjà un fort décalage...

Simultanément *la durée de vie* des personnes retraitées va s'allonger ; à 60 ans, l'espérance de vie est de 20 ans supplémentaires aujourd'hui ; en 2040, elle sera de 25 ans.

*Pour la Bretagne*, c'est une importante révolution, car si elle tend à rejoindre la moyenne nationale, il ne faut pas oublier que jusqu'à maintenant, la mortalité y était plus précoce. Il n'est pas loin ce temps où quatre générations vont régulièrement co-exister et où l'adulte au travail devra pourvoir aux besoins de ses enfants, de ses parents et de ses grands-parents !

■ Alors que la masse salariale dégagée pour les retraites va régulièrement baisser si, toutes choses égales par ailleurs, on se réfère au seul nombre d'actifs.



• D'ores et déjà, aujourd'hui, la population active (20-60 ans) représente 55 % de la population totale au niveau national, mais elle ne représente que 54 % au niveau breton.

D'ici 2030, elle devrait baisser d'un million d'unités au niveau national et de 173 000 au niveau breton - à ce point que cette population active ne représentera plus que 46 % de la population totale française en 2040, et que seulement 43 % de la population totale au niveau breton...

• Autre décalage important... d'autant plus important que cette population active sera moins présente au travail, du fait de l'entrée plus tardive des jeunes dans la vie professionnelle, du retrait souvent précoce du marché du travail, des cessations d'activités, licenciements massifs et restructurations de toutes sortes...

• **Au total**, coincé entre le « papy boom » et le « baby crack », la France, aujourd'hui, compte de l'ordre de 4 retraités pour 10 actifs ; ce rapport se dégradera jusqu'en 2040 : il sera de l'ordre de 7 retraités pour 10 actifs ; mais en Bretagne, les choses seront bien pires : ce rapport qui est aujourd'hui de 5 retraités pour 10 actifs, devrait, à ce même horizon de 2030, être de

8,1 retraités pour 10 actifs... Encore un décalage !

Et pour compliquer le tout, rappelons que la Bretagne sera d'autant plus affectée qu'elle comprend une forte proportion de régime de retraités particuliers eux-mêmes en difficulté : ainsi, les non-salariés du secteur privé (agriculteurs, pêcheurs, ...) représentent 14 % des actifs bretons, contre seulement 11 % des actifs au niveau national.

■ **À partir du constat de cette problématique**, on sait que *bien peu de voix s'élèvent pour dire qu'il n'y a pas motif à intervenir* – ne serait-ce que parce qu'en l'absence de changement, c'est de 2 à 4 points de plus de notre PIB qu'il faudra consacrer au financement de notre retraite. A la limite, beaucoup de perspectives pour mettre froid dans le dos. Comme le disait Bakounine : « il faut que les choses changent quand le pays d'en bas n'en veut plus et quand le pays d'en haut n'en peut plus ! »... En faisant quoi ?

### Les perspectives

Les solutions évoquées par vous, Monsieur le Ministre, sont nombreuses, parfois concordantes, sou-

vent divergentes, et souhaitons que le débat reste encore ouvert...

■ *D'abord, on peut imaginer de ne rien faire*, faisant confiance à la croissance du PIB et des gains de productivité pour régler le problème, comme au cours des décennies passées. A priori, cela peut sembler évident car, après tout, ce n'est pas tant le nombre d'actifs qui compte que la production par chaque actif. La démographie n'est donc pas seule en cause. Simplement, rien ne garantit qu'on pourra bénéficier d'une hausse de production suffisante, de la même façon que restent hypothétiques les taux d'immigration, les rythmes de fécondité, les taux d'activités des femmes, l'évolution de certains secteurs d'activité...

■ *Ensuite, on peut imaginer une dose plus ou moins grande de capitalisation* au sein d'un système de répartition. Mais cela ne réglerait pas pour autant le décalage démographique, et les retraites de 2030 vivront toujours bel et bien des produits de 2030 ; outre les inégalités fortes associées à une telle évolution, il faudrait être sûr que les rendements des capitaux épargnés soient élevés.

■ *À partir de là, il reste (au moins), à assurer des arbitrages entre cinq ou six autres variables bien repérées :*

- La modification de la période de référence pour le calcul des pensions ;
- L'allongement de la durée des cotisations qui se heurte au problème du retard d'entrée des jeunes dans la vie active, de l'importance des périodes d'inactivité ;
- L'accroissement du taux de cotisations ;
- Un élargissement de l'assiette du prélèvement, à divers autres revenus sociaux (conférant un certain nombre de points), ou des cotisations assises plus sur le PIB que sur les seuls salaires ;



- Une modification des règles d'indexation des retraites...

Dans ce domaine des solutions, les choix sont larges et il n'est pas sûr, qu'au final, on ne soit pas conduit à une suite de réformettes, à la marge, plutôt qu'à une réforme en profondeur.

## Des enjeux majeurs pour la Bretagne

Quelles que soient les solutions qui se dégageront, les enjeux de l'évolution des systèmes de retraites sont ici, ressentis comme majeurs pour la Bretagne :

- C'est un *enjeu économique* évident, car la définition des taux de prélèvement, les règles d'indexation, la nature de l'assiette de la cotisation ou sa durée pèseront sur les niveaux de vie, les rythmes de croissance des ressources... surtout dans une région où le revenu moyen est inférieur de 8 % au revenu national (et de 2 % au revenu des provinces), et où le potentiel fiscal est inférieur à la moyenne nationale...

- C'est un *enjeu social* certain, car toute évolution du système pèsera sur la répartition des ressources, sur la qualité de la solidarité inter-générationnelle et même intra-générationnelle, voire même sur la justice et l'égalité entre les citoyens de ce pays.

- C'est enfin un *enjeu d'aménagement du territoire*, étant donné qu'en Bretagne les revenus de l'économie « résidentielle » sont aussi importants que ceux de l'économie de la production, dans la mesure où les seuls salaires du secteur privé sont inférieurs à la somme des salaires publics, des transferts sociaux et surtout des retraites... Plus précisément, ces retraites représentent 25,2 % des revenus des bretons, contre 22 % au niveau national ; dans les seuls départements des Côtes d'Armor ou du Finistère, ces taux atteignent 28,2 % et 27,1 %. ■

# La Bretagne et l'évolution des modes de vie

Section " Prospective ", extrait de la CONTRIBUTION adoptée lors de la session plénière de janvier 2004

Rapporteur M. Alain Even

**L**es quatre scénarios développés dans l'étude prospective sur l'évolution des modes de vie permettent de construire des futurs assez différenciés. Au-delà de leurs caractéristiques propres, ces scénarios présentent des évolutions communes, des tendances « lourdes » ou des « invariants » qui sont autant de défis pour la Bretagne et ses habitants.

## Des mutations sociales auxquelles il faut s'adapter :

- Un accroissement des besoins de « services aux personnes », à la fois pour les jeunes ménages et pour les personnes âgées, confronté à des difficultés de recrutement et de financement de ces services.

- Un accroissement des besoins de mobilité des ménages avec une désorganisation des rythmes des déplacements et un développement de la mobilité des actifs mais aussi des inactifs et donc de la mobilité liée aux loisirs et aux temps « hors travail ».



- De nouvelles attentes vis-à-vis des territoires ruraux avec le développement de l'économie résidentielle et de nouveaux conflits d'usages dans l'espace rural, littoral et périurbain.

- Une importance accrue du facteur « cadre de vie » comme critère de localisation des ménages bretons mais aussi des ménages qui résident actuellement dans d'autres régions.

- Un accroissement des besoins en logement, pesant à la hausse





sur les coûts du logement, avec le risque d'un renforcement des difficultés d'accès pour une part importante des ménages.

- La diffusion des usages liés aux technologies de l'information et de la communication favorisant un certain nomadisme, le « zapping » et de nouvelles façons de pratiquer de nombreux actes de la vie publique (consommer, voter, se divertir, se lier...).

- Une porosité croissante entre les temps professionnels / privés qui est aussi une porosité entre les espaces publics / privés.

- La « dé-saisonnalisation » des pratiques touristiques avec de nouveaux usages des résidences secondaires.

- Une « écologisation » des loisirs.

- La montée en puissance des problématiques temporelles avec la tendance au développement d'un fonctionnement des villes en continu (24H/24 et 7J/7) opposant fortement les logiques « temps des usagers » / « temps des salariés ».

- L'élévation de la qualification, du niveau d'information et de compétence des individus favorisant une appétence pour la « formation tout au long de la vie », professionnelle et personnelle, et donc pour les universités d'été, les cafés philosophiques, les conférences...



- Le développement de la mobilité sur le marché du travail avec une diversification des trajectoires professionnelles et de plus en plus d'alternance entre des périodes d'emploi et de non-emploi (reconversion, chômage, formation...) et entre différents statuts professionnels (salariés, indépendants...).

- Une montée en puissance du souci relationnel, en particulier dans l'univers du travail (importance des critères relationnels comme du critère « ambiance » dans la définition d'un « bon job »...) avec une multiplica-



tion des dispositifs de mise en relation.

- Une fragilisation des couples avec le développement d'un privé personnel au sein du privé familial.

- L'apparition de nouvelles formes d'inégalités (par ex. entre personnes mobiles / non mobiles, hommes / femmes, jeunes / vieux, ...).

- Un risque de déficit de représentation et de désinvestissement des plus jeunes de la vie collective, et un risque de dérive gérontocratique.

## Les axes stratégiques prioritaires à suivre par la Région

- Des stratégies d'organisation du territoire et de cohésion sociale, pour aménager la mobilité et l'accessibilité (transports, intermodalité...), pour favoriser la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC), un développement coordonné des services aux personnes, pour développer la complémentarité entre les différents espaces (villes, littoral, territoires isolés...) et pour impulser une coopération entre toutes les collectivités et avec les services de l'Etat.

- Des stratégies de développement durable pour favoriser la qualité du cadre de vie et l'accès à l'habitat et développer à la fois l'attractivité économique des territoires et les solidarités, assurer le développement de l'économie résidentielle et la cohérence des espaces de vie de loisirs et de travail, préserver l'environ-

nement en répondant à la demande d'« écologisation » des loisirs, et pour favoriser un développement plus équitable.

- Des stratégies de renforcement de la démocratie participative pour faciliter la gestion des conflits d'usage, pour concilier le développement et les attentes en matière de préservation du cadre de vie, pour concilier la diversité des « temps de vie », et pour favoriser la participation citoyenne de tous et notamment des plus jeunes

- Des stratégies de formation pour renforcer les qualifications, favoriser les mobilités sur le marché du travail, sécuriser les parcours professionnels et pour assurer la généralisation des TIC et de leur maîtrise pour la formation professionnelle. ■

## Se développer...

*Impulser un nouveau modèle de développement de la Bretagne, durable, endogène et ouvert à l'international en s'appuyant sur un développement territorialisé valorisant la diversité et la spécificité des territoires bretons*





## L'AMBITION

Impulser un développement de la Bretagne qui sera un développement durable, endogène et ouvert sur l'international. C'est à dire donnant la priorité à la valeur ajoutée, à l'amélioration de la qualité du milieu, des produits et des hommes afin de proposer un avenir socialement désirable et adapté aux nouvelles règles de la compétitivité.

S'appuyer sur un développement territorialisé valorisant la diversité et la spé-

cificité des territoires bretons. Ce développement sera territorialisé parce qu'il doit s'appuyer prioritairement sur une dynamique endogène, sur les aptitudes, les aspirations et les initiatives locales pour réaliser une synergie entre l'économie, l'environnement et la valorisation des atouts de chaque bassin d'emploi. Territorialisé également car il doit s'ouvrir sur l'extérieur et s'inscrire par l'internationalisation, dans la compétition économique pour augmenter la richesse locale.



## POURQUOI LE FAIRE ?

L'ouverture économique mondiale et les mutations technologiques ont transformé les atouts de la compétitivité des entreprises et des territoires. S'orienter vers le renforcement de ces nouveaux atouts permettra à la Bretagne de mettre en place un nouveau modèle de développement en consolidant la cohésion économique, sociale et territoriale de la région, en créant les emplois durables nécessaires pour sa population.

Les éléments déterminants du développement pour la Bretagne, encore caractérisée par la sous-industrialisation et sa position péninsulaire, seront dans les décennies à venir la différenciation par la qualité et par l'innovation, par la valeur ajoutée



en transformation ou en services d'accompagnement des produits, par l'adaptation permanente des productions et services à la demande des consommateurs et la réactivité au marché, par la fiabilité et la confiance exigés pour la sécurisation des consommateurs.

Répondre à ces exigences suppose de créer ou consolider en priorité les facteurs d'un développement endogène en s'appuyant sur les entreprises locales et le potentiel offert par les territoires, en stimulant les dynamiques de réseaux, et leur ouverture à l'international. Cela suppose de garantir également

un développement durable pour une région dont le cadre naturel, les campagnes, la mer et le littoral, ont été et seront de plus en plus déterminante.

Il s'agit donc de miser sur un développement dont le caractère durable sera appuyé sur la qualité des productions et de l'environnement, sur une nature respectée, sur un tissu productif local organisé en réseaux régionaux de coopération et d'innovation et soutenu par des politiques publiques locales coordonnées de formation, d'infrastructures, de services.



## COMMENT LE FAIRE ?

La confirmation et le renforcement de l'attractivité de la Bretagne, à l'égard des populations et des entreprises, impliquent que soit recherchée une combinaison harmonieuse entre l'essor des activités humaines et une bonne qualité de l'environnement. Par conséquent l'impulsion d'un développement durable suppose *la prise en compte de l'environnement dans toutes les politiques publiques*.

Le CESR a proposé, à cette fin, que la Région joue le rôle de « chef de file » qui est sa vocation en se dotant d'un agenda 21 régional (Contribution aux assises territoriales « Pour un agenda 21 régional », janvier 2003). Cet agenda 21 favorisera la coordination des politiques publiques à l'échelle régionale et la concertation entre acteurs. Il amplifiera les efforts déjà mis en œuvre pour faire de la Bretagne une région de la qualité de l'environnement (Avis sur le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise, novembre 2003), et tout particulièrement de la qualité de l'eau (Autosaisine « Le défi de la qualité des eaux en Bretagne », juin 2003 ; Forum « Le défi de la qualité des eaux en Bretagne », octobre 2003).

Mais il faut privilégier l'action préventive pour éviter la multiplication des dommages (Vœu « Pour une réelle politique de sécurité maritime », novembre 2001). Comment concilier concrètement, l'enchevêtrement des activités des hommes (pêche, tourisme, transport, agriculture, résidence, ...) et



résoudre les conflits d'usages qui les accompagnent pour garantir le développement, la qualité environnementale et paysagère et la sauvegarde des ressources naturelles ? L'exemple d'un « développement harmonieux, pérenne et durable » du littoral en Bretagne, est étudié en détail dans la Contribution « Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne », juin 2004.

Se développer signifie également valoriser au mieux les potentiels de développement endogène de chacun des territoires de la Bretagne. Il faut leur permettre de consolider leurs aptitudes, leurs atouts, leurs spécificités et en même temps de s'ouvrir à l'international.

Dans ce souci de consolidation des atouts des territoires, le CESR s'est prononcé contre les modalités de réforme de la PAC 2004-2013 qui risquent de perturber sérieusement l'avenir de l'agriculture régionale (Vœu sur la réforme de la PAC 2004-2013, juin 2003).

Enfin, le développement « endogène et ouvert » d'une région « forte de tous ses territoires » nécessite le développement des réseaux entre territoires, entre acteurs économiques dans un souci de cohérence et d'ouverture vers l'extérieur. Le SRADT est l'outil dont doit se doter la Région pour impulser cette organisation des territoires et le CESR dans son Avis sur « Enseignements de la concertation et perspectives » pour le SRADT, avril 2003 insiste sur le rôle de chef de file que la Région doit jouer dans cette dynamique de développement.

### Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

#### ■ Autosaisines, saisines des commissions et contributions des sections

- Autosaisine « Le défi de la qualité des eaux en Bretagne », juin 2003
- Contribution « Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne », juin 2004

#### ■ Avis et contributions du CESR

- Avis sur « Enseignements de la concertation et perspectives pour le SRADT », avril 2003
- Contribution aux assises territoriales « Pour un agenda 21 régional », janvier 2003
- Avis sur le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise, novembre 2003

#### ■ Vœux, motions, communiqués, déclarations communes

- Vœu pour une réelle politique de sécurité maritime, novembre 2001
- Vœu sur la réforme de la PAC 2004-2013, juin 2003

#### ■ Forum

- Forum « Le défi de la qualité des eaux en Bretagne », octobre 2003

#### ■ Auditions du bureau et des commissions et sections

- Dans le cadre de l'Étude « Le défi de la qualité des eaux en Bretagne », de l'Étude « Facteurs d'attractivité en Bretagne », de la Contribution « Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne », et de la participation aux débats sur le SRADT.

# Pour un agenda 21 régional

Synthèse de la CONTRIBUTION aux Assises territoriales de l'Environnement de janvier 2003  
Rapporteur M. Jean Claude Pierre

Le CESR a été sollicité par le Gouvernement pour contribuer au débat consacré à la *charte de l'environnement* qui vise à placer au niveau constitutionnel certains principes fondamentaux axés sur le développement durable. Le CESR a présenté cette contribution qui incite à la mise en place en Bretagne d'un agenda 21 régional.

## Une sensibilisation régionale de longue date

Depuis une trentaine d'années la Bretagne se trouve confrontée à de nombreux problèmes environnementaux (" marées noires ", dégradation de la qualité de l'eau, extension des " marées vertes ", raréfaction des ressources halieutiques, ...). Ces phénomènes ont contribué à accroître la sensibilité des Bretons à toutes les questions liées à l'environnement, sensibilité accrue par l'importance du tourisme et de la conchyliculture dans l'économie régionale, activités étroitement liées à la qualité du milieu naturel.

Cette préoccupation trouve son prolongement dans une série de démarches et d'initiatives engagées, tant par les pouvoirs publics que par des organismes socioprofessionnels de plus en plus conscients des enjeux liés à l'environnement.

## Des travaux de réflexion et des initiatives multiples

Les structures socioprofessionnelles régionales ont été associées aux nombreuses initiatives ayant jalonné cette prise de conscience, comme : la publication d'un " Livre blanc de l'environnement en Bretagne " en 1981 ; l'élaboration du premier programme " Bretagne Eau Pure " en 1990 ; la

tenue à Rennes, des " Assises régionales du Développement durable " en 1998 ; la signature d'une " Charte pour un développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne incluant la reconquête de la qualité de l'eau " en 2002.

En outre le CESR Bretagne, par ses autosaisines, a montré son rôle de tout premier plan dans cette prise de conscience. Nous retiendrons : en 1986 le rapport « L'eau, enjeu économique majeur » ; en 1993 « L'Environnement, l'un des enjeux majeurs pour l'avenir économique, social et culturel de la Bretagne » ; en 2000 « Les perspectives de l'agriculture en Bretagne » ; en 2001 « Le service de transport de marchandises en Bretagne, un outil de développement économique et social » ainsi que « La mer et le littoral en Bretagne, pour une ambition régionale ».

## La Charte de l'environnement au service du développement durable

Le concept de " Développement durable " a permis d'élargir le débat en intégrant la dimension sociale et même la dimension éthique d'un développement au service des hommes.

C'est donc avec le plus vif intérêt que le CESR de Bretagne a appris la volonté du Gouvernement d'engager une démarche visant à " donner une valeur constitutionnelle aux principes fondamentaux du droit à un environnement protégé et du développement durable ". Sans remettre en cause la démarche initiée au plus haut niveau de l'État, la consultation opérée sur le sujet révèle un besoin d'approfondissement et de clarification.

### ■ Un texte qui doit viser à l'efficacité

On peut regretter la rapidité de la consultation. Il y a un paradoxe entre la volonté d'agir vite, affichée par le gouvernement, et la nécessité de susciter une adhésion forte de la Nation à des principes qui prendraient une valeur constitutionnelle.

### ■ Des principes à préciser et parfois à clarifier

*L'inscription dans les textes ne suffit pas à garantir l'application effective des principes affirmés.* Le Conseil économique et social de Bretagne exprime par ailleurs son souhait de voir clarifiés et appliqués les textes existants avec les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre. Une rédaction plus simple, plus claire et plus cohérente des textes est indispensable (notamment mise en cohérence du code de l'environnement avec le code rural).

*Le principe « pollueur-payeur » ne doit pas être envisagé de manière simplificatrice, il doit s'accompagner d'une réflexion sur les mécanismes financiers de prise en charge.*

*De plus, il pourrait être établis des « indicateurs » permettant de mieux quantifier les « coûts externes » environnementaux et sanitaires susceptibles d'affecter l'eau, l'air, les sols, la chaîne alimentaire, ...*

Dans cet esprit, il serait souhaitable que les éventuels dommages collatéraux causés par les organismes génétiquement modifiés soient abordés, de même que les questions éthiques qu'ils soulèvent.

## Mettre en place un agenda 21 régional

Le CESR propose que la Région Bretagne se dote d'un « AGENDA 21 » : souhait largement exprimé (79 % de réponses), et que soit mis en œuvre « Le principe d'intégration de la préoccupation d'environnement dans toutes les politiques publiques ».

Cette démarche ambitieuse donnerait à notre région une avance et une notoriété incontestables, tant au niveau national que sur le plan européen. Elle serait aussi en cohérence avec la stratégie française de développement durable annoncée à l'occasion du Sommet de Johannesburg.

La mise en œuvre du « développement durable » concerne tous les acteurs de la société. Elle nécessite qu'ils puissent dialoguer et travailler ensemble autour de projets concrets conciliant l'économique, l'environnemental et le social, articulant court et long terme, dimensions locales et mondiales. Un « Programme d'action pour le 21<sup>ème</sup> siècle » avait été adopté à Rio par les 110 Etats présents : l'« AGENDA 21 », un outil de gouvernance susceptible d'être décliné par les Etats, les collectivités territoriales, les entreprises.

Le Sommet de Johannesburg a été l'occasion pour les Collectivités locales et territoriales françaises d'observer « *que leur engagement dans la mise en œuvre de politiques de développement durable a été manifestement insuffisant mais que cependant les principes qui fondent le développement durable émergent de plus en plus dans les politiques territoriales* ».

Elles s'engageaient donc à :

« Accélérer la mise en œuvre des principes du développement durable par la promotion et la réalisation d'Agendas 21 ou d'autres démarches similaires ». ■

# Avis sur le plan de protection de l'atmosphère (P.P.A) de l'agglomération rennaise

AVIS adopté lors de la session plénière de novembre 2003

## Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le projet de plan de protection de l'atmosphère de la Communauté d'agglomération rennaise, qui compte 36 communes, a été développé en application de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. Cette loi prévoit en effet, entre autres applications, la mise en œuvre de plans des déplacements urbains pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, et de plans de protection de l'atmosphère dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants.

Ce plan a déjà fait l'objet d'un avis favorable de la Conférence régionale de l'environnement du 25 septembre dernier.

Il a pour objectif de ramener, à l'intérieur de la zone concernée, la concentration en polluants de l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites, afin d'éviter, de prévenir, ou de réduire les effets nocifs de ces polluants pour la santé humaine ou pour l'environnement.

Les polluants ou espèces chimiques reconnues comme représentatives feront l'objet d'une surveillance régulière, réglementée dans le cadre de la loi sur l'air. Il s'agit du dioxyde de soufre, des oxydes d'azote, du monoxyde de carbone, de diverses poussières, de l'ozone, des composés organiques volatils et des métaux. Ce choix tient compte de la très grande diversité des polluants dans l'air et des limites des systèmes de mesures actuellement disponibles.



L'évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique à partir de ces polluants retenus en est encore à ses débuts, alors que les effets sont bien présents :

- Environ 40 % de la population agglomérée rennaise pourrait être considérée comme sensible, soit de 80 000 à 100 000 habitants,
- Certaines populations sont particulièrement sensibles aux irritants en raison de facteurs physiologiques (jeunes enfants, personnes âgées, ...) ou pathologiques.



## Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Ce plan de protection constitue donc une excellente démarche dans la prise en compte du risque que représente la pollution atmosphérique et on ne peut qu'en approuver les mesures annoncées. Néanmoins, on doit regretter l'absence de référence aux pesticides qui peuvent, du fait de leur grande volatilité, des modalités d'applications en aérosols, et en fortes densités à certaines périodes, ainsi que de leur transport facile sur de très longues distances par les vents, constituer des substances à risques reconnus comme très significatifs et préoccupants pour la santé des populations humaines et l'environnement.

En effet, selon les conditions météorologiques, la physico-chimie de l'atmosphère, la nature des sols et les modalités d'application, les experts considèrent que de 25 à 80 % des quantités appliquées peuvent se retrouver dans l'atmosphère.

Les pesticides sont présents dans l'air que nous respirons à des quantités nettement supérieures aux

maxima recommandés pour l'eau potable ; mais on les trouve également dans l'eau de pluie et les brouillards, dans des concentrations de 30 à 140 fois supérieures à la norme pour l'eau potable (0,81ug/l mesurés par exemple dans l'eau de pluie parisienne, plus de 80 fois la norme !).

En 1997, les chercheurs de l'INRA de Rennes concluaient une étude de 5 années relative aux pesticides dans l'eau de pluie en Bretagne en ces termes : « *En se référant aux normes européennes existantes pour les eaux de boisson et aux paramètres descripteurs de la toxicité chronique sur la santé humaine, la situation mise à jour peut être jugée préoccupante, d'autant plus qu'on assiste à un enrichissement de la pluie en pesticides au passage des perturbations d'Ouest en Est sur la Bretagne...* ». Tous les échantillons étudiés ou presque contenaient des pesticides !

A l'évidence, il serait irresponsable de refuser de considérer le réel danger représenté par une présence des



pesticides dans l'air, reconnue depuis plusieurs années comme particulièrement préoccupante, au seul prétexte que le problème est complexe, nos connaissances actuelles insuffisantes et la réglementation actuelle quasi inexistante. La Région Bretagne, qui a su par ailleurs démontrer tout son savoir faire et son caractère pionnier et volontaire en matière de politique environnementale, devra, à tout le moins, réagir comme il se doit à ce nouveau défi prétendument déclaré et admis.

## Avis sur les propositions du Conseil régional

Compte tenu de ces remarques et de l'importance qu'elle revêtent dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de protection durable de l'atmosphère de l'agglomération rennaise, le CESR approuve la mise en œuvre de ce plan mais y demande la prise en compte des pesticides. ■



# Le défi de la qualité des eaux en Bretagne

AUTOSAISINE adoptée lors de la session plénière de juin 2003  
Rapporteurs MM. Jean Fleury et Jean-Paul Guyomarc'h

**L**a reconquête de la qualité des eaux représente un défi majeur pour la Bretagne, mais il s'agit aussi d'un défi fédérateur tant la volonté de le relever est forte et unanime.

*Un défi majeur* car les obstacles à la reconquête de la qualité des eaux demeurent nombreux. Il s'agit en effet de gérer et de réguler un phénomène et une ressource qui sont par nature intégrés alors même que la politique de l'eau, telle qu'elle existe actuellement, ne l'est pas suffisamment.

*Un défi fédérateur* car il nécessite une action convergente et une prise de conscience forte des entreprises, des institutions, mais aussi des particuliers.

Le Conseil économique et social de Bretagne a donc souhaité apporter sa contribution à la résolution d'un problème dont l'urgence s'impose à tous. Ce rapport est consacré à la qualité et à la gestion des eaux de surface prises dans leur globalité, c'est à dire de la source aux eaux côtières comprises.

Après avoir présenté un état des lieux et démontré le caractère complexe de la ressource en eau et de ses atteintes, il examine en quoi une véritable approche systémique, une gestion intégrée de la politique de l'eau et de ses acteurs, ainsi qu'une mobilisation accrue de la société sur les enjeux de protection des eaux, sont indispensables et permettraient d'améliorer sensiblement la situation. En ce sens, il vise, notamment au moyen des nombreuses préconisations présentées pour chacun des points évo-



qués, à accompagner la volonté de la Région de se porter candidate à une expérimentation de la politique de l'eau en Bretagne.

## Une ressource en eau intégrée par nature

La question de l'eau en Bretagne est particulièrement vaste et complexe et croise de nombreuses autres problématiques. Le rapport explique comment elle recouvre tous les domaines des activités humaines qui, de près ou de loin, se réfèrent aux usages de l'eau, de l'alimentation en eau potable au traitement des eaux usées, à son utilisation dans l'industrie comme dans l'agriculture, sans oublier le vaste domaine des loisirs qui s'y rapportent. L'eau, patrimoine commun, est présente partout et constitue une composante fondamentale des êtres vivants comme de leurs milieux de vie. Une très petite dégradation peut donc avoir des implications en chaîne parfois insoupçonnées. Les atteintes portées à cet élément, et que l'on observe à la surface des sols, comme dans l'atmosphère, et depuis les sources jusqu'à la mer, doivent nous inviter chaque jour à un peu plus d'attention.



Qu'elles soient de nature écologique, sanitaire ou économique, en Bretagne, de nombreuses conséquences des atteintes au cycle de l'eau, comme à la qualité de la ressource, ont été mises en évidence dans cette étude. En cela, l'érosion des sols, l'eutrophi-

sation des eaux marines, rivières et retenues ou le non-respect des normes de l'eau potable imposent de réexaminer les pratiques. Ces conséquences appellent donc tous les acteurs à davantage de civisme, compte tenu de la responsabilité

supportée par chacun. Une attention particulière doit notamment être accordée au volet des pollutions diffuses d'origine agricole, du fait de sa complexité et de tous ses aspects économiques, sociaux et environnementaux. La mise aux normes des infrastructures de traitement des eaux usées, comme le contrôle de leur bon fonctionnement sont également essentiels.

### Une nécessaire intégration de la politique de l'eau et de ses acteurs

Les réflexions conduites par le CESR montrent que, face à la multiplicité des actions à conduire, la diversité des territoires et des milieux impliqués, la superposition des textes réglementaires et des programmes de reconquête, ainsi que la multitude d'acteurs concernés, la mise sur pied d'une approche systémique, et par là, la définition d'un plan global d'urgence à l'échelle de notre région, sont nécessaires. Cette démarche s'appuiera utilement sur la nouvelle configuration dessinée par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 et sur la possibilité ouverte à la Région d'expérimenter la gestion de la politique de l'eau. En effet, la Région, en liaison étroite avec le Préfet de Région et l'instrument de cohérence qu'est la Mission Interdépartementale et Régionale de l'Eau (MIRE), semble être le bon niveau d'intervention, en Bretagne, pour définir ce plan et veiller à son exécution.

Une telle mise en cohérence ne sera toutefois efficace que si chacun s'applique, dans le même temps, à respecter la réglementation dans le cadre d'un contrôle appuyé et renforcé. Il est enfin indispensable d'améliorer l'évaluation et la communication de ses résultats afin de donner un véritable sens aux programmes et politiques mis en œuvre et motiver les acteurs à poursuivre leur action ou à en envisager une réorientation.

### La nécessaire intégration par la société des enjeux de protection des eaux

Enfin, le rapport montre que l'accompagnement éducatif de tous les acteurs (institutions, entreprises, associations, particuliers...) est une priorité qui devra se décliner avec le nécessaire accès pour tous à une information transparente et de qualité. Il s'agit là d'un moyen de faire évoluer les mentalités et les pratiques en substituant un raisonnement collectif à un raisonnement individuel, jusque là assez prééminent. L'intégration économique complète et sincère des coûts et des dommages imputables à une mauvaise qualité des eaux permettra enfin d'œuvrer dans le sens de cette responsabilisation de tous.

Au terme de cette étude, il apparaît que, si la situation est particulièrement préoccupante et réclame un plan d'urgence, elle n'en est pas moins porteuse d'espoirs. Chacun en Bretagne, quelle que soit son appartenance socio-économique, est non seulement conscient du problème, mais fermement décidé à y apporter les meilleures solutions. Les premiers résultats, même s'ils nécessitent confirmation, apparaissent. Ils apportent un encouragement à poursuivre et à accroître l'effort. La route de l'éducation citoyenne, de l'effort économique et de la volonté politique est certes encore longue, mais la Bretagne est manifestement décidée à trouver les meilleurs compromis permettant un développement durable grâce à un environnement de qualité.

### 9 grandes orientations

Afin d'accompagner cette dynamique, ce rapport propose de nombreuses préconisations précises et détaillées que chacun, à son échelon, est en mesure de mettre en œuvre (citoyens, acteurs économiques, collectivités, Région et Etat).

- Approfondir les connaissances sur l'eau ;
- Gérer durablement la ressource en eau ;
- Prévenir et limiter les risques de pollution des eaux ;
- Simplifier la réglementation et veiller à sa correcte application ;
- Repenser les territoires d'actions ainsi que les missions des acteurs et leur articulation dans un souci de cohérence ;
- Rendre leur lisibilité et leur pleine efficacité aux programmes de reconquête en les simplifiant ;
- Renforcer l'évaluation et les contrôles ;
- Prendre conscience du rôle majeur des sols et des milieux dans les temps de réponse de l'eau aux programmes de reconquête en assurant leur préservation ;
- Intégrer la dimension économique dans la politique de l'eau. ■





# Le défi de la qualité des eaux en Bretagne : Forum

Synthèse du FORUM « Prospective » du 15 octobre 2003

La reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne est un sujet complexe et ambitieux, un sujet de société dans son ensemble.

**La qualité des eaux est un enjeu majeur pour les politiques publiques en Bretagne dans un cadre européen et décentralisé**

**Un enjeu environnemental : la communication scientifique et technique**

Selon *M. Paul TREHEN, Président du Conseil scientifique régional de l'environnement de Bretagne*, si de très grands progrès ont été obtenus dans la compréhension des problèmes réels des progrès restent à faire dans la prise de conscience vis à vis des questions environnementales. Il conviendrait notamment de mieux faire connaître les perspectives offertes par les technologies nouvelles dans la régulation des problèmes environnementaux.

**Un enjeu économique et un défi pour l'agriculture**

*M. Louis-Pascal MAHE, Professeur à l'ENSAR*, souligne que la plupart des activités économiques et humaines peuvent engendrer des dommages à l'environnement :

L'agriculture, en Bretagne, est la source principale des atteintes à la qualité de l'environnement rural. Le volume de production doit s'arrêter quand le gain de valeur est annulé par l'aggravation des dommages. C'est une équation fondamentale du développement durable. L'agriculture bretonne devrait viser la création de valeur,



un meilleur équilibre entre produits de bases et produit de qualité, un meilleur équilibre entre la production et les ressources naturelles.

*Pour l'Industrie le principal enjeu est de concilier les coûts de production et la qualité de l'environnement :*

*M. Jean-Claude CROCCQ, Président directeur général du groupe SERAFEL*, rappelle qu'une image dégradée de l'environnement de la Bretagne aurait des conséquences fâcheuses sur sa production. Les entreprises doivent faire face à un difficile compromis : mettre en pratique leur volonté de préserver l'environnement et s'intégrer pleinement dans le marché en tenant compte de la concurrence.

**Un enjeu sociétal**

*M. Bernard SCHOCKAERT, Président de la Commission "Environnement et développement durable" de l'UFC-Que choisir* rappelle que 98 % des nitrates présents dans l'eau proviennent de l'épandage excessif d'engrais azotés en agriculture, des déjections de milliers de porcs, bovins et volailles des élevages industriels et qu'il n'existe aujourd'hui aucune norme réglementaire les concernant. Si la priorité n'est pas donnée aux

actions de prévention, il deviendra impossible de garantir la qualité de l'eau potable imposées par la directive cadre du 23 octobre 2000.

Les tarifs de l'eau dépendent de la qualité, de la proximité de la ressource naturelle, mais également des dépenses liées à son traitement et à l'assainissement des rejets pollués. Aujourd'hui, les consommateurs revendiquent leur droit à l'information et à la vérification de la qualité de l'eau.



**La décentralisation, une opportunité pour aider au traitement des problèmes de chacun**

*M. Ambroise GUELLEC, Président du Comité de bassin Loire-Bretagne et Vice-Président du Conseil régional*



de Bretagne précise que la prise de conscience de tous les acteurs de l'enjeu de la qualité de l'eau, incite le Conseil régional à expérimenter cette nouvelle compétence de gestion de l'eau. La Région Bretagne a demandé à être "l'autorité compétente" au sens de la directive cadre du 23 octobre 2000, dans la gestion de la politique de l'eau.

**La directive cadre : « d'une obligation de moyen à une obligation de résultat »**

M. Thierry DAVY, *Expert auprès de la Commission européenne et de la Direction générale de l'environnement*, présente ses objectifs :

- Assurer un développement durable de la ressource en eau, par l'atteinte du "bon état écologique et chimique" des eaux à l'horizon 2015 ;
- Renforcer la gestion intégrée, déjà institutionnalisée en France par la loi sur l'eau (1964). La directive cadre, en proposant une gestion intégrée de la ressource, fera une place importante aux politiques locales de l'eau (les Régions et les Agences de bassins seront très concernées au niveau des districts). La Bretagne, qui a fait du défi de l'eau une de ses priorités, devrait trouver l'opportunité de mettre en avant ses connaissances en la matière et sa volonté d'assurer la durabilité de la ressource.

## Prospective et enjeux de la qualité des eaux

### Les enjeux prospectifs de l'eau

Pour M. Riccardo PETRELLA, *Professeur à l'Université catholique de Louvain, Conseiller à la Commission européenne*, lorsque l'on parle de la qualité de l'eau, plusieurs enjeux sont soulevés :

- Le premier enjeu est *le droit à la vie*, donc l'accès pour tous à l'eau potable. L'eau est de plus en plus traitée comme une marchandise à laquelle l'accès est lié au pouvoir d'achat et aux ressources financières disponibles.
- La *valeur culturelle* de l'eau pose l'enjeu de la sécurité de la ressource. Depuis une vingtaine d'années, l'eau est tombée dans la catégorie des biens économiques et des services dits "d'intérêt économique général". La marchandisation a pour conséquence l'abandon de l'idée que l'accès à l'eau est un droit humain, universel, indivisible, imprescriptible.
- Lorsque que l'on discute de la politique de l'eau, *l'enjeu est politique*. Il est essentiel que les services publics deviennent effectivement un service pour tout le public et qu'ils gèrent l'eau en toute transparence et avec la participation du public.

### La prospective de la qualité de l'eau

Les recherches de M. Bernard BAR-RAQUE, *Directeur de recherches au CNRS et attaché au Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés* et de ses collaborateurs, montrent que pour offrir une eau respectant les normes de potabilité, on peut soit employer des techniques plus poussées mais coûteuses, soit essayer d'obtenir un partage des eaux, par la voie contractuelle, avec les autres usagers (en Bretagne, en particulier avec les agriculteurs).

## La Région un échelon territorial responsable et pertinent

L'échelon régional est le niveau pertinent pour traiter le problème de la qualité des eaux en Bretagne s'accordent à développer Mme Bernadette MALGORN, *Préfète de la Région Bretagne* et M. Ambroise GUELLEC, *Vice Président du Conseil régional*

La première urgence, aujourd'hui, est *de reconquérir la qualité de l'eau* et donc de résorber les excédents en nitrates en retenant toutes les solutions pertinentes. C'est ce qui a été fait avec la charte pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire

*La responsabilité* de cet objectif se retrouve à plusieurs échelons de l'Etat (Préfets de départements, la Mission Interdépartementale et Régionale de l'Eau (MIRE), les agences de bassins partiellement décentralisées). Pour Mme la Préfète, retrouver la même coordination régionale au niveau des collectivités locales permettrait une meilleure intercompréhension entre les différents acteurs, opposés par des conflits d'usages.

Les objectifs de reconquête de qualité des eaux en Bretagne ne sont pas encore atteints, mais les premiers résultats sont indéniables et, là encore, le sens du mouvement importe autant que les échéances. ■



## Pour une réelle politique de sécurité maritime

VCEU adopté lors de la session plénière de novembre 2001

Le lundi 12 novembre 2001, la pointe de Bretagne a de nouveau frôlé la catastrophe par l'échouage sur l'île de Molène d'un navire porte-conteneurs.

Même si la qualité du bateau et la toxicité de sa cargaison ne peuvent être a priori incriminées, le CESR Bretagne constate malheureusement que les



Pouvoirs publics tardent à tirer toutes les leçons des accidents plus dramatiques tels que ceux de l'Erika ou de l'Evoli Sun.

Un navire qui quitte sa route et navigue à pleine vitesse pendant deux heures hors du rail d'Ouessant et vers la côte sans aucune intervention des services chargés de la sécurité ou de la police maritime prouve bien la faiblesse de notre système de prévention.

Le Conseil économique et social ne peut donc que réitérer une nouvelle fois son attente d'une réelle politique de sécurité maritime notamment par la création d'un véritable service de garde-côte opérationnel à dimension européenne. ■

## Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne

Section « Mer-littoral », synthèse de la CONTRIBUTION adoptée lors de la session plénière de juin 2004  
Rapporteurs MM. Pierre Euzenes et François Le Foll

Valorisé et convoité, l'espace littoral suscite des concurrences d'usages qui se transforment parfois en de véritables conflits.

Le littoral breton est ainsi le siège de plusieurs types de conflits d'usages :

- *Des concurrences entre des activités* qui utilisent le littoral, et cela aussi bien pour les ressources qu'il abrite que pour l'emprise spatiale qu'il offre ;

- *Des concurrences qui découlent d'activités régulatrices* (lourdeur et incohérence de la réglementation, méconnaissance et manque d'information des acteurs, difficultés à prévenir ou à réguler les conflits) ;

- *Des concurrences nouvelles liées à l'évolution de la société*, et plus particulièrement au vieillissement de la population littorale, à la transformation des représentations du littoral et des aspirations qui y sont liées, et enfin à la mutation du système socio-économique de l'espace littoral breton.

Au terme d'une analyse détaillée de ces concurrences, parfois conflictuelles, recensées sur le littoral breton, la Section « Mer-Littoral » du Conseil économique et social de Bretagne a dégagé *dix pistes qui permettent de réunir les conditions d'un développement harmonieux, pérenne et durable de notre zone côtière* dans un climat de concertation des acteurs et dans un souci de prévention des conflits, ou de leur régulation lorsqu'ils existent déjà. En ce sens, parvenir à une gestion intégrée du littoral breton ne sera véritablement possible qu'avec :

### Une meilleure répartition des activités dans le temps et dans l'espace

De nombreuses activités s'exercent actuellement sur le littoral, alors qu'elles n'ont pas toujours besoin de cette proximité de la mer (résidentiel, halio-alimentaire, transformation des produits de la mer, activités utilisant l'espace littoral comme lieu de stockage, stationnement de navires de plaisance...) et pourraient être transférées, chaque fois que cela est possible, dans les terres. Le cadre du Pays maritime semble pertinent pour penser cette nouvelle répartition. Pour certaines activités, à l'image du tourisme, il semble également possible de parvenir à *une meilleure répartition des usages du littoral dans le temps*.

### Une gestion partagée du littoral

La résolution des conflits ou des concurrences d'usages repose sur l'adhésion des usagers à une démarche de négociation contractuelle et à des compromis. *Une nouvelle réglementation à elle seule ne peut pas tout résoudre* et ne doit être recherchée qu'en dernier recours. Les acteurs locaux ont intérêt à développer une culture de l'autocontrôle. Cette gestion concertée ne pourra néanmoins être possible que si l'on parvient à faire partager à tous les acteurs une perception commune des enjeux ou des priorités. Pour que cela soit possible, *une véritable démarche commune d'appropriation culturelle* doit être mise en œuvre. Le partage le plus large possible des connaissances et des données disponibles est indispensable et nécessite, notamment, des sessions de formation à destination de tous, y compris des acteurs de base et non pas seulement des structures qui sont censées les représenter.

### Une simplification des mesures s'appliquant sur le littoral

Le littoral est déjà l'objet de nombreuses mesures de régulation, protection, préservation et gestion... Cette multitude d'outils, de règles, de normes, destinés à organiser les usages du littoral et à régler les conflits existants, contribue, paradoxalement, à accentuer parfois la difficulté que l'on rencontre à gérer cet espace. Pour plus de lisibilité, il convient d'une part, d'appliquer la réglementation en vigueur et, en parallèle, de fusionner et simplifier certains outils de gestion intégrée, en particulier en utilisant de façon optimale les guides méthodologiques et procédures d'application qui existent déjà.

### Un territoire adapté à la gestion intégrée

L'espace de gestion le plus pertinent varie selon l'objectif recherché. Plusieurs échelles d'actions peuvent être distinguées.

Ainsi, en ce qui concerne la gestion quotidienne et locale des usages et des conflits, c'est le territoire du *Pays maritime* qui semble le plus adapté.

En revanche, l'espace le plus pertinent pour fixer et mettre en cohérence les grandes orientations stratégiques doit être plus large. Il ne peut s'agir ici que de la région ou de l'interrégion. Dans ce cadre, la *façade maritime* est donc l'espace de cohérence des grandes orientations stratégiques en matière maritime et littorale et, l'échelon *régional*, le pivot de la réflexion stratégique coordonnée, le lien entre le Pays et la façade.

Enfin, le territoire *national* reste celui où s'appliquent les règles édictées au niveau national ou supranational, à l'échelle communautaire notamment.

### Des acteurs mieux identifiés et aux missions renforcées

Ces territoires pertinents voient intervenir, sur leurs périmètres respectifs, des *acteurs chefs de file* à qui il convient de donner une place accrue dans les prochaines années, notamment dans le



cadre d'un nouveau système faisant plus de place à l'action décentralisée.

Dans ce cadre, il revient à l'Union européenne de déterminer une stratégie de Gestion intégrée de la zone côtière à l'échelle communautaire et de définir un certain nombre de politiques communautaires maritimes dont les enjeux dépassent le cadre national.

L'Etat, quant à lui, élabore les normes en fixant des objectifs de résultats et contrôle leur application, tout en veillant à rendre sa représentation en région plus efficace et cohérente, notamment par le regroupement, dans les régions maritimes, de l'ensemble de ses compétences maritimes civiles, actuellement dispersées, dans un « Pôle régional Mer-littoral ».

La Région est chargée d'élaborer une stratégie d'ensemble sur son territoire. Dans un souci de cohérence, elle doit également s'assurer de la cohésion des actions menées par les Pays et de la bonne articulation des Schémas de cohérence territoriale élaborés localement. Elle a donc, à ce stade, à la fois un rôle de régulateur, mais également un rôle d'interface et d'intermédiaire entre les Pays. Afin d'assurer ces nouvelles missions, le Conseil régional de Bretagne devra se doter d'une « Cellule mer » ou d'une « Direction de la mer et du littoral ».

Le Pays maritime, et les élus désignés par les collectivités locales sur ce territoire sont, quant à eux, chargés de régler les problèmes ne pouvant l'être directement entre les acteurs, et concevoir et mettre en œuvre localement la gestion intégrée du littoral, notamment par la réalisation de documents de planification locale.

La réussite de ce nouveau modèle d'action est néanmoins conditionnée à la reconnaissance pleine et entière de la légitimité du politique et à l'instauration d'une véritable relation de confiance entre la structure gestionnaire et les acteurs locaux.

### Une meilleure anticipation des difficultés

Il est également nécessaire d'anticiper les difficultés et éventuels conflits d'usages sur le littoral. Cela n'est possible que par une *auto-responsabilisation* des usagers du littoral, leur recherche permanente de compromis et de solutions, ainsi que l'acquisition des connaissances nécessaires à l'évaluation et à la prévention de tous les impacts d'un projet ou d'une activité. Mais cela suppose aussi la diffusion de ces informations auprès d'un large public, une meilleure participation de la société civile, et enfin, une concertation en amont des projets.

### La définition d'objectifs clairs et réalisables

Afin d'éviter les déceptions, les désillusions et l'impression que pourraient avoir certains acteurs que la démarche n'entraîne pas ou peu de résultats, il importe de fixer des objectifs clairs, hiérarchisés, mais également réalistes, aussi bien en ce qui concerne les résultats auxquels on veut parvenir, que l'échéance à laquelle ils doivent être atteints. Ces objectifs doivent, bien évidemment, être fixés en amont de la démarche, comprendre des indicateurs d'évaluation, résulter d'une démarche de concertation et pouvoir évoluer dans le temps.



### Un calendrier resserré pour la mise en œuvre des actions

Le calendrier de mise en œuvre d'un processus de gestion intégrée de la zone côtière doit être resserré (sans pour autant s'affranchir de certaines étapes indispensables : concertation et participation des acteurs...) si l'on veut réussir à motiver les acteurs qui en sont parties prenantes. Il convient de trouver un juste milieu qui permette *de garantir la visibilité et la lisibilité de démarches* visant à gérer les usages sur le littoral, tout en *s'affranchissant de considérations de trop court terme*.

### Des financements pérennes et cohérents

Toute démarche de gestion intégrée ne peut réussir que si l'on parvient à garantir la pérennité des financements engagés (en s'affranchissant autant que possible du calendrier électoral), à *éviter la dispersion des financeurs* afin de s'assurer de la cohérence du programme et des actions, et à veiller au respect des engagements de l'Etat, notamment dans le cadre de sa contractualisation avec les acteurs locaux.

### Une évaluation renforcée et partagée des actions

Pour motiver les acteurs et les convaincre de l'intérêt que revêt une démarche de gestion intégrée, il est indispensable de leur démontrer quels ont été ses résultats. En cela, *l'évaluation d'un programme* ou d'une politique est un passage obligé. Toute démarche d'évaluation doit prendre appui sur *des indicateurs objectifs, définis par les acteurs*, en amont de la procédure. Si l'on veut que ces indicateurs soient mesurables, il convient de fixer, dès le départ, des objectifs ciblés au cours du temps et des points de repère quant à ce qui est attendu des changements de comportement des acteurs clés. Enfin, *la communication* aux acteurs du territoire des *résultats de l'évaluation* d'un outil de gestion intégrée de la zone côtière est primordiale et permet à la fois de les associer à la démarche et de les motiver. ■

## La réforme de la PAC 2004-2013

VCEU adopté à l'unanimité lors de la session plénière de juin 2003

Une nouvelle réforme de la PAC pour la période 2004-2013 est sur la table depuis presque un an. Nous arrivons dans la phase finale de la discussion. Le Conseil des Ministres de l'Agriculture du 19 juin dernier a été de nouveau suspendu, sans aboutir, alors que la Présidence grecque de l'Union européenne a proposé un second projet de compromis. La discussion va reprendre mercredi 25 juin.

La Bretagne, première région agricole française, est évidemment concernée par cette nouvelle réforme qui, dans la poursuite de celles de 1992 et 1999, propose de nouvelles baisses des prix de soutien, compensées par des aides directes partielles et dégressives dans le temps. Le secteur laitier, qui concerne près d'1 agriculteur sur 2 en Bretagne, est en première ligne (baisse proposée de 28 % du beurre et de 15 % de la poudre de lait écrémé entre 2004 et 2007).



Des baisses sont également annoncées pour les céréales et les oléoprotéagineux. Mais toutes les productions sont concernées, à travers l'introduction du fameux découplage (séparation) entre aides versées et productions réalisées. Le commissaire Fischler propose de forfaitiser toutes les aides ou soutiens de marché en une prime unique à l'hectare qui sera distribuée sans

contrepartie de production et en se référant simplement aux acquis historiques. Ceci risque d'entraîner, en confortant ceux qui sont déjà particulièrement bien servis, une disparité entre certaines productions ou certaines régions agricoles au détriment de certaines filières ne bénéficiant aujourd'hui d'aucune aide.

Accepter cela, c'est finalement accepter l'abandon des principes fondateurs de la PAC et notamment l'abandon des politiques de gestion des marchés. L'aide découplée est en fait une « prime de cessation » définitive au soutien annuel permanent des marchés !

En Bretagne, 70 % du revenu agricole dépend des prix de marché et non des aides.

Alors que le Ministère de l'Agriculture vient d'annoncer une baisse du revenu agricole breton de 28 % en 2002, l'abandon futur des politiques de gestion de marché hypothèque sérieusement l'avenir de l'agriculture régionale, basée sur des exploitations familiales.

Alors que les difficultés des marchés avicole, porcin ou laitier conventionnels ou biologiques s'accroissent, le projet Fischler risque encore d'ajouter de l'instabilité à des marchés fortement perturbés.

*Devant ce constat, le CESR de Bretagne réuni en Assemblée le 23 juin à RENNES souhaite la réforme de l'agenda 2000 et demande au Ministre de l'Agriculture de maintenir son opposition à cette réforme dangereuse pour l'avenir de notre agriculture régionale en refusant la baisse des prix programmée, la logique destructrice du découplage et le démantèlement des OCM (Organisations Communes des Marchés).* ■



# « Enseignements de la concertation et perspectives » pour le Schéma régional d'aménagement et de développement territorial (SRADT)

AVIS sur le document du Conseil régional, avril 2003

## Remarques de portée générale sur le document du SRADT

Ce document, de portée incitative, gagnerait en force mobilisatrice si les diverses responsabilités des principaux acteurs concernés étaient mieux définies. Il gagnerait également à faire apparaître la cohérence et la complémentarité entre de grandes ambitions telles que : la compétitivité économique, le développement social, la solidarité entre les acteurs, la sauvegarde de l'environnement... En outre, la mise en œuvre des priorités pourrait être plus organisée (hiérarchie, calendrier de phasage, des éléments cartographiques).

On regrettera :

- Que certaines politiques publiques internationales, européennes et nationales (et leurs effets possibles) ne soient pas suffisamment prises en compte (OMC, PAC, charte de l'environnement...)
- Que bon nombre d'autres questions (le cabotage, la vie associative, etc.), souvent consignées dans les auto-saisines du CESR, restent encore à être considérées.



## Réflexions sur " L'image de la Bretagne à l'horizon 2015 "

*Une ambition prenant en compte les réalités économiques, les préoccupations des Bretons et satisfaisant les ambitions de développement durable, proposée en 4 perspectives :*

### **Bretagne, une grande région en Europe (orientations n° 1 à 5)**

Pour s'inscrire comme région au cœur de l'Europe, la Bretagne devra échapper à la marginalisation qui pourrait résulter du déplacement vers l'Est de l'Europe du centre de gravité de l'activité et du risque d'un isolement physique de cet extrême ouest européen.

Il s'agit de mettre en place dans les meilleurs délais les *infrastructures* de transport et de communication qui

permettront de relier davantage la Bretagne à l'Europe, de l'ouvrir sur le monde et, en même temps, d'interconnecter les territoires bretons. Par ailleurs, son inscription dans des réseaux de coopérations multiples compensera sa marginalisation territoriale.

On doit noter le décalage qui existe entre l'image culturelle et touristique de la Bretagne, très forte et son image économique. L'action entreprise dans le domaine de la recherche et des technologies de pointe lui a permis de s'affirmer et de valoriser son image de marque au cours des dernières décennies et cela doit continuer et même s'accroître.

Il n'est nullement fait référence dans le document aux ambitions du cabo-

tage maritime qui doivent être réaffirmées.

De façon générale, l'ensemble du développement et de l'aménagement du littoral ainsi que l'économie maritime doivent être intégrés dans cette valorisation du fait maritime.

### **Bretagne : priorité à la haute qualité et à l'intelligence (orientations n° 6 à 11)**

*Proposition : "Bretagne : priorité aux réseaux d'excellence et à l'intelligence économique"*

Concernant les réseaux d'excellence bretons, il s'agit conjointement d'affirmer une spécificité régionale et de rechercher la "haute qualité" des

produits bretons. La valorisation des fonctions d'intelligence doit concerner chaque niveau de population sur l'ensemble du territoire.

- La veille stratégique doit être, à la fois, un instrument d'adaptation des entreprises aux évolutions de leur environnement et un instrument d'anticipation des besoins.

- Dans tous les domaines de *formation* l'expérimentation et le développement des NTIC seront des atouts à valoriser.

- Le départ des jeunes hors de Bretagne ne doit pas être considéré comme une "perte" pour la région, mais comme l'opportunité d'un enrichissement du tissu régional par l'apport de compétences et de savoirs acquis à l'extérieur.

- Dans bien des domaines, les soucis d'efficacité, de souplesse conduisent au développement de partenariats, de relations, de coopérations de toutes sortes entre les acteurs. Une priorité déterminante des institutions régionales devrait être de soutenir l'organisation de ces réseaux.

- Le CESR a fait très récemment des propositions en faveur de *la création et de la reprise d'entreprises* : Concernant le développement de la culture d'entreprise l'enjeu consiste surtout à généraliser et fédérer les expériences actuelles (une douzaine d'initiatives dans la région). Quant à l'encouragement à la création d'entreprise, il s'agit davantage de pérenniser les jeunes entreprises que d'accroître le nombre d'entreprises nouvelles. Enfin, pour la reprise d'entreprise, l'effort d'information et de soutien ne doit pas se limiter aux repreneurs mais doit aussi viser les cédants.

- Enfin, offrir aux entreprises bretonnes un environnement porteur de compétitivité et de performance consiste notamment à privilégier la recherche, les services, des sites appropriés, sans oublier l'importance du maintien d'une pression fiscale raisonnable.



### **Bretagne : une région forte de tous ses territoires (orientations n° 12 à 14)**

C'est la cohésion dans le développement plutôt qu'un équilibre immobile des territoires qui doit être recherchée (rôle des péréquations et des coopérations pour compenser les handicaps "naturels" ou "historiques" de certains territoires ; complémentarité entre les territoires par la valorisation de leurs spécificités et de leur interdépendance).

*Il s'agit de structurer un fait métropolitain à l'échelle de l'ouest français, par :*

La création, à l'ouest, d'une métropole de taille internationale (coopération Rennes-Nantes).

Le maillage renforcé de la capitale bretonne avec l'agglomération brestoise et les villes moyennes.

Les spécificités et le caractère structurant de l'axe Brest-Quimper, relié au Nord (Morlaix-Trégor-Rennes) et au Sud (Nantes-Bordeaux).

### **Bretagne : terre d'épanouissement et de solidarité (orientations n°15 à 18)**

- Le vieillissement de la population doit être valorisé comme un atout

pour le développement des solidarités intergénérationnelles mais aussi la création de nouveaux services et de nouvelles activités. Il s'agit aussi de favoriser le développement du mouvement associatif et de l'économie sociale et solidaire.

- L'émergence progressive, en Bretagne, de l'adhésion à une stratégie de *développement durable* a permis la multiplication d'initiatives de la part des professionnels autant que des collectivités et associations. Dans cette optique, l'orientation résolue de la Bretagne pourrait s'exprimer dans l'élaboration d'un *agenda 21 régional* intégré dans la charte.

### **La région, porteuse de l'ambition collective de la Bretagne**

*Le programme est ambitieux et fédérateur, il doit permettre de montrer combien au terme des dernières réformes de la décentralisation, la Région est apte à fédérer dans un projet commun l'ensemble des acteurs régionaux. La deuxième phase de concertation fournira l'occasion de mettre en œuvre cette capacité mobilisatrice au service de la Bretagne. ■*





# S'organiser...

*Optimiser l'environnement des entreprises  
et adapter les filières*





## L'AMBITION

Optimiser l'environnement des entreprises, cela consiste à assurer les conditions de l'installation des entrepreneurs et de la transmission des entreprises, à faciliter la mobilisation des capitaux, à favoriser l'innovation et le transfert de technologies par le développement des réseaux de coopération inter-entreprises et avec les organismes de formation et de recherche. Il s'agit de renforcer les milieux d'innovation coordonnant demande des entreprises, potentiel local et régional de recherche, de transfert de technologies et de mise au point des nouveaux produits et services.

## POURQUOI LE FAIRE ?

Comme nous l'avions envisagé en 1998, les nouvelles données déterminantes de la compétition économique mondiale s'imposent désormais au sein de tous les espaces territoriaux. Elles favorisent l'essor des délocalisations qui peuvent tarir un tissu local mais auxquelles pourra résister un tissu productif qui s'organise, se structure, développe et intègre ses filières économiques et se rend ainsi attractif aux investissements intérieurs et extérieurs.

Cette adaptation des secteurs économiques est plus que jamais indispensable et urgente pour maintenir ou créer des activités et des emplois car les échanges et les transformations de l'économie contemporaine s'accroissent, imposant leurs effets sans

Adapter les filières en stimulant des stratégies adaptées d'organisation de modernisation, et lorsque c'est nécessaire de restructuration ou de redéploiement. Il s'agit de favoriser la diversification, la réorientation des productions vers plus de transformation des produits, la structuration en filière intégrée (de l'étude de marché à la commercialisation). Cette adaptation est la clé de la mise à niveau ininterrompue qui s'impose aux entreprises qui ne peuvent plus bénéficier de protection ou de rentes de situation



considération des distances géographiques auparavant « protectrices » pour le tissu local.

Elles créent autant de défis simultanés auxquels il faut aujourd'hui répondre par la rénovation du système productif régional : défi de l'ouverture géographique des échanges et des marchés qu'il faut étendre pour permettre les économies d'échelles et la rentabilité de l'innovation, de l'internationalisation qui permet cet élargissement mais qui importe partout la concurrence ; défi de la compétitivité qui se focalise moins sur les coûts et plus sur la valeur ajoutée dans les productions et sur la qualité, la fiabilité, la sécurité des productions ; défi de la réactivité aux marchés et aux consommateurs, défi de la réactivité à la concurrence par la maîtrise technologique et de l'innovation ; défi de la communication ; défi de l'amélioration constante par l'incorporation de services addi-



tionnels aux productions et par la maîtrise des coûts et des délais.

À ces défis, il faut aujourd'hui répondre par la réorganisation du système productif régional.

Dans cette organisation, la Bretagne peut valoriser ses atouts que sont :

- **Des activités motrices piliers** (IAA, Télécom, construction et réparation navale, automobile), à adapter à une compétitivité exigeante, et de grands groupes dynamiques et un tissu de PME.
- **Un essor de la recherche et du développement** autour des centres publics et des entreprises et des centres de fort potentiel de transfert de technologie répartis sur le territoire.
- **La capacité d'entreprendre**, à l'origine des grands groupes et d'un tissu performant d'artisans, de PME et d'entreprises sous-traitantes.
- **Un site régional " typé "** doté de ressources naturelles terrestres et maritimes à valoriser, d'atouts culturels et environnementaux, une façade maritime originale et d'un important réseau de villes moyennes.



## COMMENT LE FAIRE ?

Promouvoir la région comme milieu de développement des entreprises, notamment en soutenant les stratégies de coopération et les mises en réseaux des acteurs économiques est essentiel, comme nous l'avons vu précédemment dans l'avis du CESR sur le SRADT.

Cela suppose de prendre en compte les évolutions actuelles et futures, en les anticipant afin d'optimiser l'environnement des entreprises et de renforcer la compétitivité de l'économie régionale (**Contribution « Prospective des facteurs d'attractivité en Bretagne », juin 2002**)

Il faut également favoriser l'adaptation des secteurs en apportant un appui à l'organisation des entreprises en filières régionales de production (filière télécommunications, filière pêche, filière tourisme, ...).

Il s'agit enfin de faciliter les adaptations et les redéploiements du système productif régional en renforçant les piliers de l'industrie régionale, et en particulier :

- La filière touristique qui doit s'adapter aux nouvelles demandes dues à des comportements, des modes de vie, des attentes, des besoins nouveaux d'un public plus nombreux, plus varié, plus diversifié (**Autosaisine « Impacts en Bretagne des nouvelles demandes touristiques », janvier 2004 ; Forum « Tourisme et modes de vie demain en Bretagne », juin 2004**).

- *L'agroalimentaire et la pêche*, qui font face aux mutations du marché et à la concurrence accrue de pays tiers. (**Vœu sur la crise avicole bretonne, juin 2002 ; vœu sur le projet de réforme de la politique commune de la pêche, juin 2002**).

- *Les télécommunications*, secteur de pointe dans le développement régional, fragilisé par les chocs mondiaux, d'où l'importance de promouvoir la Bretagne comme la « terre des télécommunications » (**Vœu sur la labellisation de la Bretagne comme pôle d'excellence en télécommunication, en électronique et multimédia, novembre 2003**).



Le développement des entreprises sur le territoire régional ainsi que celui de l'ensemble des activités nécessitent une desserte de qualité en énergie, en particulier à travers un fonctionnement optimal du service public de l'électricité ; le Président du CESR réunit, afin d'en faire le bilan annuel, l'Observatoire régional du service public de l'électricité placé auprès du CESR (Présentation de l'ORSPE).

### Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

- **Autosaisines, saisines des commissions et contributions des sections**
  - Autosaisine « Impacts en Bretagne des nouvelles demandes touristiques », janvier 2004
  - Contribution « Prospective des facteurs d'attractivité de la Bretagne », juin 2002
- **Vœux, motions, communiqués, déclarations communes**
  - Vœu sur la crise avicole bretonne, juin 2002
  - Vœu « Labellisation de la Bretagne comme pôle d'excellence (...) », novembre 2003
  - Vœu « Projet de réforme de la politique commune de la pêche », juin 2002
- **Forum**
  - Forum « Tourisme et modes de vie demain en Bretagne ». juin 2004
- **Réunions de l'Observatoire régional du service public de l'électricité (ORSPE)**
- **Auditions du bureau et des commissions et sections**
  - Audition d'EDF
  - Auditions dans le cadre de l'étude « Impacts en Bretagne des nouvelles demandes touristiques »

# Prospective des facteurs d'attractivité de la Bretagne

Section « Prospective », synthèse de la CONTRIBUTION adoptée lors de la session plénière de juin 2002  
Rapporteurs Mme Françoise Hurson, M. Jacques Colin

Cette contribution s'interroge sur l'évolution des facteurs d'attractivité de la Bretagne à l'égard des populations et des activités. Elaborer un diagnostic de l'attractivité actuelle puis explorer les nouveaux enjeux de l'attractivité ont permis de construire quatre scénarios. Il en ressort des constantes pour la stratégie à conduire qui peuvent être utiles pour l'élaboration du futur schéma régional d'aménagement du territoire.

## Le diagnostic des capacités d'attractivité de la Bretagne

Son apport principal est de mettre l'accent sur deux éléments déterminants dans les capacités d'attraction actuelles des territoires :

- D'une part, la capacité de régulation collective, le savoir faire historique des Bretons pour organiser, exprimer et promouvoir leurs intérêts communs n'est plus à démontrer mais se confirme dans ses capacités actuelles à impulser une dynamique de pays, même si on pourrait espérer parfois des logiques plus innovantes encore dans leur constitution.

- D'autre part, la place des services aux entreprises et des services aux per-



sonnes, où l'on constate un réel dynamisme régional, qui semble bien supérieur à celui de certains territoires de poids démographique équivalent.

- Enfin, la qualité de son système de formation, de recherche et d'innovation reste forte.

## De nouveaux enjeux

Ceux-ci sont liés à la tertiarisation du système productif, qui pose le problème de l'intégration de domaines d'activités à fort contenu de main-d'œuvre faiblement qualifiée et le sort d'activités dont la ressource productive que constituait souvent le territoire s'est épuisée. De nouveaux liens sont très probablement à repenser entre activités et territoires.

Un autre enjeu est lié au **vieillessement de la population** qui pourrait prendre un rythme rapide si les soldes migratoires des jeunes adultes restaient défavorables et si la fécondité s'abaissait à un niveau d'1,8 enfant par femme. Le solde naturel pourrait devenir négatif dès 2012.

Les **comportements socio-culturels** appelleront des déplacements rapides, sûrs et adaptés à des distances variables et à des horaires flexibles. Mais ils devront aussi permettre les déplacements de semi-proximité.

Enfin, les **services aux personnes** prendront de l'essor sous la pression d'une demande croissante des citoyens en faveur de certains critères de qualité, de souplesse, de sécurité.

Dans le même temps, la **polarisation des territoires** va se poursuivre.

Il découle de ces enjeux deux objectifs principaux à poursuivre :

- *Attirer les jeunes adultes : favoriser l'implantation de jeunes ménages par de bonnes conditions de travail et une bonne qualité de vie ;*

- *Favoriser l'émergence de services, pour favoriser l'essor des entreprises et créer un environnement favorable à l'attraction des populations.*

## Des incertitudes subsistent

Evoquées dans les scénarios, elles sont notamment *liées à l'évolution du contexte* dans lequel s'inscriront les échanges et aux évolutions différenciées que peuvent prendre un certain nombre de variables d'attractivité.

Les scénarios ont précisément pour objet d'évoquer ces incertitudes.

- *Elles portent tout d'abord sur le degré d'isolement des territoires.* Cet isolement est un risque, plus dans les esprits que dans la géographie car la Bretagne est moins excentrée que bien d'autres régions d'Europe dynamiques. L'intérêt de l'interrégionalité est ici fort.

- Les incertitudes portent aussi sur les problèmes de *pollution et les conflits d'usage* des sols qui pourraient se renforcer sur l'ensemble de l'espace, littoral, urbain, rural et remettre en cause la qualité du cadre de vie et de l'image de la Bretagne.

- *Enfin, l'évolution de la nature, de la qualité et de l'importance des services* liés aux besoins des ménages ou à ceux des entreprises constitue toujours une incertitude.

## Les quatre scénarios

Ils proposent plusieurs voies stratégiques pour renforcer le degré d'attractivité de la Bretagne, parmi lesquelles *certaines constantes* apparaissent :

■ **Miser sur les facteurs matériels.** Cela passe par le renforcement des activités de recherche et développement sur les secteurs dans lesquels la Bretagne dispose de savoir faire, par l'accent mis sur la communication immatérielle, l'essor stimulé des fonctions urbaines supérieures, l'investissement dans la formation générale et professionnelle initiale et continue.

■ **Ouvrir la Bretagne aux échanges extérieurs les plus larges possibles** par l'élaboration d'une politique maritime dans une logique de service, la poursuite de l'ouverture ferroviaire, le soutien aux échanges scientifiques et techniques.

■ **Mieux répondre à la demande intérieure** en promouvant une organisation de services aux entreprises et aux personnes adaptée aux besoins des territoires et respectueuse de leur diversité.

## Vers une région organisatrice

La capacité régionale à traiter les enjeux collectifs peut orienter la trajectoire bretonne. Elle dépendra largement de la confiance mutuelle qui s'établira entre les acteurs régionaux.

A cet égard, les évolutions législatives récentes peuvent constituer des occasions de renforcement de la capacité de régulation des politiques publiques régionales.

Dans ces conditions, l'expression d'un projet collectif de type schéma régional d'aménagement et de développement du territoire prend tout son sens, pour promouvoir un développement économique, social et culturel qui s'inscrive dans la durée. ■

# Impacts en Bretagne des nouvelles demandes touristiques

Synthèse de l'AUTOSAISINE adoptée lors de la session plénière de janvier 2004  
Rapporteur M. Henry Depoid

**L**e tourisme est un secteur économique majeur de la Bretagne. La consommation des visiteurs de la région contribuerait ainsi à 7,7 % du PIB régional et la filière emploierait environ 49 000 personnes. En ce sens, il est important, pour la région, de s'adapter en permanence aux évolutions des pratiques touristiques et ce, dans un contexte actuel de stagnation des performances de l'industrie touristique bretonne (le nombre des nuitées touristiques y a ainsi baissé de 13 % entre 1997 et 2002).

Le Conseil économique et social de Bretagne a, de ce fait, décidé d'analyser la demande, ses différentes manifestations et perspectives d'évolution puis d'évaluer l'adéquation de l'offre bretonne par rapport aux attentes et aspirations des vacanciers. Ont ainsi été évoquées les activités pratiquées, le



nouveau calendrier des vacances, les transports, l'impact de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, les aspirations des touristes, leur consommation, ...

## Les mutations de la consommation touristique

Le premier constat qui peut être formulé est que les pratiques vacancières, comme tous les comportements humains, évoluent progressivement, sont sujettes à des retournements et à des effets de mode. La tendance sociologique est, plutôt qu'à un bouleversement total, à une diversification des pratiques qui remet en cause la traditionnelle rigidité et le caractère quasi-généralisé et unifié des comportements que l'on a constatés précédemment. Ainsi, les comportements qualifiés de "modernes" demeurent encore le fait de minorités. Leur diffusion dans la population est envisageable mais non certaine, le rythme de cette dif-

fusion étant par ailleurs variable selon les phénomènes.

Par ailleurs, les vacances restent peu actives pour une majorité de vacanciers, les pratiques étant souvent intermittentes. Cette situation ne devrait pas se modifier radicalement dans les années à venir, excepté éventuellement pour les pratiques culturelles.

Le phénomène du "zapping" (des sites, des produits touristiques) est lui aussi minoritaire. Il est en outre contrebalancé par une recherche de "rassurance" qui favorise la reproduction des comportements vacanciers.



Le calendrier des vacances est désormais sensiblement modifié. Les séjours sont davantage fragmentés, d'une durée plus courte, la très haute saison se concentre de plus en plus sur le mois d'août, la désaisonnalisation de la fréquentation s'amorce (bien que les derniers mois de l'année soient en décroissance en Bretagne). Les courts séjours se sont notablement développés même si leur diffusion dans la population demeure incomplète et si les départs sont très dépendants des évolutions des revenus. Désormais, ce sont surtout les très courts séjours (une nuitée voire deux) et les séjours d'environ une semaine qui croissent le plus. L'ensemble de ces tendances devrait perdurer même si la durée du séjour estival pourrait s'allonger après une période de constant raccourcissement. L'impact de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT) sur les départs en congés a été non négligeable. Ainsi, 16 % des bénéficiaires seraient partis davantage en vacances et 20 % auraient allongé leurs vacances. Mais, cet impact semble plus limité que ce que l'on pouvait envisager a priori. Cette disposition n'est pas généralisée à l'ensemble des actifs, la modération salariale actuelle, l'attrait pour les pratiques actuelles (bricolage, jardinage, vie de famille, etc.) ont limité ces retombées, qui devraient être plus prononcées dans les années futures.

*Le tourisme est un des principaux utilisateurs des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces outils répondent en effet parfaitement aux aspirations et attentes des touristes (immédiateté de la réponse et de l'information, adaptation du produit...).*

Les transports demeurent un élément décisif pour développer et conserver une clientèle touristique, notamment pour les courts séjours. Cela donne une importance toute particulière à l'intermodalité des transports, au TGV, à l'accessibilité routière et aérienne.

Sur le plan de la consommation touristique, on constate que les vacan-

ciers dépensent moins en Bretagne que dans les régions du littoral méditerranéen. De plus, d'une manière générale, les touristes sont de plus en plus soucieux du rapport qualité-prix et des offres gratuites.

Deux populations se distinguent encore des autres, les jeunes et les seniors. En Bretagne, la part des premiers a tendance à se restreindre alors que celle des seconds se renforce.

Reflétant la complexité des comportements touristiques, six aspirations principales peuvent être distinguées : la recherche de l'authenticité, la volonté d'être en harmonie avec l'environnement, l'ouverture sur le monde et le repli sur la cellule familiale, l'individualisation et le besoin de personnalisation, le désir de liberté et le besoin de sécurité, la volonté de "tout vivre".

### Les forces et faiblesses de la Bretagne face à ces mutations

Face à ces évolutions, la Bretagne bénéficie d'un certain nombre d'atouts : une excellente image globale, une bonne reconnaissance de la région, une dynamique culturelle et un patrimoine appréciés, des espaces attractifs (notamment sur le littoral).

En revanche, des faiblesses et des désavantages doivent être signalés : un climat souvent critiqué, une faible reconnaissance de certaines offres (courts séjours, tourisme intérieur et urbain), une image "vieillot" chez les jeunes ne vivant pas dans la région (le "sens de la fête" y étant jugé insuffisant).

La pratique des professionnels peut également être améliorée pour accroître l'innovation et pour adapter l'offre aux attentes des touristes : en proposant des durées de séjour plus courtes, en renforçant la maîtrise des langues étrangères, en réalisant des progrès sur le plan de la qualité des prestations, etc.

Cinq types de clientèles prioritaires doivent être visés : la clientèle traditionnelle (familiale, plutôt de proximité, venant pour des longs séjours) qu'il conviendra de fidéliser et de développer, mais aussi les jeunes, les participants du tourisme d'affaires, les seniors et les étrangers.

Par ailleurs, dans le cadre d'un développement durable global, la région doit ambitionner l'essor d'un tourisme de qualité pour toutes les clientèles. Les vecteurs de développement sont donc davantage qualitatifs que quantitatifs (l'offre "haut de gamme" doit être accrue), extensifs qu'intensifs (par la valorisation des villes et de l'intérieur). Le tourisme des années futures devra préserver l'environnement tout en se révélant plus rémunérateur.

### Les préconisations du CESR s'articulent autour de trois préoccupations :

- *Un souci de cohérence générale (par l'élaboration et la mise en place d'un schéma régional de développement touristique associant l'ensemble des acteurs des filières touristiques) ;*
- *Un état d'esprit à généraliser (une meilleure adaptation à la demande, une recherche de l'innovation, un investissement de tous les partenaires, une implication, y compris financière, des divers acteurs dans les projets communs, la transparence et un effort d'information objective, des engagements fermes, des disponibilités tout au long de l'année, un excellent accueil, un esprit de coopération entre acteurs du tourisme par delà les différentes filières et une mise en réseau) ;*
- *Des aides à apporter (aides à la mutation des réseaux d'hébergement labellisés, à la formation, à l'identification "Bretagne" des équipements, aux investissements immatériels, à l'aménagement de grands "sites portails multilingues", etc.).* ■

# Tourisme et modes de vie demain en Bretagne : Forum

Synthèse du FORUM « Prospective » de juin 2004 : prolongement des études " Impacts en Bretagne des nouvelles demandes touristiques " et " La Bretagne et l'évolution des modes de vie "

## La table ronde

Animée par M. Alain EVEN, Président de la section « Prospective » du CESR, la table ronde aborde les grandes tendances de l'évolution du tourisme : point de vue des consommateurs et des professionnels sur ces questions, forces et faiblesses de l'offre bretonne au regard de ces évolutions, comparaison avec d'autres régions et impact de la diffusion des technologies de l'information et de la communication.



**Quatre aspirations nouvelles des touristes** sont à souligner selon Mme Colette CLEMENT (UFC-Que choisir d'Ile-de-France) : la recherche du meilleur rapport qualité-prix, l'exigence croissante par rapport aux prestations achetées, le rôle croissant du « bouche à oreille » pour attirer les nouveaux visiteurs ainsi que la recherche de l'authenticité.

**Deux tendances plutôt favorables à la Bretagne et une évolution plus inquiétante** sont présentées par M. François VERTADIER, Directeur du Comité régional du Tourisme de Bretagne. En premier lieu, les touristes manifestent un besoin de ressourcement, un individualisme, un hédonisme qui se concrétisent notamment par un intérêt pour la nature et la santé. De même, les vacanciers souhaitent se retrouver en retrouvant les autres ce qui donne une grande importance aux offres festives et culturelles. Sur ces deux créneaux très porteurs, la Bretagne dispose d'atouts et de potentialités non négligeables. En revanche, elle semble encore handicapée sur le plan des transports que ce soit en termes d'accessibilité (pour les courts séjours) ou de déplacements à l'intérieur de la région. Il indique aussi que le tourisme est une activité bien souvent banalisée (c'est le cas pour le tourisme

urbain et le tourisme balnéaire solaire), dans laquelle l'offre excède fréquemment la demande. La concurrence entre professionnels, produits touristiques et destinations s'en trouve de ce fait exacerbée. Dans cette compétition, les territoires qui gagneront seront ceux qui s'adapteront le mieux à la demande. Cet objectif est d'autant plus difficile à atteindre que les clientèles sont multiples. Il convient par conséquent d'adopter des segmentations marketing en fonction des générations, des filières (santé, sport, culture...) et des marchés (Français, Européens, Asiatiques, Américains etc.).

**La diffusion croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC)** dans le tourisme est évoquée par M. Claude BANNWARTH, Directeur du cabinet de conseil "Internet Institut", et leur accroissement supérieur aux prévisions, même si les comportements d'utilisation des TIC sont et demeureront hétérogènes. Certains consommateurs resteront réfractaires à l'utilisation des TIC, en particulier pour des transactions financières. D'une manière générale, les touristes peuvent avoir plusieurs types de recours aux TIC : recherche d'informations, réservation... Pour répondre efficacement aux différentes attentes des consommateurs, il est désormais

nécessaire d'adopter une approche multi-canal (sites Internet, courriels, marketing téléphonique, etc.). M. BANNWARTH formule également un certain nombre de recommandations : multiplier les liens entre les sites Internet, diffuser le multilinguisme dans les outils de communication, inciter les professionnels à proposer des systèmes de réservation par Internet, apporter une aide à l'acquisition de contenus multimédias, favoriser un couplage Internet-téléphone, adapter les contenus aux différents âges des touristes, tirer parti des sites mis en place par les associations locales, susciter le "bouche à oreille" grâce aux TIC.

**Cinq initiatives mises en place sur le territoire pour adapter l'offre aux nouvelles attentes des touristes** sont présentées par M. Bruno DELAMARCHE, Directeur du Pays d'accueil touristique de Fougères : création d'une station décentralisée de réservation de gîtes pour mieux répondre aux sollicitations de dernière minute, "mise en tourisme" du château de Fougères sur le plan pédagogique et ludique pour se conformer au souhait de nouveauté et d'innovation, formation des professionnels à la décoration d'intérieur en vue de rendre les hébergements authentiques et modernes, lancement de sentiers jalonnés et de

moyens d'interprétation des paysages afin d'apporter, aux vacanciers, la nature maîtrisée qu'ils recherchent, regroupement au sein d'une même offre d'événements de qualité comparable sur le plan de l'accueil et des prestations (le niveau d'exigence des visiteurs étant indéniablement croissant). Par ailleurs, se basant sur l'exemple du Pays de Fougères, M. DELAMARCHE a montré les apports d'une mise en réseau des acteurs du tourisme. De telles coopérations ont ainsi permis d'appréciables mutualisations de moyens financiers et humains, des transferts d'informations et de pratiques et ont généré des ventes. Enfin, il a insisté sur l'apport des institutions de terrain pour favoriser la professionnalisation des acteurs du tourisme.



**La pratique d'un professionnel du tourisme intérieur** est exposée par M. Joseph FROC, *Hôtelier-restaureur* à Châteaubourg. Notamment ses initiatives pour adapter ses prestations aux évolutions de la demande des touristes : maîtrise des langues étrangères, traduction de la carte en anglais, attention portée à l'accueil et à la convivialité, souci constant de tenir les engagements pris vis-à-vis de la clientèle, professionnalisme, volonté d'informer sur les animations disponibles, utilisation des moyens modernes de communication et de réservation, ... Il a également mis en évidence les avantages, pour les acteurs du tourisme, des chaînes volontaires et des associations, des institutions spécialisées, des guides et agences mais aussi des niches (marché des golfeurs, clientèles de proximité, etc.).

## La conférence « Temps libres et dynamiques spatiales »

*Présentée par M. Jean VIARD Directeur de recherches au CNRS souligne que, comme les modes de vie, le tourisme s'est profondément transformé par l'entrée dans l'ère de la mobilité, et que le nonaccès à la mobilité devient un nouveau facteur d'exclusion.*

### **Le Tourisme un vecteur du développement local...**

Aujourd'hui, le tourisme est devenu un élément d'une spirale de développement qui interfère avec les modes de vie, la création d'emplois, l'économie. " Les régions touristiques se sont mises à se développer plus vite que les autres parce qu'elle attirent de la population active, des retraités et des entreprises. L'économie moderne se localise dans le territoire mis en valeur par le tourisme " .

### **Se transformant avec les modes de vie...**

De la Renaissance jusqu'à la Première Guerre Mondiale, le tourisme a concerné peu de personnes puis, jusqu'aux années 1980/90, un tourisme de masse s'est développé avec une nette différenciation entre la vie des vacances et la vie "ordinaire". Aujourd'hui, le tourisme, qui touche des populations nombreuses, est en train de se mélanger avec cette dernière, au point que les individus veulent habiter à l'année sur un modèle d'habitat lié aux vacances (maison périurbaine avec jardin, barbecue, point d'eau pour les enfants, chambre d'amis, ...) de même qu'ils adoptent à l'année des comportements hérités des vacances et, notamment, une certaine forme de sociabilité (recevoir des amis, organiser des dîners entre copains, etc.).

### **Sensible à l'image offerte par les territoires...**

Le tourisme a marqué les territoires et certains territoires sont qualifiés de "touristiques". Or la transformation d'un territoire en "territoire touristique" est une création, qui passe par une "artialisation", c'est-à-dire une "production imaginaire de sa beauté", qui ne peut bien se faire que par des personnes en quelques sortes "étrangères". Ainsi "l'authenticité, la beauté de la Bretagne, il faut quelqu'un qui me

les dise" et "ce n'est pas toujours le père qui est capable de vanter les charmes de sa fille, c'est souvent l'amoureux." A cet égard, la Bretagne possède d'indéniables atouts, à savoir : une évidente "homogénéité" et "une mise en désir qui a été faite par les autres". Mais elle a aussi un handicap : "les gens qui nous accueillent sont souvent trop bretons". En effet, l'authenticité doit être mise en scène et "ce n'est pas parce que je suis authentique que c'est moi qui vais le mieux parler de ce territoire là. Il y a tous ces processus sur lesquels il faut travailler, y compris pour la satisfaction du client".

### **Accompagné d'une explosion du temps libre...**

Une autre évolution marque celle des modes de vie et du tourisme, c'est l'allongement de la vie. En effet, l'espérance de vie est aujourd'hui en moyenne de 700 000 heures quand celle de nos grands-parents était de 500 000. Cet allongement de la vie s'est accompagné d'une explosion du temps libre. Certes, il faut ici encore être prudent et bien distinguer entre ceux pour qui ce temps est très riche et ceux pour qui ce temps est vide.

### **Modifiant les relations sociales...**

Ces changements ont des conséquences spatiales (nouveaux rapports au territoire) certes, mais aussi sociales car dans la société de la mobilité, les rapports entre les gens ont complètement changé. Cette société de la mobilité est aussi une société de l'isolat où nous ne connaissons plus nos voisins, où l'individu se libère, s'exprime, a du temps pour vivre plein d'aventures... mais aussi où l'échec individuel plonge dans un désarroi radical.

### **S'intensifiant dans les années à venir...**

Même si les évolutions constatées ne s'opèrent pas à la même vitesse dans toutes les catégories sociales, et en tout point de la planète, il apparaît néanmoins clairement que les nouvelles manières de pratiquer le tourisme se généralisent peu à peu. Par conséquent, on peut s'attendre à une explosion du tourisme. En 2004, près d'un milliard



d'individus, dont environ 60 millions d'Indiens, sont allés visiter un autre pays et on peut s'attendre à ce que ce soit bientôt le cas de 200 millions de Chinois. Une partie du monde est donc entrée dans le temps où le tourisme arrache à la sédentarité.

### Trois préconisations pour la Bretagne

■ *Penser le tourisme comme un moyen de développer le poste tourisme. C'est-à-dire, penser le tourisme comme un moyen de développer les activités économiques dans les nouveaux secteurs d'emploi, un moyen de créer de l'activité sur place, ce qui constitue, aujourd'hui, dans nos sociétés, un enjeu tout à fait déterminant.*

■ *Bien mesurer que le territoire du tourisme structure le territoire de la retraite, et que celle-ci structure l'économie locale. Les retraités, par leurs multiples activités, créent des emplois, sans compter qu'ils font venir sur place leurs enfants. Or, la France est le premier pays touristique du monde ce qui signifie qu'elle est attractive, ce qui signifie aussi qu'il faut s'attendre à ce que des millions de touristes aient envie de venir "retraiter" chez nous. Il faut anticiper les conséquences foncières et la question de l'intégration des populations nouvelles.*

■ *Faire partir ses propres habitants en vacances parce que, pour bien accueillir, pour ne pas se sentir envahi, il faut être touriste soi-même en commençant par la jeunesse. A cet égard, les collectivités locales, et notamment la Région, doivent prendre progressivement la charge du départ en vacances, en particulier des enfants, dans le cadre d'une politique d'initiation de la jeunesse à la mobilité. Près de 43 % des enfants de HLM ne partiront pas en vacances cet été et il n'y a pas de politiques publiques en ce domaine.*

Plus généralement, il faut intégrer *la culture de la mobilité dans les politiques publiques*, prendre la mesure du changement que signifie le fait d'être entré dans une société de la mobilité, et avoir conscience que la mobilité réorganise le territoire et l'économie. ■

## La crise avicole bretonne

Vœu adopté lors de la session plénière de juin 2002



**L**e secteur avicole traverse à nouveau une grave crise dont les manifestations sont particulièrement préoccupantes : suppressions de plusieurs centaines d'emplois, départ de nombreux agriculteurs, baisse de la production (les abattages de volailles ont reculé pour la troisième année consécutive en 2001), chute des prix depuis le second semestre de 2001... Les effets de cette crise pourraient être, à l'avenir, encore plus dévastateurs puisqu'on estime que plusieurs milliers d'emplois seraient menacés à court terme.

Ces déstabilisations ont des retombées considérables dans une région comme la Bretagne dans laquelle la filière avicole emploie plus de 21 000 actifs, notamment dans des bassins de production situés dans des zones rurales fragilisées économiquement.

Ces difficultés sont d'autant plus paradoxales que de nombreux indicateurs semblent favorables. Ainsi, la consommation de volailles a, en 2001, augmenté au niveau mondial (+ 3 %), européen (+ 8,3 %) et français (+ 6 %).

En réalité, les perturbations affectant la filière proviennent pour une large part de la très forte hausse des importations européennes de volailles en provenance de pays tiers, notamment du Brésil et de la Thaïlande (+ 44 % en 2001).

Les pratiques de production de ces pays ne sont pas soumises aux mêmes obligations environnementales, sani-

taires et sociales que celles qui prévalent en Bretagne. Par ailleurs, la percée de ces importations s'est surtout réalisée par l'intermédiaire de volailles saumurées (salées ou séchées) qui sont affectées par des droits de douanes limités, contrairement aux volailles congelées.

*Le CESR, par ce vœu, demande aux pouvoirs publics français et européens de compenser la perte de revenus des éleveurs et des salariés victimes de cette crise.*

*Le CESR demande aux pouvoirs publics français et européens la maîtrise de la mise en production sans élimination des éleveurs et sans réduction des effectifs salariés, il demande d'établir des droits de douanes normaux pour l'ensemble des importations de viandes de volaille, respectant ainsi le principe de la préférence communautaire.*

*Il souhaite également, dans l'intérêt des producteurs, des salariés mais aussi des consommateurs, que les importations de volailles soient soumises aux mêmes exigences de traçabilité et de sécurité sanitaire que les productions européennes.*

*Dans l'intérêt des territoires il souhaite que toutes les mesures de fermeture envisagées soient annulées. Enfin, il appelle de ses vœux une structuration de la filière en*



# Le projet de réforme de la politique commune de la pêche (PCP)

Vœu adopté lors de la session plénière de juin 2003

**S**uite aux propositions de la Commission européenne du 28 mai 2002 concernant la réforme de la Politique Commune des Pêches, le CESR de Bretagne demande aux autorités françaises de se rapprocher des instances communautaires afin de solliciter de la part de ces dernières :

- Un réexamen de leurs positions en tenant compte des propositions qui n'ont pas manqué d'être formulées lors de la consultation du Livre Vert de 2001 ;

- En tout état de cause, une réponse point par point aux propositions et aux actions engagées ou déjà réalisées notamment au niveau national et régional ;

- Une définition d'une PCP réformée, non plus sous le seul angle de la démolition des navires, mais porteuse d'un vrai projet et d'un avenir pour les pêches maritimes européennes. Cette nouvelle PCP devra intégrer une réflexion, métier par métier, ressource par ressource et tenir compte des spécificités locales et régionales ;



- La proposition d'aides positives d'autant plus que l'actuelle PCP a conduit à un vieillissement inquiétant de la flotte et à une flambée incontrôlée des prix de l'occasion. Il convient :

- De s'assurer, avant de prendre toute nouvelle mesure restrictive, d'une application harmonisée et équitable de la réglementation existante ;

- De prendre en compte les efforts faits par les professionnels notamment au niveau de la sélectivité des engins de pêche ;

- De prendre en compte la mise en place par la Région Bretagne d'un système de licences pour gérer avec intelligence la pêche dans les 12 milles et sa participation aux débats environnementaux ;

- De prendre les dispositions au niveau de l'Etat français et de la Région Bretagne, pour que les jeunes artisans principalement de la pêche côtière puissent renouveler leurs vieux navires et investir dans la pêche ;

- Et, d'une manière générale, de renforcer les moyens de recherche, avant de prendre des mesures radicales et irréversibles, afin de réaliser en concertation avec les acteurs un état des lieux incontestable de la ressource. de renforcer les moyens de recherche, avant de prendre des mesures radicales et irréversibles, afin de réaliser en concertation avec les acteurs un état des lieux incontestable de la ressource ;

- De s'assurer que dans les débats sur les évolutions soient associés l'ensemble des acteurs économiques et les salariés de toute la filière, à savoir les pêcheurs bien évidemment, mais également les activités des criées, le mareyage, la transformation, le transport, etc.

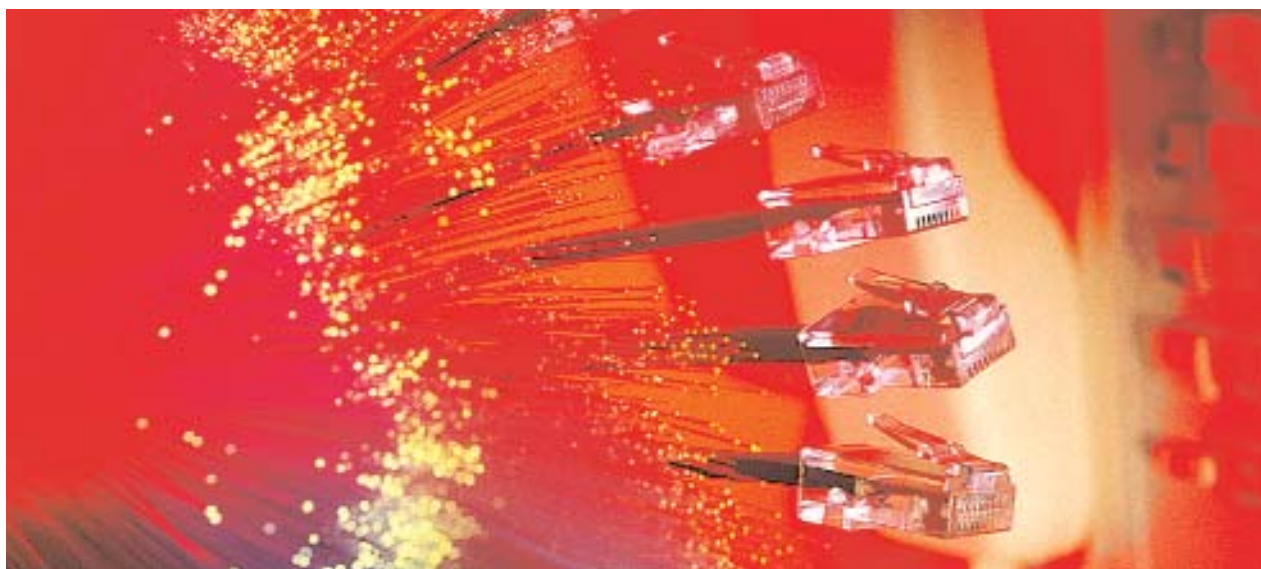
Le CESR de Bretagne demande enfin aux autorités françaises de soutenir la filière dans cette démarche et de mobiliser les moyens qui seront nécessaires. ■



# *La labélisation de la Bretagne comme pôle d'excellence en télécommunication, en électronique et multimédia*

*Sciences des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)*

*VCEU adopté lors de la session plénière de novembre 2003*



**L**e prochain Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire se réunira à la fin de l'année pour définir les pôles d'excellences économiques dans les régions et les moyens humains et financiers qui leur seront attribués.

La Bretagne, la Terre des Télécommunications, comme l'a déclinée l'autosaisine de 1997, « Les Télécom, outil d'Aménagement et de développement du territoire », a des atouts à faire valoir pour être reconnue Pôle d'excellence en télécommunication, en électronique et multimédia (Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)) par le CIADT :

- Des centres de Recherche & Développement publics et privés de niveau international à Lannion, Rennes, Brest... ;

- Des écoles d'ingénieurs spécialisées en télécom : ENSTB, ENSSAT, SUPELEC, ... ;

- La présence sur son territoire de grands groupes industriels : France Télécom, Alcatel, Siemens, Lucent, Thomson, Thalès, Mitsubishi, Canon, ST Microelectronics, Philips, Sagem et des entreprises sous-traitantes présentes sur l'ensemble du territoire breton ;

- Des start-up et des PME innovantes qui continuent à naître malgré la crise mondiale.

*Le Conseil économique et social de Bretagne exprime sa volonté de voir la Bretagne confortée et reconnue par l'Etat comme Pôle d'excellence en télécommunication, en électronique et multimédia (Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)), au niveau national et européen, au CIADT de décembre 2003. Il demande également que les financements alloués à la Recherche publique et universitaire en matière de télécommunications, ainsi que les aides permettant les expérimentations et les transferts de technologie et d'innovation vers, et dans, les entreprises lui assurent un renforcement de son attractivité et de ses capacités de développement économique dans un environnement hautement concurrentiel. ■*

# L'observatoire régional du service public de l'électricité en Bretagne

## L'observatoire, instance consultative régionale placée auprès du CESR

La loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité a créé, dans chaque région, un Observatoire régional du service public de l'électricité. Il s'agit d'une instance de concertation chargée d'examiner les conditions de mise en œuvre du service public de l'électricité en Bretagne. La loi ayant créé les observatoires régionaux auprès des CESR, ces derniers pourvoient à leur bon fonctionnement et en assurent la présidence.

## Les missions de l'Observatoire

Il s'agit d'une mission d'examen des modalités de mise en œuvre du service public de l'électricité en Bretagne ainsi qu'une mission d'avis et de remarques qui peut déboucher sur la formulation de propositions visant à améliorer ce service.

La loi du 10 février 2000 définit les missions de service public confiées aux producteurs et distributeurs d'électricité (EDF) et au gestionnaire du réseau public (RTE) :

- Assurer le développement équilibré de l'approvisionnement en électricité ;
- Concourir à la cohésion sociale en assurant le droit à l'électricité pour tous ;



■ Veiller au développement et à l'exploitation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

## Composition, et réunions annuelles de l'Observatoire

En Bretagne, l'Observatoire a été créé le 5 juillet 2002. Il est présidé par M. Yves Morvan, Président du CESR et comprend trente cinq autres membres répartis en deux

collèges : un premier de représentants des milieux économiques et sociaux et un deuxième des élus locaux et territoriaux.

Suite à la loi du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie qui a modifié les alinéas concernant les observatoires régionaux, ceux-ci ne sont plus obligatoires. Cependant les membres de l'Observatoire régional du service public de l'électricité de Bretagne ont décidé, en accord avec le Conseil régional, de proroger son existence car cette instance consultative répond à une volonté de dialogue partagé avec les représentants des milieux économiques et sociaux et des élus locaux, ainsi que des représentants régionaux d'EDF et de RTE.

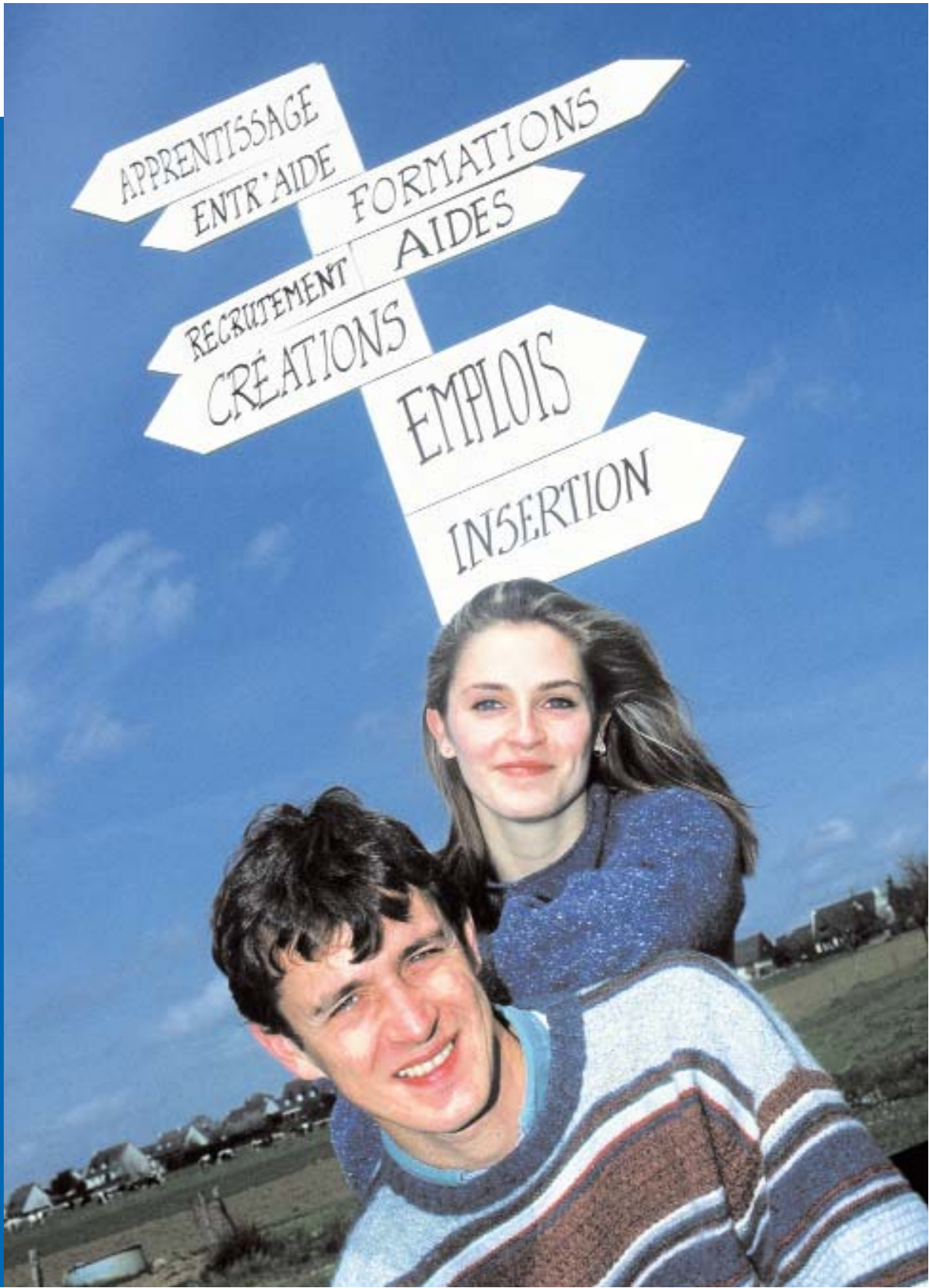
La deuxième réunion annuelle de l'Observatoire a donc eu lieu le 26 juin 2003. Cette réunion a abouti à l'adoption d'un avis mettant notamment l'accent sur le rôle de la prévention dans la maîtrise des impayés d'électricité ainsi que sur la nécessité d'informer et d'expliquer aux acteurs locaux les contraintes liées à la construction de lignes aériennes.

A la demande du Président de proroger l'existence de l'observatoire, il a été répondu positivement lors de la réunion du 30 juin 2004. Lors de cette réunion, il a été adopté un avis traitant de 3 thèmes : le développement équilibré de l'approvisionnement en électricité, la cohésion sociale en assurant un droit à l'électricité pour tous, et le développement et l'exploitation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. ■



## Se former...

*Former les citoyens  
et les acteurs économiques et sociaux  
tout au long de leur vie*





## L'AMBITION

Former les citoyens tout au long de leur vie, c'est assurer à tous sur l'ensemble des territoires les meilleures chances de formation initiale, générale et professionnelle, et mettre sur un plan d'égalité garçons et filles afin qu'ils trouvent un emploi. C'est mettre à leur disposition l'apprentissage des nouvelles technologies qui feront partie des savoir-faire de base de demain. C'est développer en Bretagne un appareil de formation et de recherche puissant contribuant au développement des personnes, des entreprises et de l'économie régionale. C'est associer chacun depuis l'école à la prise en charge des responsabilités, à l'initiative, à la créativité en

favorisant l'apprentissage de la citoyenneté.

Former les acteurs économiques tout au long de leur vie, c'est assurer l'orientation dans tous les domaines de métiers vers une polyvalence des fonctions pour laquelle le recyclage permanent des connaissances et la mise en valeur du savoir-être sont les communs dénominateurs. Ils font de la formation tout au long de la vie la source prédominante de la performance individuelle, de l'efficacité économique des entreprises, mais aussi de la cohésion sociale en permettant la création des emplois et la diminution des risques d'exclusion.



## POURQUOI LE FAIRE ?

70

L'exigence d'égalité des chances des hommes et des femmes s'impose désormais ; les exigences en matière de formation des personnes vont continuer à s'élever dans les années à venir. Les évolutions des technologies et des modes d'organisation supposent une grande aptitude à tracer individuellement son propre chemin dans une société où l'initiative et la responsabilité personnelle sont des clés de réussite. La socialisation est toujours plus importante, sa sanction marginalise et provoque l'exclusion. Elle impose



la coexistence et la coopération avec les autres, la capacité à entrer en relation et à rester en contact, à travers des réseaux diversifiés. Ces aptitudes exigent la maîtrise d'informations et de techniques pour lesquelles la formation personnelle apporte familiarisation et mise en confiance pour le présent et l'avenir en facilitant l'élaboration des projets personnels, familiaux et professionnels.

Simultanément à cette formation personnelle et citoyenne se renforce la **nécessité d'une formation adaptée aux besoins de réactivité permanente de l'économie, et à l'exigence de polyvalence qui se développe dans tous les secteurs.** C'est en priorité l'aptitude à non

seulement répéter ce qui a été appris mais à combiner de façon originale les savoir et les savoir-faire. C'est aussi la **capacité et le goût à recycler ses connaissances au cours de sa vie professionnelle et tout au long de sa vie pour accompagner les évolutions des techniques, des connaissances, de l'organisation du travail.** C'est enfin l'appropriation **d'une dynamique personnelle de transformation continue des compétences et des savoir-être** qui favorise la qualité de la ressource humaine.

La capacité d'un territoire à offrir des dispositifs permettant aux individus de se former tout au long de la vie, et à encourager les entreprises à intégrer la formation permanente comme un atout déterminant de la compétitivité par l'innovation, sera un élément fort de l'attractivité des territoires. Attractivité à l'égard des personnes soucieuses de la qualité de vie et des perspectives qui leur sont ouvertes, et des entreprises qui y verront un facteur de différenciation décisif.



## COMMENT LE FAIRE ?

Renforcer la qualité de la formation secondaire et supérieure suppose qu'elle soit diversifiée et accessible à tous. Une fois dans la vie professionnelle l'accès à la formation continue doit être plus facile et offert au plus grand nombre.

La Région joue à cet égard un rôle essentiel par ses compétences qui lui ont été transférées en matière de formation initiale et de formation professionnelle continue, elle contribue également fortement au développement des enseignements supérieurs.

Elle doit donc en priorité chercher à offrir à tous sur l'ensemble des territoires les meilleures chances de formation initiale générale et professionnelle (Synthèse des contributions des conseillers économiques et sociaux au débat sur l'avenir de l'école, janvier 2004).

Cela suppose de promouvoir l'égalité des chances en favorisant la réussite et en contribuant à la formation de tous, (Autosaisine « Les stages en milieu professionnel », novembre 2004)

notamment en assurant à tous la mise à disposition des supports de formations (Saisine « Egalité des chances et gratuité des livres scolaires en lycée » juin 2004 ; Avis sur le dispositif de mise en œuvre de la gratuité des livres scolaires, juin 2004). Il faut également assurer des moyens matériels et humains suffisants et performants pour un enseignement de qualité (Vœu sur la fermeture du lycée Anne de Bretagne, novembre 2001; Vœu relatif à la diminution des postes d'enseignants en Bretagne, avril 2003). En outre, la Région s'avère aussi un échelon adapté pour assurer une diversité dans la formation notamment en favorisant la prise en compte des particularités régionales telles que l'enseignement de la langue bretonne (Vœu sur l'intégration de Diwan et le bilinguisme, novembre 2001).

Pour permettre le développement de la formation « tout au long de la vie », la formation professionnelle doit être accessible à tous à tout moment de sa vie et de son parcours professionnel. Le CESR à travers ses travaux rappelle l'importance pour le développement éco-

nomique des territoires de maintenir une offre de formation professionnelle continue diversifiée, adaptée aux nouvelles exigences des métiers, portée entre autres sur les nouvelles technologies (Autosaisine « La formation professionnelle continue en Bretagne » septembre 2002 ; Forum « La formation continue, un passé mais quel avenir ? », décembre 2002)

Enfin, Former les jeunes c'est aussi assurer la qualité des savoir faire et renforcer les compétences sur le territoire afin de répondre aux besoins en termes d'emplois pour le développement économique et la satisfaction des besoins de la population. Ainsi la perspective d'une diminution du nombre d'internes en médecine générale ne correspond elle pas à l'évolution démographique de la Bretagne (allongement important de la durée de vie, augmentation du nombre des retraités, ...) ainsi qu'à la nécessité d'un important investissement dans la recherche et l'enseignement supérieur (Vœu relatif aux conséquences (...) du nombre de postes d'interne en médecine générale, juin 2004).

### Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

- **Autosaisines, saisines des commissions et contributions des sections**
  - Autosaisine « Les stages en milieu professionnel », novembre 2004
  - Saisine « Egalité des chances et gratuité des manuels scolaires », juin 2004
  - Autosaisine « La formation professionnelle continue en Bretagne », septembre 2002
- **Avis et contributions du CESR**
  - Avis sur le dispositif de mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires. juin 2004
  - Contributions des conseillers au débat national sur l'avenir de l'école, janvier 2004
- **Vœux, motions, communiqués, déclarations communes**
  - Vœu sur la fermeture du lycée Anne de Bretagne, novembre 2001
  - Vœu relatif à la diminution des postes d'enseignants en Bretagne, avril 2003
  - Vœu sur l'intégration de DIWAN et le bilinguisme, novembre 2001
  - Vœu relatif au nombre de postes d'internes en médecine générale, juin 2004
- **Forum**
  - Forum « La formation continue, un passé mais quel avenir ? », décembre 2002
- **Auditions du bureau et des commissions et sections**
  - Audition du Recteur M. Marc Debenne
  - Dans le cadre de l'autosaisine « La formation professionnelle continue »
  - Dans le cadre de l'autosaisine « Les jeunes de 16 à 25 ans - une chance pour la Bretagne »
  - Dans le cadre de la saisine « Egalité des chances et gratuité des livres scolaires en lycée »

# Débat national sur l'avenir de l'école

Synthèse des REPONSES DES CONSEILLERS à 5 questions en débat le 20 janvier 2004

**L**e gouvernement ayant souhaité que les CESR puissent participer au débat national, les conseillers se sont exprimés en séance extraordinaire sur cinq questions :

## Quelles doivent être les missions de l'École, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

L'École, bien qu'ayant vocation à former le futur travailleur et à répondre aux besoins en formation du pays, ne doit pas être mise au service de l'économie, le système éducatif devant également former les citoyens de demain.

*Propositions émises* : élaguer les programmes au profit de méthodes pédagogiques diversifiées, recentrer l'école sur l'enseignement d'un socle commun de connaissances, porter à 18 ans la scolarité obligatoire, inscrire l'éducation dans une perspective de formation tout au long de la vie, réduire les sorties sans diplôme,

développer l'ouverture sur l'étranger, l'Europe notamment, développer les partenariats avec le monde professionnel...

## Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle ?

*Constats* : des postes d'enseignants et des lycées professionnels sont supprimés alors que le nombre d'élèves continue à augmenter ; des professions rencontrent des difficultés de recrutement tandis que le chômage des jeunes est souvent important (mauvaise image de certains métiers) ; une proportion non négligeable de jeunes quitte le système éducatif sans qualification.

*Les réponses que peut apporter l'école* : améliorer l'information et l'orientation tout en écartant toute logique « adéquationniste » ; décloisonner l'enseignement professionnel et l'enseignement général ; renforcer

les liens entre l'école et l'entreprise, développer l'alternance et les stages. La mise en place d'une « pré-orientation », assez tôt dans la formation, semble souhaitable. Il convient en outre d'établir une carte des formations équilibrée sur le territoire.

*S'agissant des pistes d'évolution extérieures à l'école elle-même*, un changement d'état d'esprit apparaît nécessaire : il convient pour créer un véritable choix et non des choix par défaut, de valoriser l'image mais aussi la réalité des métiers et de mieux les faire connaître auprès des parents et des jeunes. Mais il faut aussi agir sur les symboles, et pourquoi ne pas créer une véritable université des métiers ?

## Comment les parents et les partenaires extérieurs de l'école peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?

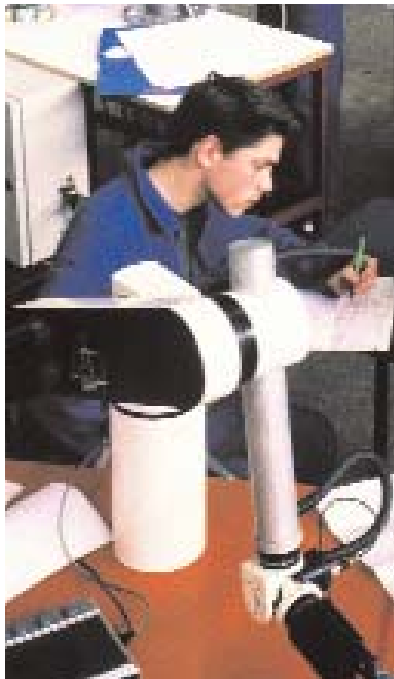
En coopérant en agissant chacun dans leur domaine de responsabilités.

*L'école et l'équipe éducative* sont responsables de la transmission des savoirs de base. Elles doivent garantir l'égalité des élèves dans l'acquisition des savoirs et créer un contexte préservant et organisant pour chaque enfant (mieux prendre en compte les différences ou les difficultés dans les cas de détresse, mieux s'ouvrir aux parents, encourager leur implication).

*Les parents et la famille* sont responsables de l'éducation et de la transmission des valeurs. Il faut valoriser les parents dans l'école ; qu'ils apportent leurs connaissances de leur enfant à l'équipe éducative afin d'aider au mieux l'enfant s'il est en dif-







Concernant la grande difficulté, la valorisation du potentiel et du savoir faire des enfants doit être privilégiée. Le parrainage des plus jeunes par des plus âgés peut faciliter l'intégration. De même, valoriser l'enseignement technique, la voie professionnelle, l'alternance est important pour permettre de redonner confiance à certains et les réintégrer dans une dynamique positive.

Dans certains cas de difficultés familiales, l'internat peut être une solution.

Avant de mettre en place un nouveau programme d'actions en faveur des jeunes en grande difficulté, il serait intéressant de recenser l'ensemble des actions déjà mises en place afin de soutenir ceux déjà investis dans les programmes.

### Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

difficulté. Les parents doivent aussi pouvoir choisir librement un établissement, avoir droit à une information complète sur l'orientation.

*Les collectivités locales et l'Etat* sont partenaires pour l'action pédagogique et pour l'équipement des établissements. (moyens en matériels et locaux, en personnels..)

*Le monde économique et les entreprises* sont partenaires pour la découverte par l'élève du monde extérieur, de sa diversité et de ses exigences.

### Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté (y compris les enfants handicapés ou atteints de maladie grave) ?

En premier lieu, il est important que les enseignants, au cours de leur formation initiale, soient préparés à détecter la grande difficulté ou la souffrance chez un élève, préalable essentielle à toute action.

Concernant le handicap, il convient de fournir des réponses adaptées aux différents handicaps pour que les principes d'égalité des chances et de tolérance soient respectés.

■ Selon certains conseillers, la décentralisation peut engendrer des inégalités entre enfants, entre territoires et entre établissements. L'Etat reste alors le meilleur garant de la construction d'un espace public commun assurant le principe d'égalité. Le système éducatif ne saurait être fondé sur la recherche local d'un « adéquationnisme » emploi-formation soumis aux impératifs de l'économie de marché. De plus, les personnels de l'Education Nationale doivent rester des fonctionnaires de l'Etat. La politique scolaire, le contenu des enseignements et la reconnaissance des diplômes doivent quant à eux rester de la compétence exclusive de l'Etat. Le rôle de la Région en matière d'information et d'orientation doit être conforté mais la création d'un « guichet unique » n'est pas concevable.

tion d'un « guichet unique » n'est pas concevable.

■ Au contraire, pour d'autres, la décentralisation aurait la vertu de déverrouiller le système éducatif français de sa culture centralisatrice et de répondre aux exigences du XXI<sup>ème</sup> siècle. Mises à part les deux missions essentielles de l'Etat (citées ci après), il est possible de transférer ou de déléguer toutes les autres compétences aux collectivités territoriales et à des établissements publics autonomes.

*Un consensus général apparaît sur deux missions essentielles de l'Etat : garantir un référentiel de certification commun des diplômes et organiser la péréquation financière pour réduire les inégalités territoriales en matière de formation.* ■



# Les stages en milieu professionnel en Bretagne

AUTOSAISINE adoptée en session plénière de novembre 2004  
Rapporteurs Mme Annyvonne Erhel et M. Robert Le Gougec

Depuis quelques années, la pratique des stages en milieu professionnel connaît un développement exponentiel : stages de toutes natures, stages à tous âges, les *périodes pédagogiques* au sein des entreprises, des administrations ou des associations sont devenues des pratiques courantes en formation initiale comme en formation continue. Or, la banalisation de la notion de « stage », devenue phénomène de société, ne laisse pas d'étonner tant le paysage des stages apparaît morcelé. En choisissant d'effectuer cette étude, sans précédent en Bretagne et semble-t-il au plan national de par sa dimension transversale, le Conseil économique et social de Bretagne (CESR) s'est fixé trois objectifs : *Clarifier la nébuleuse des stages ; Identifier les motivations de leurs acteurs ; Proposer des actions pour améliorer la pratique des stages en Bretagne.*

A l'issue de ses travaux, le CESR s'étonne de la méconnaissance générale qui entoure le phénomène des stages en milieu professionnel en Bretagne. C'est pourquoi la première partie de l'étude est principalement consacrée à l'amélioration de cette connaissance. Puis, dans une seconde partie, l'assemblée consultative régionale préconise de nombreuses actions visant à mieux organiser la pratique des stages en Bretagne.

Une meilleure connaissance des stages passe d'abord par la formulation d'une définition générale : *le stage en milieu professionnel est une période obligatoire ou facultative de durée variable, passée en milieu professionnel privé ou public par des jeunes ou des adultes. Son objectif est d'abord pédagogique avant d'être productif. Cette période s'inscrit dans un cursus de formation et/ou dans une démarche d'insertion. Si le stagiaire est placé en situation de travail, il n'a jamais, pendant son stage, le*

*statut de travailleur salarié de l'employeur accueillant : la « convention de stage » n'est pas un « contrat de travail ».*

Cette définition générale étant posée, le rapport du CESR dresse, à partir de nombreux exemples, une typologie des stages permettant de les différencier selon le type de formation et les objectifs poursuivis. Ainsi, en premier lieu, sont distingués les stages des élèves et étudiants inscrits dans un parcours de *formation initiale* d'une part et, d'autre part, les stages pratiqués par les demandeurs d'emploi ou certains salariés qui sont *rattachés*, de par leur statut en stage, à la *formation professionnelle continue*. En second lieu, les stages peuvent être utilement regroupés selon la nature des objectifs poursuivis par le stagiaire : *stages de mobilisation* destinés à des publics en difficulté ; *stages d'information* permettant la découverte du milieu professionnel ; *stages de pré-qualification* ayant pour finalité de préparer un parcours qualifiant ultérieur ; *stages de qualification* consistant en une période obligatoire en milieu professionnel effectuée en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification.

La première partie du rapport se poursuit par l'étude du *régime juridique des stages* en abordant notamment, même si les cas restent très rares, *la question du contentieux de la requalification*, lorsque le stage apparaît comme détourné au profit d'un travail dissimulé. Enfin, le CESR constate qu'il n'existe pas de visibilité statistique d'ensemble sur les stages en milieu professionnel. Aussi, le phénomène reste-t-il largement méconnu en Bretagne, comme au plan national d'ailleurs.

Dans la seconde partie du rapport, le CESR s'intéresse à la pratique des stages



et propose plusieurs actions visant à son amélioration.

*Avant le stage*, les trois acteurs principaux des stages- le stagiaire, la structure de formation et le milieu professionnel accueillant – recherchent l'organisation d'un stage « gagnant-gagnant-gagnant » pendant lequel l'intérêt pédagogique du stagiaire doit prévaloir. A partir de l'enquête réalisée auprès de ces acteurs, le CESR analyse les motivations et l'utilité des stages pour chacun d'entre-eux et constate qu'un stage bien préparé est presque un stage réussi, d'où la nécessité de stratégies actives d'information et d'anticipation. Par ailleurs, en amont du stage, toutes les questions liées à sa préparation pédagogique et logistique (logement, transport, restauration, gratification éventuelle...) doivent être traitées avec la plus grande attention. Enfin, pour sécuriser le stage sur le plan juridique, la prévention passe par la convention.

*Pendant le stage*, le suivi du stagiaire doit être le plus sérieux et le plus régulier possible pour faire prévaloir l'objectif pédagogique et éviter les éventuelles déviances. Ainsi, le suivi étroit de son élève par l'enseignant est primordial, or, les moyens budgétaires et humains ne sont pas toujours suffisants. Quant aux stagiaires rencontrés par le CESR, ils demandent avant tout à « être bien traité et à apprendre ». Pour eux, les qualités humaines du tuteur sont le premier facteur de réussite du stage. Enfin, le milieu professionnel accueillant doit pour sa part, veiller à la qualité du pre-

mier accueil et de l'encadrement du stagiaire pendant toute la durée du stage.

Après le stage, la « co-évaluation » du stagiaire par la structure de formation et le milieu professionnel suit logiquement la « co-formation » dispensée pendant le stage. L'outil principal de cette évaluation est le rapport de stage. Enfin, toutes les parties au stage ont intérêt à conserver de bonnes relations mutuelles pour préparer l'avenir. Ainsi, le stagiaire pourra espérer bénéficier d'un emploi saisonnier ou durable. L'accueillant conservera précieusement son fichier de stagiaires dans l'éventualité de futurs recrutements. La structure de formation veillera à développer les partenariats pédagogiques et les actions de rapprochement avec le milieu professionnel tout au long de l'année.

## Principales préconisations de l'étude

- Renforcer la sécurité juridique des acteurs des stages par la signature systématique d'une convention de stage aussi claire et précise que possible.
- Approfondir la connaissance des stages en Bretagne par la réalisation d'un bilan périodique Etat-Région
- Développer l'information sur les stages en créant une banque régionale de données jouant le rôle de « portail » consultable sur Internet.
- Améliorer la préparation pédagogique des stages en créant dans chaque structure de formation un service spécialisé des relations avec le milieu professionnel.
- Professionnaliser l'accueil des stagiaires en développant et en valorisant la formation des tuteurs dans les milieux professionnels.
- Faciliter les conditions matérielles de réalisation des stages obligatoires dans un souci d'égalité des chances entre stagiaires, en prévoyant une indemnité minimale permettant de couvrir l'ensemble des coûts logistiques liés au stage, notamment en cas de contrainte de mobilité géographique. ■

# Égalité des chances et gratuité des manuels scolaires

Synthèse de la SAISINE adoptée en Session plénière de juin 2004  
Rapporteur M. Jean-Paul Martin



## État des lieux de la gratuité : contexte et problématique

### Les dépenses scolaires des familles

Les principaux postes de dépenses pour assurer la scolarité d'un enfant concernent les transports, les livres (dont les supports dits « consommables »), les vêtements scolaires, les articles de papeterie, auxquels s'ajoutent certains frais de rentrée (assurances, coopératives, ...) Le coût des manuels scolaires représente 25 % de la dépense et varie fortement entre les sections.

La dépense finale incombant aux familles est minorée par des aides financières mises en places par l'Etat ou les collectivités territoriales en priorité aux familles à revenus modestes.

### Le contexte juridique de la gratuité de l'enseignement en lycée

La Région assure la construction, l'équipement, la reconstruction, l'extension,

les dépenses d'entretien et de fonctionnement matériel des lycées (dans le cas des lycées privés sous contrat d'association elle a aussi des responsabilités d'aide à l'investissement, l'équipement ainsi qu'au fonctionnement des établissements). En Bretagne, la Région consacre un effort budgétaire important qui dépasse ses seules obligations légales. En lycée, l'âge de 16 ans en deçà duquel la gratuité est obligatoire, est dépassé. Elle ne s'arrête pas pour autant mais ne porte plus sur tous les éléments de l'activité scolaire, ni sur toutes les dépenses engagées pour la poursuite de la scolarité. Ainsi, aucun texte ne prévoit la gratuité du manuel scolaire en lycée, (à la différence des collèges). Sa prise en charge par la collectivité publique correspond bien à une démarche volontariste du Conseil régional qui répond au souci d'améliorer l'égalité des chances, de lutter contre l'illettrisme et d'encourager l'accès aux connaissances.

### Les initiatives en régions

Deux modalités sont appliquées :

La dotation à l'établissement suppose l'achat direct de toutes les collections de manuels de toutes les sections et ne





peut se réaliser qu'avec l'accord de tous les établissements concernés.

*L'aide directe aux familles* favorise l'achat par l'élève de ses manuels personnels à l'aide d'un instrument personnalisé de paiement pris en charge par la Région.

## Le cas de la Bretagne : objectifs et modalités de mise en œuvre

### Pourquoi soutenir l'achat de manuels scolaires ?

La formation est un domaine prioritaire qui joue un rôle de premier plan dans le développement des compétences et dans la compétitivité des régions. En outre, le CESR souligne son attachement à la mise en œuvre de l'égalité des chances et des moyens permettant d'assurer à chacun la meilleure réussite scolaire.

Les inégalités sociales devant la réussite restent fortes et le lien entre la dépense d'éducation et les résultats des élèves n'est pas automatique. Cependant il semblerait que les revenus monétaires jouent un rôle plus important que l'origine sociale dans les retards scolaires à 15 ans. La gratuité des manuels peut donc aider à palier ces inégalités d'autant plus si elle s'accompagne de mesures telles

que la gratuité des équipements des sections professionnelles, l'aide au soutien scolaire, l'aide à la pratique des TIC, l'accès facilité à la culture, aux loisirs et au sport.

### Quelles modalités de mise en œuvre ?

Pour la rentrée 2004, quatre scénarios ont été effectués au regard de l'enveloppe permise d'environ 3 M€. Une formule englobant deux des scénarios y répond, il s'agit d'une gratuité progressive par une aide directe aux familles entre 50 € à 70 € pour tous les élèves de terminale ainsi que les élèves boursiers de classe de première.

Au delà de 2004, quels types de procédure choisir ?

#### ■ La dotation à l'établissement

La gratuité des manuels scolaires peut être immédiate au travers d'une dotation financière par élève permettant l'achat des manuels par l'établissement mais obligeant les chefs d'établissement à gérer le stock, la distribution et avec le risque que le réseau des petites librairies puisse être mis à mal au plan économique.

#### ■ L'aide directe aux familles

L'aide directe permet d'atteindre la gratuité au terme du cursus scolaire

et favorise une plus grande responsabilité et autonomie de l'élève. Elle est d'autant plus efficace avec le système du chèque livre ou de la carte à puce (ces systèmes ne pouvant être matériellement pas être mis en place pour septembre 2004). Le champ couvert pourrait évoluer à géométrie variable grâce au support souple que constitue la carte à puce.

Ce système suppose un partenariat avec une société de services qui heurte certains dans leur conception du service public et la famille dans la plupart des cas devra faire l'avance d'une partie du coût des manuels qui n'est remboursé qu'en dernière année.

Il s'agit dans le choix du dispositif, de prendre en compte les divers acteurs, élèves, Etat, Chefs d'établissements, parents d'élèves, enseignants, documentalistes, libraires, ...

### Comment financer la gratuité ?

Anticiper la gratuité sans concertation avec l'Etat pourrait conduire les Régions, si elles ne coordonnent pas leur action, à s'engager, sur leurs ressources propres, dans un cycle de dépenses croissantes. Il est impératif pour l'Etat d'assurer à la Région une " compensation équitable des transferts de compétences " .

■ La mesure de gratuité des manuels scolaires envisagée par le Conseil régional devrait pour répondre aux exigences d'efficacité et de d'adaptabilité retenir 2 options :

*Pour la rentrée 2004-2005*, un dispositif d'aide aux familles provisoire qui préserve la situation, ne compromette aucune évolution et permette tout réajustement utile.

*Pour les années ultérieures*, un système personnalisé d'aide aux familles (par exemple carte à puce) apte à favoriser une gratuité maximale et à évoluer au sein d'une " politique jeunesse " ambitieuse, élargie à d'autres publics : apprentis, jeunes en formation continue, jeunes travailleurs. ■



# Le dispositif régional de mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires

AVIS adopté lors de la session plénière de juin 2004

Après une information sur le principe de gratuité de la scolarité qui est totale pour ce qui concerne la période obligatoire jusqu'à 16 ans et qui est assumée par l'État, le Président du Conseil régional de Bretagne se propose par une démarche volontariste, dans le but de favoriser l'enseignement pour tous et de promouvoir l'égalité des chances devant l'accès aux connaissances et à la culture, d'élargir cette gratuité aux élèves des lycées, afin également d'alléger la charge financière pesant sur les familles en début d'année scolaire.

Des expériences sont déjà menées dans d'autres régions, avec la spécificité de la Région Bretagne qui assure d'ores et déjà la gratuité des manuels scolaires des élèves boursiers de seconde à parité avec l'État dans le cadre du CPER, le Président du Conseil régional propose d'étendre cette gratuité à l'ensemble des élèves de terminale inscrits dans un lycée général technologique, professionnel, agricole, maritime, public ou privé sous contrat, ...

Prenant en compte les propositions du Bureau du CESR, il souhaite également étendre cette mesure aux élèves boursiers de 1<sup>ère</sup> et aux élèves boursiers de seconde restant. La proposition du Président du Conseil régional s'adresse de manière indifférenciée à tous les élèves indiqués, quelle que soit la nature de l'enseignement suivi, au travers d'une aide directe aux familles d'un montant unique de 60 € par élève attribuée dès la rentrée 2004. Le Président du Conseil régional précise que cette mesure vise à amorcer un dispositif simple et immédiat de soutien dès 2004 pour répondre aux attentes des bretons et reste transitoire et évolutive.

Pour nous, l'objectif global et prioritaire est bien la réduction des inégalités d'accès à la réussite scolaire, objectif régulièrement réaffirmé dans des rapports ou débats du CESR. Dans ce sens, nos propositions sur le long terme s'orientent vers la mise en œuvre *d'une politique régionale de la jeunesse* apportant notamment aux élèves issus des milieux les moins favorisés, les compléments matériels et culturels nécessaires à leur réussite.



Nous aurons l'occasion de débattre de cette question quand, après la rentrée 2004 et les évaluations du dispositif transitoire, des solutions pérennes seront à élaborer.

**Aujourd'hui, nous avons à donner un avis sur la proposition concernant le dispositif de mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires pour la rentrée scolaire prochaine.**

Au regard des diverses expériences menées dans plusieurs régions *deux grandes modalités* ressortent, une dotation complémentaire aux établissements ou l'aide directe aux familles. La gratuité des manuels scolaires peut être immédiate au travers d'une dotation financière entre 150 et 200 € par élève permettant l'achat des manuels par l'établissement mais obligeant les chefs d'établissement à gérer le stock, la distribution et avec le risque que le réseau des petites librairies puisse être mis à mal au plan économique. L'aide directe permet d'atteindre la gratuité au terme du cursus scolaire et favorise une plus grande responsabilité et autonomie de l'élève. Elle est d'autant plus efficace avec le système du chèque livre ou de la carte à puce. (ces systèmes ne pouvant être matériellement pas être mis en place pour septembre 2004.)

Dans ce contexte, le chèque adressé directement aux familles reste donc la meilleure solution provisoire.

Le Président du Conseil régional propose pour la rentrée 2004 une aide unique de 60 € quel que soit le type de formation, quelle que soit la situation matérielle des familles. En proposant cette aide directe de 60 € par élève, le Président du Conseil régional s'inscrit avec cette modalité dans la moyenne des montants proposés par les autres régions. Ce montant correspond également au coût global dans le cas d'une location des manuels. Dans la contrainte de la DM1 qui se doit d'apporter des modifications mesurées au budget voté pour l'année 2004, il devrait permettre aux élèves de terminale et de première boursiers après revente des manuels de l'année

précédente d'arriver à la gratuité pour cette rentrée. Au regard du nombre d'élèves concernés, il y aurait peut-être un effort supplémentaire à réaliser, des solutions immédiates à envisager afin qu'ils puissent être traités à égalité avec les élèves boursiers inscrits dans les établissements Education Nationale ou sous-contrat.

L'aide proposée et adressée directement aux familles répond aux exigences *d'une approche pragmatique qui doit rester provisoire et ne pas compromettre toute évolution future.*

La proposition du Président du Conseil régional, tout en s'adressant à l'ensemble des élèves de terminale, prend en compte des critères sociaux en intégrant dans son champ d'application, à la demande du Bureau du CESR, les élèves boursiers de 1<sup>ère</sup> et de seconde qui ne sont pas à ce jour concernés par la gratuité mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Plan Etant Région. Ne prenant pas en compte les différences de dépenses d'achats de manuels entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel, la proposition va dans le sens d'une certaine volonté de valorisation des élèves de l'enseignement professionnel, volonté affirmée à de nombreuses reprises par le CESR.

Si la prise en charge des dépenses d'équipement pour les enseignements professionnel et technique n'est pas évoquée avec cette proposition, des évolutions positives sont avancées dans le cadre général de la DM1, notamment pour ce qui concerne l'enseignement maritime.

*Pour l'ensemble de ces raisons et avec les perspectives d'évolution du système, les membres du CESR donnent un avis favorable à la proposition du Président du Conseil régional concernant le dispositif régional de mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires pour cette rentrée scolaire 2004. ■*

## La fermeture du lycée Anne de Bretagne

VCEU adopté lors de la Session plénière de novembre 2001

**L**e Conseil régional, le 27 avril dernier, a envisagé la fermeture du lycée Anne de Bretagne.

Aujourd'hui, le Conseil régional s'apprête à voter sur cette hypothèse, mais il ne l'évoque pas dans les orientations budgétaires alors que la fermeture de ce lycée à la fin de cette année scolaire aurait un impact sur le budget 2002.

Signalons que l'étude diagnostic, parue début juillet, sur l'évolution de la population scolaire commandée par les Collectivités territoriales (mais non communiquée à la commission compétente du CESR) montrerait une augmentation de 4 % des 10-14 ans sur les secteurs du lycée Anne de Bretagne et du lycée Emile Zola ainsi que de 20 % dans la commune du Rheu appartenant au secteur de la zone de recrutement du Lycée Anne de Bretagne. A la dernière rentrée, le lycée Anne de Bretagne a d'ailleurs fait le plein en seconde !

Si le nombre de places en lycée à Rennes s'avérait trop important, pourquoi envisager, d'emblée, la

fermeture de cet établissement dont l'effectif est stable depuis plusieurs années entre 550 et 600 élèves alors que les autres lycées du centre-ville connaissent une baisse de 1990 à 1999 : - 10 % pour les lycées privés, - 7,8 % pour les lycées publics ?

■ Parce qu'il y a urgence : la décision de fermeture ou de maintien du lycée Anne de Bretagne sera prise avant la prochaine réunion plénière du CESR.

■ Parce qu'il y a un élément nouveau : l'étude diagnostic parue en juillet et dont nous n'avons eu communication à ce jour.

■ Parce qu'il est fortement regrettable que le CESR n'ait pas été informé des éléments nouveaux intervenus depuis mai 2001 (saisine du CESR sur l'implantation d'un lycée à Bruz : opportunité et conséquences) : le CESR souhaiterait être destinataire de l'étude en question, *sur la base des arguments précédents, le lycée Anne de Bretagne doit être maintenu. ■*





## La diminution des postes d'enseignants en Bretagne

VCEU adopté lors de la Session plénière d'avril 2003

La Bretagne est reconnue comme une région où la réussite scolaire est un élément essentiel de l'attractivité du territoire, notamment dans le contexte de son éloignement par rapport aux centres de décisions européens. Les très bons résultats au Baccalauréat en sont un témoignage. Le maillage sur le territoire breton de l'offre d'enseignement procure aux jeunes une large possibilité de choix, qui contribue aussi à leur réussite. La Bretagne a su également mettre en place des initiatives originales au service des jeunes.

Or, le Rectorat annonce pour l'an prochain un redéploiement des postes au niveau national qui entraîne pour la Bretagne :

- Une diminution de 135 postes d'enseignants (2<sup>ème</sup> degré) et une augmentation de 58 postes (1<sup>er</sup> degré) pour l'enseignement public.



- Une diminution de 95 postes pour l'enseignement privé sous contrat (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés).

La Bretagne devant, à terme, restituer des centaines de postes d'enseignants.

Cette diminution a pour conséquence immédiate la fermeture de classes technologiques et professionnelles, classes pourtant reconnues pour leurs aspects bénéfiques sur des populations scolaires en difficultés tant au

niveau de l'intégration que de l'appétence scolaire.

*Le Conseil économique et social de Bretagne estime que ces prélèvements de postes d'enseignants auront des conséquences négatives pour la formation des jeunes et émet le vœu que les moyens soient maintenus à l'Académie de Rennes pour lui permettre de continuer à assurer un enseignement de qualité et de proximité.* ■

## Sur l'intégration de diwan et le bilinguisme

VCEU adopté lors de la Session plénière de novembre 2001

Considérant que les écoles Diwan, établissements laïcs, gratuits, ouverts à tous, remplissent, depuis 24 ans, une mission reconnue aujourd'hui de service public, que le Parlement a déjà voté dans la Loi de Finances les créations de postes afin de préparer la rentrée de septembre 2002 ; le Conseil économique et social de Bretagne demande :

- Au Gouvernement de trouver une solution juridique pour inté-

grer Diwan au service public de l'Education nationale, en respectant les règles de fonctionnement du service public de l'Education nationale.

- Aux collectivités territoriales de poursuivre la préparation du processus d'intégration et à la Région d'inscrire à la Convention additionnelle au Contrat de Plan, les moyens nécessaires au développement du réseau bilingue, à parité et / ou en immersion. ■



# La formation professionnelle continue en Bretagne

AUTOSAISINE adoptée lors de la session plénière de septembre 2002  
Rapporteurs MM Jean Hamon et Pierre-Jean Lambert

Cette communication qui actualise une étude réalisée en 1994 a pour objectif d'une part de confirmer ou d'infirmer les résultats établis à l'époque et d'autre part de mettre en exergue les tendances qui perdurent et celles qui sont susceptibles d'apparaître, en matière de formation professionnelle continue.

## La formation professionnelle continue et les moyens financiers consacrés

Désormais, la formation professionnelle continue devient une composante à part entière de la stratégie globale de l'entreprise et de l'évolution professionnelle et sociale des salariés. En Bretagne les plans de formation dans les entreprises sont en progression Mais l'approche qualitative des plans de formation est insuffisante. Le dispositif du Congé Individuel de Formation (CIF), confidentiel au départ, ne peut répondre aujourd'hui à son succès, par manque de moyens financiers. Seuls 51 % des dossiers CIF-CDI sont acceptés. La demande de congé de bilan de compétence à l'initiative du salarié augmente de plus de 40 % en 2001, avec un taux d'acceptation de 100 %.

Toutefois des disparités demeurent :

- L'accès est toujours inégal selon la catégorie socioprofessionnelle du salarié.
- L'accès est plus inégal en fonction de l'âge que du sexe.

Les financements sont mutualisés ou direct. La mutualisation des fonds se fait par l'intermédiaire des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA).

Par rapport à 1991, le taux de participation des entreprises a progressé passant de 2,14 % à 2,59 %. Une des particularités en Bretagne relève de l'importance des versements libératoires aux OPCA (35 % contre 21 % au niveau national).

## L'incidence de la taille des entreprises sur la formation professionnelle continue

Plusieurs tendances sont observées. Tout d'abord, les taux de participation des entreprises augmentent avec leur taille. Les entreprises de 10 à 49 salariés affichent les taux de participation les plus faibles. Ensuite, plus l'entreprise est grande et moins elle fait appel à un OPCA. En effet, les grandes entreprises financent directement la majorité des actions de formation suivies par leurs salariés. Enfin, plus l'entreprise est grande et plus les salariés accèdent à une formation.

## Bilan du système de fonctionnement de la formation professionnelle continue

Depuis 1991, le nombre d'organismes de formation a augmenté de 50 %, mais au regard des chiffres d'affaires, l'offre de formation est très concentrée. Ce marché de la formation a subi également une profonde mutation, passant d'une logique de l'offre (dans les années 70-80) à une logique de la demande et d'analyse des besoins dans les années 90-2000. Parallèlement au phénomène de concentration, la spécialisation des organismes de formation s'amplifie.



En Bretagne, de manière comparable à la situation nationale, près de la moitié des ressources des organismes de formation provient des entreprises et des OPCA. Par ailleurs, les entreprises et les OPCA s'adressent principalement aux organismes privés à but lucratif (respectivement 64,3 % et 44,6 %).

Depuis les années 90, une des évolutions majeures dans la démarche de formation professionnelle continue a trait au déploiement de l'ingénierie de formation (analyse des besoins, rédaction du cahier des charges, achat de formation, évaluation des actions de formation). L'étude souligne la complexité du système de formation continue renforcée par la multiplication des acteurs de proximité.

## Les préconisations du CESR

- Sensibiliser les chefs d'entreprises des PME au fait que la formation professionnelle continue est un investissement au service du projet stratégique de l'entreprise, tant pour eux-mêmes que pour les salariés.
- Rendre plus accessible aux salariés et aux instances représentatives du personnel l'information sur les différents dispositifs de formation profes-

sionnelle continue et vulgariser leurs modalités d'application.

- Inciter le Conseil régional et l'Etat à participer financièrement au dispositif du *Congé Individuel de Formation*.

- Affirmer au plan régional les missions d'impulsion et de coordination de la COPIRE.

- Promouvoir la reconnaissance, la validation et la certification des actions de formation.

- Accompagner les entreprises dans l'analyse qualitative des formations suivies par leurs salariés.

- Inciter le Conseil régional à s'engager dans une démarche qualité auprès des organismes de formation.

- Favoriser les co-financements au plan régional entre les acteurs régionaux de la formation (Conseil régional, Etat, OPCA, ASSEDIC, Union européenne) à partir de priorités communes, définies conjointement par les partenaires concernés.

- Favoriser les initiatives communes des organismes de formation, afin qu'ils investissent le domaine de la formation à distance.

- Diligenter au niveau régional, une enquête similaire à celle réalisée pour les entreprises de plus de 10 salariés, afin de mieux identifier les pratiques et les difficultés des entreprises de moins de 10 salariés. ■



## La formation continue, un passé mais quel avenir ? : Forum

FORUM « Prospective » du 5 décembre 2002, résumé de l'intervention de M. Bernard Lietard

La formation continue dans le cadre de l'éducation permanente a une longue tradition en France depuis le rapport CONDORCET de 1792 et la création du CNAM en 1794. Elle est fondée sur un contrat social de base, héritage du siècle des lumières, qui liait développement des personnes, progrès technique et développement économique. Ce postulat de base est aujourd'hui largement contesté. Ce n'est pas, rassurons nous, systématiquement le contraire. Toutefois l'ascenseur social est incontestablement en panne. Par ailleurs l'accélération technologique, la mondialisation de l'économie et un état de « crise » durable génèrent des phénomènes d'exclusion, voire de régression sociale. Que sont devenus dès lors, dans le contexte actuel, les idéaux des projets initiaux d'éducation permanente ? dans un tel contexte, le projet d'éducation permanente est-il un paradigme perdu à jamais ou peut-on escompter un renouveau pour ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle.

### Des symptômes de souffle au cœur ?

#### Symptômes généraux

La formation continue en France est certes devenue un fait social mobilisant des ressources considérables. En terme de moyens financiers, les sommes identifiées dans les statistiques officielles du compte économique de la formation professionnelle continue s'élèvent en effet pour 1999 à environ 21.8 Md d'euros hors investissement, soit environ 1.64 % du PIB.

Force reste toutefois de constater que, derrière ce développement quantitatif conséquent, les évolutions qualitatives n'atteignent pas,

voire détournent, les objectifs initiaux des promoteurs des lois initiales de 1959 (promotion sociale), de 1966 (formation professionnelle) et de 1971.

Les trois lois votées en 1971 sur la formation professionnelle jetaient les bases d'un système intégré liant formations initiales et formations ultérieures. Malgré le rappel régulier dans les textes de cet objectif, malgré l'orientation politique européenne de « formation tout au long de la vie », on en reste aujourd'hui encore à une juxtaposition entre la formation initiale et continue. Les études convergent pour montrer la part dominante du maintien en formation initiale dans les stratégies individuelles d'insertion, à croire que les personnes sont peu convaincues du caractère redistributif de la formation des adultes. Or nous savons bien qu'il n'y a plus un temps pour apprendre et un temps pour savoir et qu'il y a une obligation de recyclage et une confrontation de plus en plus fréquente à la mobilité.

Bien que la loi de 1971 sur la formation professionnelle continue se place résolument dans le cadre de l'éducation permanente et qu'elle vise à la fois le développement économique, culturel, social et personnel, on assiste de fait, ces trente dernières années, au nom de l'impératif économique et de « l'urgence », à un phagocytage progressif du système par les formations à caractère professionnel. Le rattachement institutionnel dans les années quatre vingt dix, à l'administration chargée par ailleurs des politiques du travail et de l'emploi, rompant avec son caractère initial interministériel, est un bon indicateur de cette inféodation dominante à l'Emploi. Dans les entreprises, on assiste à une dilution



progressive de la fonction formation dans la gestion des ressources humaines à tous niveaux sur fond de gestion, voire d'indigestion de compétences. Il nous apparaît urgent, même si on admet qu'elle n'est qu'une variable stratégique parmi d'autres, que la formation retrouve son autonomie et ses spécificités.

On notera d'ailleurs que les comptabilisations officielles, telles celles que nous présentent annuellement l'annexe « formation professionnelle » au projet de loi de finances, sous estiment le champ réel de la formation des adultes tant au niveau des politiques publiques, des entreprises que des ménages. Tout comme l'économie souterraine, les formes d'éducation non formelle, voire informelle, occupent une place de plus en plus importante dans les pratiques éducatives.

Reste enfin la place effacée du « je » dans les « jeux » de la formation. N'y a-t-il pas un paradoxe, comme nous y invite le projet européen de société cognitive à renvoyer sur la responsabilité individuelle la charge de la gestion de sa qualification et de ses compétences et de donner si peu de moyens d'action à l'individu dans le fonctionnement du système de formation ? quel poids ont les apprenants dans l'organisation des formations qu'ils suivent ? les usagers du système sont-ils réellement représentés, au-delà du paritarisme, dans les instances de démocratie formelle mises en place ? on connaît aussi les limites du droit individuel à la formation.

### Symptômes spécifiques

La politique des principaux producteurs du système suscite aussi quelques interrogations. Les principaux financeurs sont aujourd'hui l'Etat et les entreprises, à hauteur d'environ 40 % des 21.8 Md d'euros vus plus haut.

S'agissant des politiques publiques, on peut regretter la difficulté à dépasser la politique étatique de



tradition jacobine : les jardins traditionnels à la française ont du mal à être remplacés par des jardins à l'anglaise. Certes la politique de l'Etat est largement déconcentrée depuis les années soixante, mais transitent en 1999 par les Régions, qui ont, depuis la loi de 1983, une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage, autour de 10 % des crédits contre 39.7 % à l'Etat, censé n'avoir que des compétences d'attribution. Une autre limite des politiques publiques reste le cloisonnement des institutions, instances et administrations dénoncés en son temps par le rapport LINDERPERG ; cet état de fait nuit gravement à l'unité d'action et donc à l'efficacité des politiques mises en œuvre. Il est en particulier préjudiciable à l'utilisateur. Les mesures prises sont le plus souvent réactives. On manque, tout comme pour les catastrophes naturelles d'ailleurs, de préactivité et de proactivité. On aurait pourtant intérêt, dans la gestion de l'exclusion, à développer une gestion préventive et à éviter des mesures trop catégorielles, qui enferment, voire stigmatisent parfois, les personnes dans leurs différences. Au niveau de la commande publique, on notera enfin une contradiction entre des exigences croissantes d'adaptation et de souplesse et un cadrage, une normativité accrue au nom notamment de la problématique « qualité ». Par ailleurs, le

carcan du financement à l'heure-stagiaire, sous-tendant un modèle scolaire, se révèle en outre de moins en moins adapté aux évolutions des modes de production de la formation.

Quant aux entreprises, des rapports comme celui de Mehaut et Lichtenberger, ainsi que l'étude sur la Région Bretagne présentée, montrent bien les problèmes posés par la formation dans les petites entreprises et la courte durée des actions menées. A un niveau général, on peut regretter que les textes régissant la formation aient été le plus souvent inspirés par les pratiques des grandes entreprises et ne tiennent pas assez compte des réalités des petites entreprises, pourtant majoritaires en France.

S'agissant des organismes de formation, on constate, au-delà de l'apparente pluralité, une forte concentration de l'offre renforcée par la montée de l'approche « qualité ». Contrairement au proverbe, la forêt cache les arbres !

### Des espoirs de retrouver un nouveau souffle ?

Le diagnostic précédent ne doit toutefois pas conduire à se jeter dans la Vilaine ! on peut rêver de voir un jour enfin un certain nombre de serpents de mer récurrents tels un système intégré de formation permanente

fondé sur une alternance de période de formation, d'emploi et de loisirs, couronnée par une retraite active ! On peut rêver de la prise en compte de la diversité possible des sources d'apprentissage et notamment des effets formateurs de l'expérience. on peut rêver d'une autonomie retrouvée de la formation et d'un retour à l'interministérialité. on peut rêver d'un réforme du financement de la commande publique. On peut rêver pour l'usager d'une place à part entière du « je » dans les « jeux » de la formation.

Mais plus concrètement, on peut trouver de l'espoir au niveau de quelques pratiques émergentes génératrices à terme de changements profonds dans les modes de production et de transmission de la connaissance dans une « société cognitive » pour reprendre le terme européen :

- Le développement en France, depuis le milieu des années 80, d'une individualisation de la formation, correspondant à des pratiques émergentes de management participatif au niveau du travail ;
- L'irrésistible ascension des technologies de l'information et de la communication ;
- La part importante prise par les réseaux et le territorial ;
- La part croissante du temps libéré, dont la réduction du temps de travail est une des traditions actuelles ;
- La validation des acquis d'expérience, telle que définie en France par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, mais présente dans tous les pays industrialisés.

On peut espérer que ces pratiques nouvelles constitueront les têtes de pont d'un ordre éducatif nouveau, qui permettrait la rencontre entre l'humanisme comme fin, fondement de l'éducation permanente, et l'humanisme comme moyen qui est celui de l'entrepreneur. ■

## *Conséquences régionales de l'arrêté ministériel du 30 avril 2004 fixant le nombre de postes d'internes en médecine générale pour l'année 2004-2005*

*VCEU adopté lors de la session plénière du 21 juin 2004*

**P**ar la qualité de vie qu'elle a su privilégier, la Bretagne est devenue une région très attractive pour les citoyens et notamment les populations de retraités, ce qui posera à brève échéance des problèmes de vieillissement et de santé publique. En parallèle, notre Région a beaucoup investi dans l'enseignement supérieur et la recherche, ce qui devrait la placer en position très favorable en termes de formation et d'investissement scientifiques. La recherche médicale et la biologie ont largement bénéficié de cette politique volontariste.

La combinaison de ces deux éléments aurait dû amener les pouvoirs publics et notamment l'État à favoriser en Bretagne la formation et l'implantation des professions médicales et principalement de médecins.

Même si la liberté d'installation des médecins ne permet pas d'établir un lien systématique entre la région de formation et celle de l'installation, il n'en demeure pas moins que, dans les faits, la majorité des médecins, notamment les généralistes, s'installent à proximité du réseau de soin dans lequel ils se sont insérés pendant leurs études.

Cette année, ces études médicales font l'objet d'une réforme qui porte notamment sur les modalités d'accès au troisième cycle : à partir

de 2004/2005, tous les étudiants ayant validé le second cycle passeront le concours de l'internat, y compris ceux qui souhaitent se diriger vers la médecine générale.

Le nombre de postes d'internes arrêté pour chaque faculté de médecine par le Ministère de l'Éducation nationale et celui de la Santé et de la Protection sociale, même s'il n'est pas le seul facteur à prendre en compte, aura probablement un impact notable sur la démographie médicale régionale, qu'il s'agisse des médecins spécialistes ou généralistes désormais.





Or, l'Arrêté conjoint des Ministres de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministre de la Santé et de la Protection sociale en date du 30 avril 2004 (publié au JO du 4 mai 2004) fixant le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en médecine par interrégions et par discipline ainsi que par leur répartition par subdivision d'internat au titre de l'année

universitaire 2004-2005, n'attribue à la faculté de médecine de Brest que l'ouverture de 17 postes d'internes en médecine générale alors que les facultés de taille comparable telles que Angers, Nice, Amiens et Reims disposent d'au moins 27 postes et même pour certaines jusqu'à 60.

Puisque, comme nous l'avons vu, la démographie médicale est pour partie influencée par le lieu de for-

mation des internes, le très faible nombre de postes d'internes en médecine générale prévu pour 2004/2005, et il faut le craindre, pour les années à venir, risque de porter directement atteinte à la démographie médicale régionale, notamment en Bretagne occidentale et centrale.

Pour le Conseil économique et social de Bretagne, il s'agit là d'une injustice flagrante qui ne tient compte ni des efforts des collectivités et universités, ni des évolutions sociales, ni d'un aménagement équilibré du territoire. A terme d'ailleurs, c'est toute la formation et la recherche médicales bretonnes qui seraient condamnées si une telle politique devait se pérenniser.

*L'Assemblée réunie émet le vœu que le Ministre de la Santé, en association avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, réétudie les affectations de postes d'internes afin que cette injustice flagrante puisse être réparée. ■*



## Coopérer...

*Renforcer les coopérations  
des territoires et la démocratie locale  
Organiser les territoires et assurer  
la cohésion territoriale et sociale*



## L'AMBITION

Renforcer les coopérations des territoires et la démocratie locale, organiser les territoires, c'est rendre plus simples et transparentes les options et stratégies territoriales en réduisant la distance entre la population et l'élaboration des projets. Cela suppose le renforcement de l'échelon local des pays, lieu d'ancrage du projet de territoire, et la coordination des initiatives des collectivités dans un cadre cohérent. La Région doit y jouer le rôle de fédérateur permettant des économies d'échelle, une plus grande homogénéité, une efficacité accrue et une visibilité au niveau national, européen et mondial.

Assurer la cohésion territoriale et sociale, C'est multiplier les milieux locaux d'innovation à l'échelle des pays afin d'entraîner une dynamique de développement économique local. C'est valoriser les potentiels spécifiques par la mise en place de réseaux de coopération destinés à améliorer les dotations locales et par les externalités propices à l'activité des entreprises ; C'est également mettre l'accent sur les services au public et aux entreprises constitutifs de la qualité et de l'attractivité.



## POURQUOI LE FAIRE ?

De plus en plus ouverte et exposée dans une Europe élargie et dans un monde où les échanges s'accroissent et se démultiplient, la Bretagne conjugue aujourd'hui encore trois caractéristiques avec lesquels elle doit composer par des politiques actives :

- Sa position géographiquement excentrée
- Les tendances au renforcement de la polarisation des activités économiques, et de la population dans les pôles de développement et le long des principaux axes de circulation.

- Les mutations économiques qui affectent les piliers principaux de son développement.

Face à l'accroissement de la compétition mondiale entre les territoires, elle ne peut s'accommoder d'un émiettement des stratégies locales et d'une dispersion de ses moyens ni de ses énergies. Sa réponse doit être multiforme et coordonnée pour donner au tissu régional une dimension européenne et une visibilité qui ne peuvent être atteintes qu'à partir d'une certaine masse critique.

De plus, les atouts de la Bretagne sont fortement territorialisés dans la mesure où l'industrie agro-alimentaire et l'activité maritime avec leurs développements par les biotechnologies, ainsi que l'industrie du tourisme dépendent étroitement d'un **cadre naturel collectif qu'elle doit optimiser de façon durable et globale**. Cela impose la diffusion locale, sur tous les territoires, du développement économique et social et le renforcement d'une dynamique de cohésion sociale et de cohésion territoriale.



L'accord et la coopération sur un projet régional de développement économique, social et territorial sont par conséquent primordiaux pour orienter la Bretagne vers la mutation du tournant de siècle.



## COMMENT LE FAIRE ?

Dans cette Bretagne plus ouverte sur le monde, où les échanges se multiplient, où les taches se complexifient, où les compétences s'accroissent et se diversifient, la coopération est un moteur du développement indispensable aux entreprises comme aux collectivités publiques et aux associations. L'enjeu pour la Région est ici d'impulser un renforcement des coopérations et de favoriser une cohésion et une organisation de ces coopérations. Pour la Bretagne il s'agit de consolider à travers les coopérations la dynamique de chacun de ses territoires forts de leurs spécificités et de leur diversité.

C'est pourquoi dans son **Avis sur le manifeste de la décentralisation en Bretagne, septembre 2002**, le CESR insiste sur le rôle que la Région doit tenir en terme de coordination des projets. Décentraliser nécessite une coopération active entre la Région, l'Etat et les autres collectivités afin d'améliorer la gestion publique et de rendre le plus clair possible aux citoyens les choix et stratégies adoptés.

Le même esprit de subsidiarité et de simplification des procédures a amené le CESR à adopter son **Vœu pour le transfert de la gestion des fonds européens, septembre 2002**. Il s'agit par ce vœu d'amener l'Etat à partager

certaines de ses compétences en matière de politique régionale. Cette demande de subsidiarité vise à permettre la mobilisation locale et à favoriser une cohésion des territoires autour de projets communs soutenus par l'Union Européenne.

Mais il s'agit de renforcer aussi les liens de coopération entre les Régions, au niveau national comme au niveau international. Ces liens seront d'autant plus efficaces qu'ils s'inscrivent dans un cadre pérenne.

Déjà des positions communes et des travaux communs associent régulièrement les CESR français de l'Arc-Atlantique (**Communiqué des Présidents des CESR de l'Atlantique sur le naufrage du Prestige, décembre 2002**). Ils s'élargissent progressivement ceux de l'Arc-Manche (**Position commune de l'arc Manche sur la pêche et la conchyliculture, octobre 2003**).

De plus, le CESR Bretagne a souhaité, avec ses partenaires, élargir à l'échelle transnationale la coopération solide établie entre les CESR français de l'Arc Atlantique. Elle réunit depuis 2004 au sein du RTA (Le réseau transnational atlantique des socio-professionnels) 15 instances socio-

professionnelles représentatives des régions atlantiques d'Europe, espagnoles, portugaises, britanniques et françaises. Il vise également à faire valoir à l'échelle européenne des prises de positions communes. Ainsi les Régions touchées par une catastrophe commune se doivent d'assurer leur union et la mise en commun de leurs capacités pour résorber les dégâts (**Déclaration commune des CESR de l'Atlantique pour une véritable sécurité maritime européenne, décembre 2002**). Les régions conduisent des initiatives en commun avec le soutien du programme d'initiative communautaire INTERREG IIIB. Un des objectifs prioritaires du RTA est aujourd'hui de valoriser les coopérations pouvant exister entre les régions membres (**Avis sur la coopération interrégionale et programmes européens - protocole avec le Pays de Galles, novembre 2003**).

Au-delà de cette coopération européenne, la solidarité par la coopération décentralisée avec les pays en développement, organisée et intégrée dans une politique de lutte contre la précarité et la pauvreté, doit également prendre toute son importance (**Communication sur l'action de la région en faveur des pays en développement, janvier 2004**).

### Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

- **Avis et contribution**
  - Avis sur le manifeste de la décentralisation en Bretagne. septembre 2002
- **Vœux, motions, communiqués, déclarations communes**
  - Vœu « Transfert de la gestion des fonds européens », septembre 2002
  - Communiqué des présidents CESR atlantiques : " Naufrage du pétrolier Prestige", décembre 2002
  - Position commune de l'Arc manche / pêche et conchyliculture, octobre 2003
  - Déclaration commune «Pour une véritable sécurité maritime européenne», décembre 2002
  - Signature d'un protocole de coopération avec le Pays de Galles, novembre 2003
  - Communication « Action de la Région en faveur des pays en voie de développement », janvier 2004
- **Présentation du Réseau Transnational Atlantique des socioprofessionnels (historique, membres, réunions)**
- **Auditions du bureau et des commissions et sections**
  - Auditions dans le cadre du RTA



# La Décentralisation en Bretagne

Synthèse de L'AVIS sur le Manifeste de la décentralisation, adopté lors de la session plénière de septembre 2002

Dans son avis de 2001 « Premières contributions au débat sur la décentralisation », le CESR soulignait les objectifs d'une décentralisation " au 21<sup>e</sup> siècle " : plus grande efficacité socio-économique des régions, meilleur exercice de la démocratie, plus grande solidarité.

Il s'agirait, dans ce deuxième acte, d'aller plus loin que la simple énumération des compétences que l'Etat accorderait aux Régions. Ce manifeste doit tendre à améliorer la relation entre l'échelon national et l'échelon régional, à rendre plus clair le rôle de chaque type de collectivité territoriale, à renforcer le rôle de gouvernance des Régions, et à renforcer la démocratie participative et la solidarité.

## « Une institution régionale reconnue, confortée, normatrice et promotrice »

La reconnaissance de l'institution régionale par nos concitoyens si elle est bien réelle est toutefois tempérée par la désaffection de l'électorat, la forte attente des citoyens par rapport aux Régions, la méconnaissance de celles-ci. Ces constats ne font pas douter de l'utilité de la décentralisation mais montrent la nécessité de la démocratiser plus fortement encore.

### Constitutionnaliser le fait régional...

« Ajouter la Région parmi les collectivités territoriales de la République mentionnées à l'article 72 de la Constitution » est une nécessité évidente. Les principes de la libre administration et de l'autonomie financière impliquent une organisation efficace du contrôle de la légalité des actes des collectivités et des possibilités de recours offertes au citoyen et au contribuable.

« *Elargir les possibilités de saisine du conseil constitutionnel* » Les conditions de cette saisine sont à préciser : pour ce qui concerne la Région, elle devrait comprendre un avis obligatoire du CESR.

« *Constitutionnaliser le principe de subsidiarité* » afin de simplifier l'initiative des régions et d'améliorer la proximité de la décision et de l'action publiques, appelle des précisions supplémentaires sur la portée et le contenu du principe (dans quel sens, dans quels domaines ?).

« *Mettre en pratique le droit à l'expérimentation* », proposition du CESR, c'est permettre aux Collectivités d'adopter une réglementation dérogeant à la législation, avec l'accord du Législateur.

### Des pouvoirs normatifs régionaux...

Il est proposé :

■ **Un droit d'initiative parlementaire** : capacité pour le Conseil régional de soumettre au parlement des propositions de lois dans ses domaines de compétences ;

→ Rappelons que le CESR proposait déjà dans son avis de septembre 2001 de « donner à la Région une certaine capacité à définir des normes juridiques »

■ **Une consultation obligatoire des Conseils régionaux** sur les projets et propositions de lois et les directives européennes concernant leurs ressources et/ou leurs compétences ;

■ Que soit confié à la Région le soin de **rédiger et publier les décrets d'applications** de certaines lois spécifiées par le législateur ;

→ Pour compléter ces trois premières propositions, il conviendrait d'inclure la saisine préalable obligatoire du CESR pour avis.

### ■ La promulgation de lois particulières à une Région

Cette initiative et cette faculté appartenant au législateur, il ne s'agit pas d'opposer intérêt général et intérêt local mais de mieux faire converger les deux.

### Réorganiser l'exercice des pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés...

■ Créer un **pouvoir normatif** régional en l'accompagnant d'une séparation de l'assemblée régionale et de l'exécutif régional ainsi que d'un accroissement formel de la sphère des avis obligatoires du CESR.

■ Faire de la **Fonction publique territoriale** un outil d'amélioration du service public. En effet, l'accroissement des domaines de compétences de la Région l'a orientée de l'administration de mission vers une administration de gestion.

■ Réorganiser les **services déconcentrés de l'Etat** en Région en concentrant leurs missions sur l'exercice du pouvoir régalién, en réaffirmant le rôle du Préfet de région.

■ Décentraliser les compétences de **proximité** aux collectivités territoriales les mieux placées pour les exercer (avec moyens et services).

■ Adapter le **contrôle de légalité** a posteriori à l'élargissement du champ d'initiative et d'autonomie réglementaire attribué aux Régions. Le CESR ne peut approuver aucune orientation qui mettrait en cause ce contrôle. Cependant il pourrait être doublé, en amont, d'un **conseil de légalité** également assuré par les services déconcentrés de l'Etat.

- Créer une conférence annuelle Régions/gouvernement.

Le CESR propose :

- D'y ajouter une meilleure association de la Région aux décisions européennes par une consultation préalable des régions sur les grandes décisions le concernant ;

- De confier à la Région l'exécution des divers fonds européens par une large délégation de la gestion régionale de ces fonds.

### « Des compétences régionales assurées, cohérentes et accrues »

Le CESR insistait en 2001 sur la priorité d'« accentuer, en matière de planification, les capacités organisatrices de la Région », point insuffisamment détaillé dans le Manifeste. Il s'agit de préciser « les outils de coordination dont disposera la Région pour exercer une mission de « chef de file » articulante les missions et les compétences des acteurs complémentaires ».

Afin d'éviter la complexité de la co-administration, le CESR propose que les compétences transférées soient larges et vastes et d'opérer une distinction entre « missions » et « compétences » des interventions publiques.

#### Renforcements des compétences anciennes

- **Formation (lycées)** : confier aux Régions des pouvoirs accrus en matière d'équipement, de communication et d'utilisation de nouvelles technologies.

- **Formation et insertion professionnelle** : confier aux Régions le pilotage du réseau d'accueil des jeunes. Associer le Conseil régional à la définition des stratégies de l'ANPE (importance du rôle de cohésion sociale de la Région).

- **Economie** : confier un rôle accru à la Région en matière d'installation

des agriculteurs, ainsi que la doter de moyens de soutien à la production de biens à fortes spécificités régionales. Permettre aux Régions de se doter d'un fonds de capital-investissement.

- **Logement et habitat** : élargir les compétences de la Région dans ce domaine est essentiel pour l'aménagement du territoire.

#### Propositions nouvelles de transferts de compétences

Soulignons l'importance de la complémentarité entre les actions de l'Etat et celles des collectivités dans ces différents domaines. Il serait utile de compléter cet inventaire par une indication des priorités régionales qui pourraient s'inscrire dans le cadre d'une expérimentation.

- **Formation** : Le CESR abonde dans le sens de « renforcer les procédures d'association des Régions aux politiques d'enseignement supérieur ».

- La décentralisation de la **culture** devra se faire selon des modalités qui permettront à la Bretagne d'apporter une contribution accrue à la création et au dynamisme culturel nationaux tout en développant ses dynamiques culturelles régionales spécifiques.

- En matière **d'environnement**, si les moyens de la région peuvent être renforcés, ils ne doivent pas se placer en substitution d'une politique nationale, mais en complémentarité. La formule d'une Agence Administrative Indépendante pourrait offrir un apport utile à la réflexion des décideurs, et à l'information des citoyens... Quant à l'expérimentation d'une régionalisation de la politique de l'eau, la création d'une Agence de l'eau de Bretagne correspond à une véritable priorité régionale.

- **Communications** : Outre les ports et aéroports, il est souhaitable pour la cohérence des schémas régionaux de transports que soient aussi expérimentés un transfert des réseaux routiers de communication ainsi que les réseaux de communication numérique.

- En matière **sportive**, le CESR approuve, comme en 2001, le fait de « transférer à la Région la compétence sportive et sa coordination avec les actions des autres Collectivités locales »

- En matière de **santé**, le CESR rappelle l'importance d'une association effective des élus régionaux à la décision concernant le secteur sanitaire. On pourrait accélérer la mise en place du « Conseil Régional de Santé » dont la création est prévue par la loi.

### « Asseoir les moyens financiers de la libre administration des régions »

Dès 2001, le CESR proposait d'octroyer à la Région la maîtrise de ressources financières suffisantes pour lui permettre de s'administrer librement, dans les conditions prévues par la loi. De fait il approuve la constitutionnalisation de l'autonomie fiscale régionale et une pérennisation de recettes aux bases fiscales aisément localisables et équitablement réparties sur le territoire national.

À l'avenir, l'exercice le plus difficile sera de redéfinir les ressources financières des Régions afin d'accompagner les missions et compétences nouvelles et de garantir l'autonomie financière des Régions. Un nouveau système de financement de la réforme devra être envisagé (instauration de taxes ou impôts « régionaux » spécifiques, renforcement du système de garantie de la cohésion territoriale, alimentation par de grands impôts nationaux à taux unique).

Enfin, l'objectif de réduction de la fiscalité suppose une suppression des redondances entre l'Etat et la Région et entre la Région et les autres collectivités lorsque les missions sont identiques. Ceci pose directement la question de la carte administrative, et du nombre des échelons d'intervention de la puissance Publique (la question des Pays doit ici être traitée). ■

## Transfert de la gestion des fonds européens

VCEU adopté lors de la session plénière de septembre 2002

Le 6 septembre dernier, l'Etat et le Conseil régional d'Alsace signaient une convention de transfert de la gestion des fonds européens. En effet, prenant acte de la sous-consommation inquiétante des fonds structurels européens, cette expérience innovante vise à simplifier les circuits et les procédures administratives qui paralysent la concrétisation de projets.

Rappelons que, sur les 16 milliards d'euros alloués à la France pour la période 2000-2006, seuls 15 % ont été programmés. Dans ce contexte, la clause de rendez-vous prévue en 2003 constitue donc une étape à haut risque, qui pourrait se traduire par un gel massif de ces crédits. La Bretagne, région fortement bénéfici-

ciaire de la politique d'objectif, à travers notamment son contrat de plan, est particulièrement concernée.

Ce gel serait d'autant plus dommageable, que la sous-consommation des crédits reflète à la fois une com-

plexité administrative, des carences dans l'ingénierie de dossiers, et une véritable insuffisance de projets.

*Aussi, le Conseil économique et social de Bretagne :*

■ *Alerte l'Etat et le Conseil régional de Bretagne afin qu'ils mettent en œuvre les moyens nécessaires visant à améliorer l'ingénierie de projet, le montage des dossiers, leur simplification et leur rapidité d'exécution,*

■ *Demande, au nom de la mise en pratique du droit à l'expérimentation, la signature d'une convention de transfert de la gestion des fonds européens, à l'instar de la démarche effectuée en Alsace.* ■



## Naufrage du pétrolier « Prestige »

COMMUNIQUE des Présidents des Conseils économiques et sociaux régionaux de Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine (décembre 2002)

À la suite du récent naufrage du pétrolier « Prestige » au large des côtes de Galice, les eaux et les côtes européennes sont de nouveau touchées par une marée noire de fuel lourd. Une nouvelle fois, les régions européennes de l'Atlantique vont devoir subir les conséquences écologiques, économiques et sociales d'un drame, qui aurait dû être évité.

Les Présidents des CESR de l'Atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine) déplorent cette nouvelle marée noire intervenant, en moins de 3 ans, après celle de l'Erika en 1999.

Ils expriment leur solidarité avec la Galice et sa population et appellent les Régions, les Etats et l'Union européenne

à la plus grande solidarité et à la coopération avec les autorités concernées. Ils demandent la réparation des dommages et préjudices subis dans les régions qui seront touchées par ce drame.

Une nouvelle fois, la négligence et les défaillances des systèmes économiques et juridiques ont conduit à ce naufrage. Les Présidents des CESR de l'Atlantique souhaitent que ses responsables soient rapidement poursuivis et que les Etats de l'Union européenne s'engagent le plus rapidement possible à l'application des règles préconisées par la Commission européenne en matière de sécurité maritime, ainsi que leur prochaine mise à jour, à commencer par la nécessaire mise en œuvre des

contrôles des navires en matière de vieillissement des structures.

D'autres catastrophes sont à prévoir si une politique active de prévention des risques du transport maritime ne devient pas réalité à l'échelle européenne. Il en est du développement des régions atlantiques et de l'essor du transport maritime, auquel les présidents des CESR de l'Atlantique sont profondément attachés.

Une réflexion commune est engagée avec les Conseils économiques et sociaux espagnols de l'Atlantique. S'appuyant sur une contribution déjà réalisée en 2000, elle aboutira très prochainement à des propositions communes en matière de prévention des risques maritimes. ■



# La pêche et la conchyliculture

Synthèse de la POSITION COMMUNE des CESR de l'Arc Manche (Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord Pas de Calais, Picardie) face aux nouvelles dispositions de la politique commune de la pêche adoptée en octobre 2003

## La nécessité d'une mobilisation commune

Les filières pêche et conchyliculture contribuent au développement économique, social et culturel et à l'aménagement des territoires de l'Arc Manche.

Les règlements et mesures d'application de la Nouvelle Politique Commune de la Pêche font aujourd'hui peser de graves menaces sur l'avenir de ces filières et mettent en péril l'aménagement, le développement, le patrimoine et l'avenir des zones côtières de l'Arc Manche.

La Manche est une mer libre d'accès pour une pêche licite de presque toutes les espèces. Or, les flottilles côtières de la Manche ne pourraient pas survivre à une apparition massive de flottilles extérieures opportunistes et à la constitution d'antériorités. C'est pourquoi, il est urgent de reconnaître la Manche en tant que mer spécifique.

Face à ces risques, les CESR de l'Arc Manche attirent l'attention sur la nécessité et l'urgence d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'Arc Manche afin :

- De s'assurer de la prise en compte des intérêts des filières pêche et conchyliculture
- De développer leur coopération sur les questions maritimes et côtières.

## La nouvelle politique commune de la pêche (PCP)

Considérant l'importance de la pêche et de la conchyliculture dans le développement et l'aménagement des territoires de l'Arc



Manche, les CESR. réaffirment la nécessité de prendre en compte les orientations suivantes :

- La différenciation des espèces et des métiers pratiqués par les flottilles,
- La reconnaissance du rôle de la pêche et de la conchyliculture pour le développement des zones côtières européennes ;
- La priorité à accorder à l'exploitation liée à la consommation humaine ;
- Une application plus rigoureuse des mesures contrôles
- La définition par tous les acteurs d'une politique d'avenir pour les pêcheries en Manche avant la mise en œuvre de toute nouvelle mesure restrictive ;
- Le renforcement des moyens de recherche.

## L'encadrement de la pêche dans la manche

Les CESR souhaitant que la Manche soit reconnue comme mer spécifique, une réflexion sur la gestion transnationale et l'encadrement souhaitable des pêches dans l'ensemble de cette mer doit être engagée. Ainsi, ils soutiennent les efforts des professionnels visant à la création d'un groupe " Manche " transnational et à la mise en place de mesures spécifiques d'encadrement des pêches en Manche.

## L'amélioration de la connaissance et de la maîtrise du milieu

Si la pêche a des conséquences directes sur l'état des ressources, de nombreux facteurs influencent directement ou indirectement l'état des



92

milieux, des ressources et les activités de pêche et de conchyliculture :

- Facteurs naturels, notamment climatiques (températures des eaux)
- Aménagement du littoral et aménagements fluviaux : projets portuaires et touristiques
- Activités économiques : en mer ou à terre
- Conséquences des pollutions maritimes endémiques et accidentelles.

L'absence d'une approche globale du développement et de l'aménagement des zones côtières peut entraîner de nombreux conflits d'usage, aussi les CESR souhaitent-ils :

- Qu'un état des lieux des bassins versants et des eaux littorales soit effectué dans l'optique de la constitution d'un état zéro complet, applicable dans le cadre de la future loi sur l'eau

- Que des moyens soient employés pour mesurer et prendre en compte les conséquences des projets d'aménagement et de développement sur les milieux, les ressources et les activités de pêche et de conchyliculture

- Que soit mise en place une coordination des services et des actions

- Que les mesures soient prises dans le cadre d'une réflexion globale impliquant l'ensemble des acteurs et non les seuls secteurs de la pêche et de la conchyliculture

### L'Arc Manche, moteur d'une action transnationale cohérente

*Les C.E.S.R. affirment par la présente position leur volonté commune de s'associer aux réflexions et à l'émergence de projets de coopérations.*

*D'ores et déjà, ils proposent que des réflexions soient engagées sur les thématiques suivantes :*

- L'amélioration de la connaissance des ressources halieutiques, des

*filières pêche et conchyliculture et de l'économie côtière et maritime ;*

- La valorisation commune des produits de la pêche et de la conchyliculture et le soutien aux démarches engagées pour garantir la traçabilité et la qualité des produits ;

- L'amélioration du transport et de la logistique des produits de la pêche et de la conchyliculture ;

- Le renforcement de l'attractivité des métiers et du secteur de la pêche et de la conchyliculture : par une réflexion sur l'évolution des formations, par la communication sur les métiers de la pêche et par l'amélioration de l'organisation et des conditions de travail ;

- Le rôle de la pêche et de la conchyliculture dans l'attractivité et l'identité de l'Arc Manche : préservation et valorisation touristique du patrimoine, stratégie globale de gestion intégrée du littoral et outils correspondants ;

*Ces réflexions pourraient constituer la première étape de travaux à mener en commun au sein des CESR de l'Arc Manche, en vue d'identifier des projets d'actions à l'échelle de cet espace. ■*



# Le Réseau Transnational Atlantique

## Un réseau inscrit dans le cadre du Programme INTERREG IIIB « Espace atlantique » pour la période 2003-2006

Depuis près de deux ans, les CESR français de la façade Atlantique (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine) nouent des contacts avec les Conseils économiques et sociaux des régions atlantiques espagnoles. Ces contacts se sont élargis aux CESR de Haute-Normandie, Centre, Limousin et Midi-Pyrénées, aux Forums économiques du Pays de Galles et à plusieurs organisations portugaises et irlandaises.

L'opportunité que représentait l'ouverture du Programme INTERREG IIIB

« Espace atlantique » a permis le dépôt du projet de Réseau Transnational Atlantique.

Le RTA réunit quatorze conseils économiques et sociaux (ou entité équivalente) de l'Espace Atlantique français, espagnols, portugais et britanniques. Il a pour objectif de promouvoir les propositions d'actions ou de politiques de coopération contribuant au renforcement et à la reconnaissance de l'Espace Atlantique dans l'union européenne. Il veille aussi à favoriser les contacts, les échanges et toutes

formes de coopérations entre les acteurs socio-professionnels de l'Arc Atlantique.



## Des représentants des socio-professionnels de quatre pays

- Royaume Uni :
  - Pembrokeshire County Council (Swansea)
- France :
  - Conseil économique et social d'Aquitaine (Bordeaux)
  - Conseil économique et social de Bretagne (Rennes)
  - Conseil économique et social du Centre (Orléans)
  - Conseil économique et social du Limousin (Limoges)
  - Conseil économique et social des Pays de la Loire (Nantes)
  - Conseil économique et social de Poitou Charente (Poitiers)
- Espagne :
  - Consejo Económico y Social de Canarias (Las Palmas)
  - Consejo Económico y Social de Cantabria (Santander)
  - Consejo Económico y Social de Galicia (Santiago de Compostella)
  - Consejo Económico y Social Vasco (Bilbao)
  - CES de Ceuta (partenaire associé)
  - CES del Principado de Asturias (en tant qu'observateur)
- Portugal :
  - Associação Empresarial da Região da Lisboa (Oeiras)
  - União dos sindicatos do Algarve (Algarve)
  - ISQ (Instituto de soldadura e qualidade)

## Les axes d'étude pour 2004 – 2005 – 2006

- Le renforcement des systèmes productifs et leur organisation
- L'accessibilité des régions de l'Espace atlantique
- Le tourisme et l'image
- La recherche, l'innovation, les transferts de technologie
- La mer et le littoral
- L'économie rurale
- La protection de l'environnement
- Une contribution à l'élaboration du SDEA (Schéma de développement de l'Espace atlantique)

## Deux groupes de travail ont été mis en place par le bureau exécutif :

### Groupe de travail « Accessibilité »

Deux sujets sont traités en 2004 :

- Ports et Hinterlands, Transport maritime et cabotage : l'intermodalité entre les modes de transport de marchandises

Les propositions sont pour le développement de services de transport combiné, pour le renforcement d'interconnexions entre les infrastructures de transport maritimes et terrestres et pour de nouveaux équipements de transport.

Ces propositions auront comme objectif de créer ou renforcer des liens avec :

- les régions atlantiques entre elles (favoriser l'intégration)
- les régions de l'Europe Centrale (renforcer le rattachement au reste de l'Europe)



- des régions à l'international (soutenir l'ouverture)

- La sécurité du trafic maritime de marchandises

*Suite aux catastrophes récentes, les régions atlantiques se doivent d'être fortes et unies face aux nécessités de prévention, de gestion des sinistres, d'indemnisation grâce aux échanges d'expériences, à des propositions communes pour le futur.*

L'étude permettra de dégager trois niveaux de propositions :

- européen : modifications des directives et réglementations européennes,
- national : l'application du droit européen en droit national
- régional : le rôle des collectivités régionales ou locales

**Groupe de travail « Recherche, innovation, transferts de technologie »**

Ces éléments constituent des facteurs fondamentaux de l'évolution des systèmes productifs des régions de l'Espace atlantique. Voilà pourquoi l'étude visera à :

- Proposer des outils ou méthodologies à mettre en place pour favoriser les retombées de la recherche dans les régions de l'Espace atlantique (valorisation de la recherche, développement de nouvelles filières industrielles, ...)
- Repérer des potentiels à renforcer, susceptibles de produire des retombées économiques importantes.

Pour cela, plusieurs domaines de recherche, cohérents avec les spécificités des régions seront examinés parmi les domaines suivants : la mer, l'agro-alimentaire, l'environnement, l'électronique...

L'étude mettra en évidence des initiatives porteuses, proposera des politiques et projets de coopération inter-régionale dans l'Espace atlantique. ■

## Pour une véritable sécurité maritime européenne

*Synthèse de la DECLARATION COMMUNE après le naufrage du pétrolier « Prestige » des Conseils économiques et sociaux régionaux de Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine et Midi-Pyrénées, du Pays basque, de Cantabrie, Asturies, Galice, Andalousie, Canaries, Ceuta de AERLIS Région de Lisbonne, de la Fédération des syndicats de l'Algarve. Adoptée en décembre 2002.*

À la suite du récent naufrage du pétrolier Prestige, les eaux et les côtes européennes sont de nouveau touchées par une marée noire. Les régions européennes de l'Atlantique vont devoir subir les conséquences d'un drame, qui aurait dû être évité.

La négligence et les défaillances des systèmes économiques et juridiques ont conduit à ce naufrage. Le développement économique et social des régions atlantiques est fortement lié à la mer et les préjudices écologiques des marées noires sont considérables pour les milieux marins et littoraux. Ils sont inadmissibles.

La réponse ne peut intervenir qu'au plan international et en premier lieu européen. Différentes dispositions sont à mettre rapidement en application ou à créer. L'urgence est là, depuis longtemps déjà.



### Prévenir les risques du transport maritime

Il appartient tout d'abord aux Etats européens d'appliquer le plus rapidement possible la réglementation « Erika 1 » et « Erika 2 », de la traduire en droit national et de la compléter par de nouvelles mesures :

- Le renforcement du contrôle des navires par l'autorité gouvernementale dont dépend le port en *augmentant rapidement le nombre d'inspecteurs*, mesure complétée par :

- des visites de "fonctionnement" lors des opérations commerciales de déchargement
- la mise en place d'un système d'agrément des certificats de compétences qui sont délivrés aux commandants en dehors de l'Union européenne.

- Le renforcement des critères de qualité applicables aux sociétés de classification des navires

- Le retrait progressif d'exploitation des pétroliers à simple coque

Certes, la double coque apporte des améliorations, en cas d'abordage ou d'échouement. Toutefois, il existe des risques d'explosion. Les visites actuellement menées par les sociétés de classification devraient être renforcées notamment pour les navires transportant des marchandises dangereuses ou très polluantes. Il pourrait également être lancé un *programme ambitieux de construction de pétroliers sécurisés en Europe.*

Dans tous les cas, l'Europe doit financer un *programme de recherche*



navale afin de multiplier les innovations en matière de sécurité et de développer des normes strictes communes.

■ La création de l'agence européenne de sécurité maritime chargée de *vérifier l'efficacité* des règles communautaires et de *faire pression sur les Etats* pour qu'ils appliquent les normes et les contrôles de sécurité.

#### ■ La surveillance du trafic maritime

La directive sur la surveillance du trafic maritime doit être mise en application par les Etats d'ici février 2004. La base de données européenne EQUASIS doit rapidement être renforcée pour permettre un échange intensif d'informations sur toutes les inspections faites sur les navires permettant ainsi aux autorités portuaires d'empêcher les navires d'appareiller lorsque les conditions de navigation sont trop mauvaises.

La publication d'une *liste noire des navires* hors normes devra être *continûment actualisée*.

Il faut en outre imposer au plus vite l'équipement de tous les navires de *systèmes d'identification automatique*.

Il s'agit d'assurer *une surveillance globale des eaux européennes* et une mobilisation coordonnée des moyens d'action, au moyen de garde-côtes communautaires.



■ L'identification de ports ou des baies de refuge pour les navires en avarie

Chaque pays maritime de l'Union européenne devra par conséquent *prévoir des lieux d'accueil des navires en avarie* ; choix nécessitant la clarification des responsabilités juridiques et financières.

■ L'Organisation de la responsabilité pénale, civile et financière de tous les acteurs du transport maritime

*Fonder juridiquement la responsabilité environnementale* de tous les acteurs du transport maritime et faire un état des lieux environnemental des eaux et des côtes européennes.

■ Lutter contre les dégazages sauvages et rendre obligatoire le *déchargement des déchets* (Directive « déchets » prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2003.)

■ L'étude des conséquences des pollutions par les produits chimiques en finançant des programmes de recherche sur ce sujet.

### Intervenir efficacement lors de naufrages

■ La coordination entre les plans de secours doit être mise en place à l'échelle européenne, pour une intervention rapide et adéquate en cas de naufrage. Il importe enfin de



résorber le plus rapidement possible *le manifeste sous-équipement constaté* pour intervenir sur les nappes, sur les pollutions dispersées, tant en mer que sur le littoral.

■ Le financement de programmes de recherche de lutte contre la pollution

### Indemniser et réparer les dommages économiques, sociaux et écologiques

■ L'indemnisation de l'ensemble des dommages *immédiats et ultérieurs*, en particulier pour couvrir les pertes économiques. Le *préjudice écologique* devra également être apprécié

■ L'instauration d'un fonds de dédommagement communautaire

Les limites d'indemnisation du FIPOL et de la convention CLC sur la responsabilité des propriétaires de navires pourraient être inférieures aux dégâts causés. De plus, le *Fonds de solidarité de l'Union européenne* devra intervenir, si nécessaire.

Enfin, *des mesures temporaires d'urgence* doivent donc être organisées, il en va de la survie de certains secteurs d'activités. ■

# Coopération interrégionale et programmes Européens - Signature d'un protocole de coopération avec le Pays de Galles

AVIS adoptée lors de la session plénière de novembre 2003

## Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans la suite d'autres accords bilatéraux, la Région Bretagne se propose de signer un accord de coopération avec le Pays de Galles.

Cet accord porte sur :

- Le renforcement de la coopération économique inter-entreprises ;
- La mise en œuvre de projets communs dans le domaine du nautisme et des activités maritimes liées au tourisme ;
- Le développement d'actions de coopération dans le domaine de la formation et de l'éducation ;
- Le renforcement de la coopération dans le domaine agroalimentaire ;

- Le développement d'actions dans le domaine des télécommunications ;

- La coopération entre les deux régions dans le cadre de la CRPM (Commission Arc Atlantique) ;

- La mise en œuvre de projets dans le domaine culturel ;

- La promotion des meilleurs pratiques en matière de programmation linguistique.

rejoint pleinement celle des acteurs sociaux économiques qui s'est traduite par la création du Réseau Transnational Atlantique (RTA) auquel adhèrent le CESR de Bretagne et les institutions Galloises correspondantes.

*Le CESR de Bretagne, partenaire actif du RTA, propose que le protocole entre la Région Bretagne et l'assemblée Nationale du Pays de Galles fasse expressément référence à la nécessité de promouvoir et favoriser l'action des acteurs socio-économiques au sein du RTA. ■*

## Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette volonté de resserrer les liens entre régions de la périphéricité Atlantique

# Action de la Région en faveur des pays en développement : " de l'aide au partenariat "

Synthèse de la COMMUNICATION votée lors de la Session plénière de janvier 2004

## La Bretagne, une Région fortement engagée dans un contexte international en pleine évolution

Depuis près de 20 ans, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique originale de coopération décentralisée. Elle est l'une des Régions françaises les plus impliquées financièrement (1 % du montant du budget régional).

A l'époque les réalités françaises et mondiales n'étaient pas celles d'au-

jourd'hui : en vingt ans, le monde s'est radicalement transformé. Ainsi, certains pays du Sud sont devenus de sérieux concurrents sur le plan économique alors que, dans le même temps, les écarts se sont accrus avec les pays les plus pauvres, en particulier les pays africains. En France également la société a changé, l'importance de la pauvreté est telle qu'elle oblige la solidarité inter-

nationale à se poser en termes nouveaux.

- Les nouvelles attentes des pays du Sud : vers un partenariat solidaire

Bon nombre de pays au Sud attendent aujourd'hui autre chose qu'une poursuite de l'aide traditionnelle. Ils interpellent (grâce aux

rencontres organisées autour des conférences de Rio et de Johannesburg) les sociétés du Nord pour qu'elles remettent en cause certaines politiques et pratiques. Ces rencontres ont permis de se rendre compte des capacités d'initiative des sociétés du Sud et de leurs attentes. Paradoxalement, certains mouvements au Sud sont porteurs d'innovations qui peuvent intéresser nos pays confrontés à des problèmes semblables aux leurs. Les bases d'une nouvelle coopération sont ainsi posées

■ La nécessaire coordination des acteurs régionaux et leur travail en réseau

Les associations sont toujours nombreuses et actives en Bretagne et interviennent à la fois en Bretagne et dans les pays du Sud. Cependant elles sont souvent peu armées pour s'inscrire dans *un travail en réseau*. Très émietées, fondées presque uniquement sur le bénévolat, leur capacité de mobilisation est freinée et limite la présence des ONG bretonnes dans les réseaux européens et internationaux.

Il est donc urgent et essentiel de favoriser l'interconnaissance et le dialogue entre tous les acteurs régionaux.

■ Les évolutions de « la politique du 1 % »

La politique du « *un pour mille* » a été redéfinie en 1999. Elle prend plus en considération l'essor de la coopération

décentralisée en citant explicitement *les collectivités* parmi les bénéficiaires potentiels. Les inflexions marquantes portent sur les 5 points suivants :

- Le choix de cinq pays prioritaires : *Haiti, Madagascar, Niger, Sénégal et Cambodge* ;
- L'affichage de domaines d'intervention privilégiés : *la santé, la pêche, l'agriculture, l'artisanat, l'Enseignement, la*

*Formation et les travaux hydrauliques* ;

- La possibilité d'accueillir des étudiants ou stagiaires en formation ;
- Une attention particulière aux projets pédagogiques des établissements scolaires ;
- Une tendance à s'investir « en direct », de Région à Région, sur de grands programmes.

### Les 7 propositions du Groupe mixte Solidarité Internationale pour une implication plus forte et mieux structurée de la Région Bretagne

Toutefois, il nous paraît nécessaire de compléter ces priorités par de nouveaux objectifs :

■ Une meilleure information sur la politique régionale par l'organisation de rencontres à l'échelon local ;

■ Développer l'évaluation des actions régionales de coopération décentralisée ;

■ Favoriser les programmes porteurs d'autonomie, notamment par l'investissement dans l'immatériel (formation initiale et continue, culture, ...) ;

■ Etendre le soutien régional aux nouveaux acteurs socio-professionnels de la coopération Les années 90 ont vu se créer des réseaux thématiques spécialisés pour réfléchir aux problèmes communs de la mondialisation. Bien des initiatives et des propositions qui émergent au sein de ces réseaux ont des implications pour notre région Il est

donc essentiel que les groupes bretons puissent bénéficier de l'appui de la Région pour faire entendre leur voix ;

■ Développer les actions régionales en faveur de l'éducation au développement durable. L'éducation au développement permet une réflexion continue dans un monde mouvant permet également la constitution d'une mémoire pour capitaliser les expériences ;

■ Créer une Plate-Forme Régionale de Coopération Internationale. A l'image des autres Conseils régionaux, le Conseil régional de Bretagne pourrait être le pivot d'une Plate-Forme Régionale consacrée à la Coopération Internationale ;

■ Garantir la continuité du « principe du 1 % ». Pour mener à bien ces ajustements de la politique régionale, il n'est pas nécessaire d'aller au-delà du « un pour mille » du budget régional. Une part de l'ordre de 10 % du « 1 % » pourrait être affectée aux actions d'évaluation et de coordination au sein d'une Plate-Forme Régionale.

*Ces propositions ne visent qu'à mieux adapter les choix aux réalités nouvelles et à inscrire la politique régionale de coopération dans une politique globale de lutte contre la précarité et la pauvreté. L'action de la Bretagne, Région citoyenne et engagée dans la solidarité internationale, en sortira renforcée.* ■







## S'affirmer...

*Développer l'image de la Bretagne  
en lien avec sa culture, son identité  
et la qualité de vie,  
pour s'ouvrir sur le monde.*



## L’AMBITION

Développer l’image de la Bretagne en lien avec sa culture, son identité et la qualité de vie en Bretagne, c’est promouvoir la créativité en vue d’un renouvellement permanent de la création culturelle, c’est compléter la tradition par une culture vivante, ouverte sur le monde et tournée vers l’avenir, c’est aussi tirer du passé pour

les développer des éléments de différenciation qui servent l’économie régionale.

Offrir à tous, à tous âges, une qualité de vie source de développement humain, économique et social, c’est améliorer la formation des jeunes, l’aide aux plus âgés, et la solidarité

avec les exclus ; c’est retenir et attirer les jeunes en développant la confiance dans les perspectives d’activité, d’emploi et de formation d’une région solidaire ; c’est également une condition pour attirer les entreprises par la qualité de la ressource humaine, du milieu et par le dynamisme des coopérations locales.

## POURQUOI LE FAIRE ?

Le succès de la dynamique des priorités pour la Bretagne suppose qu’elle soit **identifiée à l’extérieur** comme un territoire de développement économique, culturel et humain, qu’elle se spécifie et se différencie par ses atouts en présentant **une image de force, d’ouverture et de confiance**.

S’appuyant sur une identité largement perçue hors de Bretagne et qui constitue un repère important, une telle image n’est crédible dans la perspective du développement régional que si la région demeure identifiée à **une qualité de la vie** accessible à tous par la plus grande cohésion interne, par l’atténuation des inégalités entre territoires et entre personnes, par la lutte contre les situations de précarisation et d’exclusion.



Cette image doit reposer en priorité sur la valeur ajoutée régionale, c’est à **dire sur les qualités de ses hommes, sur leur niveau de formation et leur potentiel d’initiative, de créativité et d’innovation, sur leur aptitude à coopérer, à s’organiser et à affronter des changements avec sérénité.**

Dans un monde où les appartenances et les identités de chacun sont multiples, l’image offerte par la Bretagne doit s’appuyer également **sur la diversité de la créativité culturelle contemporaine**, en même temps que sur **un patrimoine**

**riche**, en perpétuel renouvellement et ouvert aux influences d’aujourd’hui. Sa valorisation représente à la fois un élément de cohésion interne et d’attraction pour l’extérieur. C’est toute la diversité des cultures actives dans l’espace régional et la variété du patrimoine qu’il s’agit de valoriser. Patrimoine naturel et culturel, dimension maritime et littorale qui a forgé certains traits régionaux, culture liée à la terre et à l’intérieur, organisation particulière des paysages, traditions spécifiques, linguistiques, musicales, architecturales ou sous d’autres formes artistiques.





## COMMENT LE FAIRE ?

S'affirmer c'est faire connaître l'image d'une Bretagne ouverte sur le monde et la qualité de vie qu'elle offre à chacun, son dynamisme et son attractivité. C'est mieux faire connaître la façon dont elle s'adapte aux évolutions et aux défis de la modernité, tout en valorisant sa diversité interne ses particularités régionales et son identité régionale et en cherchant à offrir à tous une qualité de vie source de développement humain, économique et social, et de solidarité.

Comme l'a montré la Contribution prospective « La Bretagne et l'évolution des modes de vie », janvier 2004, à bien des égards la Bretagne se transforme et s'affirme à la fois en « rentrant dans le rang » et en se démarquant par des caractéristiques économiques et sociales (partagées avec d'autres régions littorales de l'ouest français) qui la rendent de plus en plus attractive. Ce constat établi, les réflexions prospectives permettent d'envisager les stratégies qui conforteront cette évolution.

Mais se rapprocher des moyennes nationales ne signifie pas que doit disparaître toute spécificité régionale. Au contraire, les caractéristiques régionales et l'affirmation d'éléments

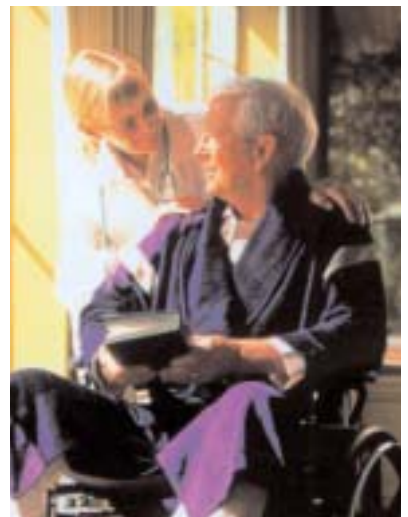
d'identité spécifiques à notre région sont un des éléments valorisants qui démarquent la Bretagne et la rendent attractive. Ainsi, le CESR dans le prolongement de ses réflexions sur la *dynamique culturelle bretonne* a-t-il souligné le besoin de faire vivre les parlers de Bretagne, le gallo et la langue bretonne confrontée actuellement au défi de sa survie. L'intégration de Diwan au service public de l'éducation est à cet égard prioritaire, (Avis sur la convention (dans le CPER) sur le bilinguisme français-breton réalisé par l'Etat, juin 2003).

Simultanément, l'offre d'une qualité de vie attractive accessible aux différentes populations bretonnes suppose que soient prises en compte les particularités de certaines catégories de populations afin de mieux appréhender leur évolution et répondre à leurs besoins.

Ainsi l'analyse de l'évolution du comportements des plus jeunes à l'égard du monde du travail, de la famille, conduit le CESR à des propositions pour une politique en faveur de la jeunesse en visant à améliorer en Bretagne les attributs de l'autonomie (Autosaisine « Les jeunes de 16-25 ans : une chance pour la Bretagne » novembre

2003 ; Forum « la jeunesse au XXI<sup>e</sup> siècle » juin 2002).

De même, la part croissante des personnes âgées dans la population a amené le CESR, prolongeant ainsi ses travaux antérieurs (« Prospective de la démographie de la Bretagne-Horizon 2020 », et « Vieillir en Bretagne ») à se pencher sur les améliorations nécessaires à leur bien être (Vœu « Les personnes âgées en Bretagne : problèmes mis en évidence par la canicule », janvier 2004 ; Contribution au débat national sur la réforme des retraites, mars 2004).



### Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

#### ■ Avis et contribution

- Contribution « La Bretagne et l'évolution des modes de vie », janvier 2004
- Autosaisine « Les jeunes de 16 à 25 ans: une chance pour la Bretagne », novembre 2003

#### ■ Vœux, motions, communiqués, déclarations communes

- Vœu « Les personnes âgées en Bretagne (...) », janvier 2004
- Avis sur la convention (dans le CPER) sur le bilinguisme français - breton réalisée par l'Etat, juin 2003

#### ■ Avis et contributions

- Contribution au débat national sur la réforme des retraites, mars 2004

#### ■ Forum

- Forum « la jeunesse au XXI<sup>e</sup> siècle », juin 2002

#### ■ Auditions du bureau et des commissions et sections

- Dans le cadre de la contribution « Prospective des modes de vie en Bretagne »
- Dans le cadre de l'étude « Les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne »

# La Bretagne et l'évolution des modes de vie : quels modes de vie demain en Bretagne ?

Section « Prospective », synthèse de la CONTRIBUTION adoptée lors de la session plénière de janvier 2004  
Rapporteur M. Alain Even

## Des évolutions profondes aux enjeux incontournables

Depuis une trentaine d'années, les modes de vie se sont transformés, en particulier sous l'effet des nouveaux rythmes de travail, de l'entrée massive des femmes dans le travail salarié, du développement de la mobilité, de la fragilisation des couples, du vieillissement, de l'individualisation des pratiques (de déplacement, de formation, de loisirs, d'habitation...), du développement des technologies de l'information et de la communication et des dispositifs de mise en relation ...

Les comportements et les modes de vie peuvent encore évoluer au cours

des prochaines années, en particulier sous l'effet du vieillissement de la population. Ces évolutions auront nécessairement des conséquences en termes d'enjeux et de stratégies d'action pour la décision publique. La Section Prospective du CESR de Bretagne a donc cherché à imaginer la forme qu'elles pourraient prendre.

Le travail de la Section Prospective a consisté, après un repérage des principales tendances actuelles, à construire quatre scénarios d'évolutions possibles, sur la base d'hypothèses d'évolution formulées pour

un certain nombre de variables déterminantes préalablement identifiées. Chaque scénario combine de façon différente des tendances déjà connues mais aussi des signes d'évolutions nouvelles, voire des ruptures possibles, et permet de mettre en évidence des défis et des enjeux stratégiques spécifiques. Au terme de la réflexion, cet exercice a permis de dégager des enjeux communs, autrement dit des enjeux incontournables pour les années à venir, concernant les modes de vie en Bretagne.

## Principales tendances actuelles d'évolution des modes de vie

Au cours de ce travail, il est apparu que les modes de vie des populations bretonnes se sont « normalisés », au point que la Bretagne, plutôt considérée comme une terre de conservation d'usages anciens de la fin du 19<sup>e</sup> siècle aux années 1960, apparaît désormais comme une région nettement marquée par la modernité.

Si le sujet reste nécessairement limité à quelques thèmes, la Section Prospective a néanmoins repéré des tendances d'évolutions majeures qui pourraient avoir des conséquences sur les modes de vie de demain. Parmi ces tendances, on peut retenir : *le vieillissement de la population ; les transformations de la vie de famille* qui s'illustrent notamment par le déclin du mariage, le développement de nouvelles formes d'union, la hausse des divorces ou la multiplication des familles monoparentales et recomposées ; *le développement de l'activité*

*salariée des femmes* et la progression de la part des couples « bi-actifs » (sans remise en cause de la répartition des tâches domestiques, qui reste très inégalitaire au sein de la *moyenne des*

*couples*). On peut retenir également des tendances affectant les manières de résider : de plus en plus de personnes vivent seules ; les ménages bretons sont de plus en plus nombreux à quitter chaque jour leur commune de résidence pour se rendre sur leur lieu de travail (57 % des actifs occupés en 1999 au lieu de 25 % en 1975), situé de plus en plus loin (+ 1 km tous les dix ans) ou ; les ménages d'actifs tiennent de plus en plus compte d'une qualité du cadre de vie dans leurs stratégies résidentielles, au détriment d'une proximité du travail... Par ailleurs, *la mobilité se développe* et on peut retenir en particulier l'accroissement de la part des déplacements dédiés aux loisirs et à la consommation et le « lissage » des pointes horaires, lié à la progression des déplacements pendant les traditionnelles « heures creuses » de la journée.



Du côté du travail, de nombreuses évolutions se sont produites au cours des trente dernières années, comme la progression de la qualification des emplois et des actifs employés ; la transformation du paysage social du fait de la progression de la population des cadres conjuguée à la réduction de celle des agriculteurs ; l'accroissement de la mobilité sur le marché du travail consacrant la fin du métier à vie ; le développement des passages par le chômage et des formes particulières d'emplois (CDD, intérim, « temps partiel », etc.) ; la réduction du temps consacré au travail, en moyenne, à l'échelle de toute une vie, d'une année ou d'une semaine ; l'accroissement de la porosité entre les temps professionnel et privé ; le fait que la « semaine standard » (5 jours de travail, 2 jours de congé) ne concernerait plus désormais qu'un tiers des actifs occupés à temps plein ou encore, le fait que les Français – et la Bretagne ne fait pas exception – paraissent prendre leurs distances vis-à-vis de la morale traditionnelle du travail, en étant demandeurs, selon les dernières enquêtes Valeurs, d'un rééquilibrage au profit du « temps libre ».

## Hypothèses d'évolution des modes de vie et scénarios pour demain

Chacun des quatre scénarios d'évolution élaborés par la Section Prospective présente les traits les plus saillants qui le distinguent des autres en matière de modes de vie et de comportements.

Le premier de ces scénarios, « *une Bretagne, société individualisée* », dessine une société extrêmement individualisée, où les interventions de l'Etat, des collectivités locales et des institutions sociales seraient particulièrement réduites. A bien des égards, ce scénario prolonge des tendances actuelles, qu'il extrapole ou amplifie. Dans le deuxième scénario, « *une Bretagne, société régulée* », les individus valorisent fortement l'individualisme, c'est-à-dire les droits et les

libertés individuels, la réussite personnelle, la singularité, l'autonomie et l'indépendance, mais à la différence du premier, l'Etat et les collectivités locales conçoivent des politiques d'accompagnement. Le troisième scénario, « *une Bretagne, société repliée* », décrit une situation caractérisée par une forte aspiration des individus à plus de collectif, voire même de conformisme, dans un contexte de forte régulation par l'Etat. Ce scénario qui décrit une situation provisoire en rupture avec les principales tendances observées serait provoqué par une « crise » (récession durable, crise écologique majeure, vieillissement sans renouvellement par apport migratoire...). Le quatrième scénario, « *une Bretagne, société désorientée* », dessine une situation d'insécurité sociale maximale où les interventions publiques sont réduites au minimum alors que les individus aspirent à plus de collectif et de régulation sociale.

## Des invariants et axes stratégiques communs

Les quatre scénarios permettent de construire des futurs assez différenciés. Au-delà de leurs caractéristiques propres, d'où il découle des défis et des enjeux stratégiques spécifiques présentés dans l'étude, ils présentent des évolutions communes, des « invariants » ou « tendances lourdes ».

Une quinzaine d'invariants ont pu être ainsi identifiés : ils vont d'un accroissement des besoins des ménages en termes de « services aux personnes » (se heurtant à des difficultés de recrutement et de financement de ces services) à l'expression de nouvelles attentes vis-à-vis des territoires ruraux (liées au développement de l'économie résidentielle), avec des conflits d'usages dans l'espace rural et littoral, en passant par la « dé-saisonnalisation » des pratiques touristiques (avec de nouveaux usages des résidences secondaires) et une « écologisation » des loisirs.



Des axes stratégiques incontournables pour la Région découlent de ces scénarios :

- Des stratégies d'organisation du territoire et de cohésion sociale pour aménager la mobilité et l'accessibilité, favoriser la diffusion des technologies de l'information et de la communication, favoriser un développement coordonné des services aux personnes, développer la complémentarité entre les différents espaces...

- Des stratégies de développement durable pour favoriser la qualité du cadre de vie et l'accès à l'habitat et développer à la fois l'attractivité économique des territoires et les solidarités, assurer le développement de l'économie résidentielle et la cohérence des espaces de vie, de loisirs et de travail, préserver l'environnement en répondant à la demande d'« écologisation » des loisirs et favoriser un développement plus équitable,

- Des stratégies de renforcement de la démocratie participative pour faciliter la gestion des conflits d'usage, concilier le développement et les attentes en matière de préservation du cadre de vie ainsi que la diversité des « temps de vie » et favoriser la participation citoyenne de tous et notamment des plus jeunes,

- Des stratégies de formation pour renforcer les qualifications, favoriser les mobilités sur le marché du travail, sécuriser les parcours professionnels et assurer la généralisation des TIC et de leur maîtrise. ■



# *La convention additionnelle du contrat de plan État-Région sur le bilinguisme français-breton réalisé par l’État*

AVIS sur le bilan de suivi de cette convention, session plénière de juin 2003

## Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2000-2006, l’Etat, le Conseil régional et les 4 départements bretons ont signé, le 4 mars 2002, une convention additionnelle au Contrat de Plan sur le bilinguisme français-breton qui porte, d’une part, sur le développement de l’enseignement bilingue à l’école et à l’université et, d’autre part, sur le soutien à la langue bretonne dans les domaines péri et extra-sco-

laire. L’ensemble des mesures prévues bénéficie sur 5 ans d’une affectation budgétaire de 35,8 M€ de la part de l’État et de 12,04 M€ de la part du Conseil régional, auxquels s’ajoutent les participations des départements. Un premier bilan d’exécution de cette convention a été établi par les services de l’Etat sur lequel le Président du Conseil régional propose de lui donner un dont acte.



## Avis sur les propositions du Conseil régional

Malgré l’insuffisance des moyens comparativement aux enjeux et à l’urgence de la situation, le Conseil économique et social rend un avis positif. En effet, les événements culturels tels que le « Kan ar Pobl » de Pontivy témoignent du succès du bilinguisme français-breton. Le respect de la langue bretonne impose de lui donner suffisamment de moyens financiers pour assurer sa diffusion et, dans cette optique, il appartient au Conseil régional de s’engager encore davantage dans cette voie.

## Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

L’engagement des différents partenaires est incontestablement important, même si les soutiens financiers des Conseils généraux se révèlent inégaux et ce, sans justification objective.

Toutefois, cet engagement reste très largement insuffisant au regard de l’objectif qui vise à faire vivre la langue bretonne et non à la faire survivre, afin qu’elle redevienne la langue parlée d’un plus grand nombre.

L’enseignement de la langue bretonne reste quantitativement et qualitativement insuffisant en termes d’usage courant pour pallier la disparition naturelle de ses locuteurs.

Il appartient au Conseil régional de s’engager plus fortement afin de contribuer à l’inversion de cette tendance à la régression de l’usage courant du breton. L’État doit lui aussi respecter ses engagements en termes de moyens, notamment en personnel.



Le CESR souligne le caractère quelque peu idyllique du bilan présenté, notamment en ce qu’il passe sous silence les carences perdurant en matière de soutien à la recherche-engineering. La mobilisation des moyens est insuffisante au regard des besoins existants, comme le montrent certaines mutations d’enseignants en langue bretonne hors de Bretagne récemment mises en lumière par la presse. Sous réserve des observations précédemment énoncées, le CESR donne acte du bilan au Président du Conseil régional. ■

# Les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne

AUTOSAINES adoptée en session plénière de novembre 2003  
Rapporteurs Mme Andrée Cario et M. Jean Lemesle

Si l'opinion tend parfois à faire de la jeunesse un problème, la présente étude du Conseil économique et social de Bretagne (CESR), au terme de son parcours de recherche sur le contexte démographique et territorial et les conditions et modes de vie des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne, conclut qu'ils sont, avant tout, **une chance pour la Bretagne**.

Cette étude procède à une analyse détaillée de la condition des jeunes en Bretagne et présente des préconisations concrètes destinées à améliorer la situation et l'apport des jeunes pour le meilleur développement de notre région.

■ **S'agissant du contexte démographique**, le CESR fait un premier constat : le nombre de jeunes dans la population régionale est en nette diminution depuis 1990. Ainsi, entre 1990 et 1999, leur effectif passe de 430 000 à 385 000 et cette tendance devrait se prolonger jusqu'en 2010 au moins. Toutefois, à l'échelle des 21 Pays de Bretagne, les évolutions sont très hétérogènes : à l'horizon 2020, la progression démographique ne concernerait que 5 Pays (Vallons-Vilaine, Rennes, Redon-Vilaine, Vitré et Vannes). Dans plus de la moitié des pays, la part des jeunes de 16-25 ans dans la population passerait sous le seuil des 10 %, alors qu'elle était de 13.2 % en 1999.

■ **S'intéressant au contexte territorial des jeunes**, le CESR souligne que la mobilité intrarégionale, c'est à dire de Pays à Pays à l'intérieur de la Bretagne, est prépondérante et renforce leur concentration géographique dans les pôles urbains, scolaires et universitaires. Par ailleurs, pour les 16-25 ans, le solde migratoire avec les autres régions fran-

çaises est positif (plus d'arrivées que de départs).

Les jeunes sont majoritairement (62.2 %), et de plus en plus, scolarisés en tant qu'élèves ou étudiants. La proportion de jeunes en emploi est en général plus élevée en Bretagne, dans les Pays présentant une offre d'enseignement réduite alors que le taux de chômage varie fortement d'un Pays à l'autre (de 13.5 % au Pays de Vitré à 28.5 % au Pays de Lorient).

■ **Pour analyser les conditions et modes de vie des jeunes** dans leur globalité, le CESR a organisé sa réflexion autour de 4 grands thèmes : leur *études*, leur entrée dans la *vie active*, leur *santé* et leur *vie en société*.

- **Concernant leurs études**, alors que leur durée s'allonge et que les jeunes sont de plus en plus diplômés, le CESR constate que si la région Bretagne se caractérise par une forte réussite scolaire, celle-ci n'est cependant pas encore la réussite de tous. En effet, la « gestion » de l'échec scolaire n'est toujours pas aussi efficace que celle de la réussite.

- **Leur entrée dans la vie active** est un « entre-deux » permanent. Alors que le travail reste une valeur centrale pour la majorité des jeunes, l'insertion professionnelle n'est plus une trajectoire linéaire vers l'autonomie personnelle et financière. Elle est faite d'allers-retours récurrents entre étude et emploi, emploi et chômage, emploi et stage, emploi et autre emploi... Le système des emplois aidés est devenu instable et trop complexe. L'accès direct à l'entreprise paraît insuffisamment développé. Par ailleurs, le « coût logistique » de l'entrée dans la vie active



est particulièrement élevé : accès au logement souvent difficile, ressources propres fréquemment précaires et insuffisantes, moyens de transports parfois inadaptés. D'où une forte dépendance de nombreux jeunes à l'égard de leur famille qui peut représenter une source d'inégalité des chances.

- **Sur le plan de leur santé**, les jeunes déclarent se porter généralement bien et se sentent même majoritairement « heureux ». Cependant, les décès par mort violente (accident de la route, suicide) constituent l'un des points noirs de la Bretagne, de même que le développement de la polyconsommation de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis et autres drogues). Les politiques de proximité ne paraissent pas toujours à la hauteur des enjeux en termes de moyens.

- **Dans leur vie en société**, les jeunes sont porteurs de valeurs : la famille, le travail et l'amitié. Ils s'engagent volontiers pour les causes de l'environnement, de l'humanitaire, de la création culturelle, de la tolérance... Leurs pratiques socioculturelles et sportives sont diverses et nombreuses même si leur accès est parfois trop coûteux pour les jeunes connaissant des difficultés financières. Quant à leur contribution à la vie en société, elle emprunte peu les voies traditionnelles instituées. En revanche, leur engagement dans la cité se fait par la vie associative ou par des mobilisations massives mais fugaces sur des

causes à défendre. Enfin, les incivilités et la délinquance juvéniles ne sont que le fait d'une petite « minorité suractive » de jeunes. Dans de nombreux cas, le jeune délinquant est aussi un jeune en souffrance, d'où la nécessité de développer les mesures judiciaires dites de « troisième voie » telles que la médiation ou la réparation comme étapes plus constructives que l'incarcération.

*Les jeunes de 16-25 ans, par leurs valeurs, leur attachement à la région Bretagne, par leurs engagements dans la vie en société ainsi que par leur niveau élevé de qualification constituent une ressource humaine précieuse, une source de vitalité et de créativité, au moment où le vieillissement de la population s'accroît, pour autant que les adultes les reconnaissent comme « acteurs à parité » dans la société.*

#### Les préconisations du CESR

- Organiser, tous les deux ans, une Conférence régionale de la Jeunesse
- Gérer l'échec scolaire aussi bien que la réussite
- Créer une « Bourse Emploi Bretagne » pour leur insertion dans la vie active
- Promouvoir un plan régional d'aide au logement des jeunes
- Renforcer les réseaux d'écoute et de soutien pour prévenir les conduites addictives et le risque suicidaire
- Soutenir et valoriser les initiatives et projets des jeunes et, dans les Conseils de Développement des 21 Pays de Bretagne notamment, promouvoir leur expression et les reconnaître comme « acteurs à parité ». ■



## La jeunesse au XXI<sup>e</sup> siècle : Forum

Synthèse du FORUM « Prospective » du jeudi 27 juin 2002, animé par M. Jean-Baptiste de Foucauld



L'intervention de M. de Foucauld, (ancien Commissaire général au plan) issue des travaux de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes, vise à s'extraire de la question des moyens des politiques en faveur de la jeunesse au profit d'un retour aux finalités de ces interventions.

Il ressort de la réflexion collective conduite par cette commission que l'autonomie est moins un état à un âge donné qu'un processus. Elle s'acquiert progressivement en forgeant des capacités et en se dotant d'attributs : avoir une formation, un travail, un logement.

### Le changement du modèle d'intégration des jeunes

La société contemporaine a changé : elle est en partie unifiée, mondialisée, et massifiée à une vaste échelle, de nouvelles entités et de nouveaux mouvements sociaux sont apparus, la place de l'individu s'est modifiée en sa faveur mais au détriment du lien social qui s'est relâché. De nouveaux risques se développent : l'exclusion, la modification de l'environnement naturel (accidents, changement climatique), l'insécurité (identitaire, symbolique) provoquant une inquiétude politique. En même temps, de nouvelles opportunités apparaissent.

Dans ce contexte, le mode d'intégration classique des jeunes au monde adulte, fondé sur un accès précoce au travail, à la famille, au logement autonome mais aussi sur le conflit

s'est transformé. La durée des études s'est allongée, les jeunes accèdent plus tard à des ressources d'activités, les entrants sur le marché du travail constituant souvent une variable d'ajustement de la conjoncture. La valeur travail s'en trouve flottante : certains jeunes entrent avec réticence dans le CDI, d'autres sont plus exigeants à l'égard du travail, où ils cherchent un épanouissement personnel. D'autre part, on a le sentiment que le conflit des générations n'a pas trouvé de support idéologique, il y a quelque chose qui ne s'est pas bien vécu.

Pour M. de Foucauld, cette situation actuelle des jeunes est l'un de nos échecs collectifs : il y a bien un problème jeune dans la société.



## La situation de la jeunesse : de forts contrastes

On constate un contraste entre, d’une part, une maturité plus grande des jeunes aux plans relationnel et sexuel, et, d’autre part, une autonomie économique et sociale plus tardive.

Cette situation est toutefois variable selon les territoires. Là où il y a une culture du lien social, il y a beaucoup moins de difficultés, surtout si des politiques actives ont été mises en place.

Les familles ont été mises à contribution et ont dans l’ensemble joué le jeu, dans un équilibre difficile avec leurs jeunes entre ne pas les laisser tomber et ne pas les retenir.

## Il existe de fausses pistes qui constituent autant de risques de mal poser le problème :

- Avoir une vision exclusivement financière de l’autonomie ;
- Dire à l’inverse que la question financière ne se pose pas ;
- Prendre les jeunes comme une catégorie qui pourrait faire l’objet d’un risque couvert par la Sécurité Sociale ;
- Croire qu’un retournement économique pourrait suffire à régler les problèmes.
- La question des jeunes est donc inséparable du renouvellement du contrat social, dans un monde qui puisse se présenter comme valant la peine d’y vivre.
- Avoir une vision exclusivement financière de l’autonomie ;
- Dire à l’inverse que la question financière ne se pose pas ;
- Prendre les jeunes comme une catégorie qui pourrait faire l’objet d’un risque couvert par la Sécurité Sociale ;

■ Croire qu’un retournement économique pourrait suffire à régler les problèmes.

■ La question des jeunes est donc inséparable du renouvellement du contrat social, dans un monde qui puisse se présenter comme valant la peine d’y vivre.

## La question des jeunes est à traiter en rapport avec l’évolution conjointe de quatre grands compromis :

- Le compromis éducatif, entre l’obligation de résultat du système scolaire et sa capacité à mettre chacun en mesure de choisir un métier, à faire une place à l’alternance et à la formation tout au long de la vie ;
- Le compromis capital-travail, avec le relèvement conjoint des taux d’activité des 15-24 ans et des plus de 50 ans ;
- Le compromis intergénérationnel, entre les jeunes et leur famille dans la répartition des aides et entre les jeunes et les actifs par l’articulation des minima sociaux avec les revenus des actifs ;
- Le compromis institutionnel ou démocratique, en favorisant la représentation des jeunes et leur participation aux instances de la vie collective et sociale.

## Propositions pour une politique en faveur de la jeunesse

Moins efficace jusqu’à présent en France qu’en Allemagne et dans les pays nordiques, la politique de la jeunesse doit donc s’intégrer dans une politique d’ensemble qui s’inscrive dans le temps, sur des périodes longues, et soit élaborée en association avec la société. Elle vise avant tout à améliorer les attributs de l’autonomie :

- Par l’organisation d’un service public local de l’orientation scolaire et professionnelle débouchant sur la réalisation

du droit à une première expérience professionnelle qualifiante ou à un premier emploi ;

■ Par une transformation du système des bourses en une allocation formation unifiée dès 16 ans, linéaire du lycée à l’Université, attribuée sous condition de ressources des parents et en relevant les plafonds actuels ;

■ Par la possibilité de reporter ce droit au financement d’une formation au long de la vie ;

■ Par un revenu temporaire d’accès à l’activité (6 mois renouvelable une fois) pour les jeunes en difficulté, avant l’accès à un programme de type Trace.

## La construction du sens pour les jeunes et les adultes

Interrogé sur le problème de la construction du sens qui se pose de manière particulièrement aiguë aux jeunes désorientés mais aussi plus généralement à l’ensemble du corps social, M. de Foucauld insiste sur la connaissance du patrimoine symbolique de l’humanité (l’histoire, la littérature, la philosophie) et un certain renouveau de l’éducation populaire qu’il présente comme des éléments déterminants de l’éducation, pour prévenir les comportements d’autodestruction des jeunes en difficulté.

Il souligne la nécessité, pour les acteurs politiques, de travailler la formulation de leurs projets collectifs, afin d’améliorer leurs capacités d’entraînement et de poser clairement les termes d’un débat sur les valeurs dans lesquelles les gens puissent se reconnaître et auxquelles ils puissent s’identifier.

Parmi ces valeurs, la confiance, le don, et la résistance aux injustices participeront de la construction d’une société de citoyens qui inventeront ensemble de nouvelles régulations. ■

# “ Les personnes âgées en Bretagne ” : problèmes mis en évidence par la canicule de l’été 2003

VCEU adopté lors de la session plénière de janvier 2004

Si la Bretagne n’a pas connu de catastrophe sanitaire aussi tragique que dans d’autres régions françaises, elle a cependant dû faire face à une surmortalité exceptionnelle (+ 18,2 % pour la région dont + 26 % pour le Morbihan). Pour tenter d’en analyser les causes et d’élaborer des propositions d’amélioration régionales, le CESR a auditionné les acteurs institutionnels et de terrain\*.



## Un constat partagé

- Une connaissance insuffisante des besoins spécifiques des personnes âgées.
- Un système de veille qui, à l’exception notoire de la DDASS du Morbihan, a manqué de réactivité et a montré ses limites vis-à-vis des personnes âgées à domicile.
- L’inadaptation d’un nombre important d’établissements à l’accueil de personnes âgées dépendantes ou fragilisées.
- Une saturation structurelle des services d’urgences.
- Un sous effectif en personnel par rapport aux moyennes européennes.
- Une relation inversement proportionnelle entre le taux de médicalisation des établissements et le taux de surmortalité :
- Une insuffisance de places de services de soins à domicile, alors même que le taux d’équipement breton est pourtant supérieur à la moyenne nationale.
- Une pénibilité des conditions de travail notamment liée aux sous effectifs, laquelle génère un manque d’attractivité des professions en cause et donc de grandes difficultés de recrutement.
- Une formation insuffisante des personnels eu égard aux besoins.
- Un manque constant de moyens financiers, notamment de l’Etat : pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive l’Etat n’a pas abondé sa part de financement du Contrat de Plan Etat-Région.
- Un total décalage entre les effets d’annonce de mesures par l’Etat et leur mise en œuvre effective, notamment financière (les mesures d’urgence annoncées à l’automne ne sont toujours pas mises en œuvre).

■ Le taux d’équipement breton pour la prise en charge des personnes âgées est supérieur au taux national (167 ‰ versus 151 ‰). Il reste pourtant insuffisant pour répondre aux besoins.

■ Le taux de médicalisation est supérieur à la moyenne nationale (86 ‰ versus 56 ‰).

■ La gestion des ressources humaines a été particulièrement performante pendant la crise. Le dévouement et la réactivité exemplaires des personnels ont été unanimement soulignés.

■ Les solidarités de proximité (famille, voisinage) ont globalement bien fonctionné en Bretagne.

■ La permanence des soins a été généralement bien assurée par la médecine ambulatoire.

## Les enjeux d’avenir

■ L’analyse prospective de l’évolution démographique de la Bretagne fait apparaître un vieillissement important de la population caractérisé par une forte augmentation des plus de 80 ans, c’est-à-dire de la population qui aura le plus besoin de prise en charge socio sanitaire. Dans le même temps on assiste à une diminution de la population jeune.

## Des hypothèses explicatives

■ La canicule a été légèrement moins intense que dans d’autres régions françaises, notamment en zone littorale.

	Taux de médicalisation	Taux de surmortalité
Morbihan	46,0 %	26,0 %
Côtes d’Armor	47,0 %	24,4 %
Ille-et-Vilaine	52,0 %	15,5 %
Finistère	58,0 %	12,0 %
Région	51,0 %	18,2 %
France	36,7 %	58,0 %

■ Les lois de décentralisation en cours de discussion accroissent les compétences actuelles des collectivités territoriales dans le domaine des personnes âgées, Région, Département, Communautés d'Agglomération.

■ L'aménagement du territoire devra tenir compte des répartitions géographiques des populations âgées : en termes de services, de développement économique et de qualité de vie, et donc d'attractivité : l'issue du traitement appliqué à la population âgée risque ainsi d'être l'une des clés de la réussite ou de l'échec du développement territorial. Il s'agit là en effet d'un véritable choix de société qui devrait être davantage pris en compte dans le SRADT pour conforter la situation bretonne.

### Les souhaits et propositions du CESR

■ Améliorer l'information préventive à destination des personnes âgées et de leur famille afin de permettre une meilleure auto prise en charge.

■ Améliorer le système d'information sanitaire, en temps réel, par la veille permanente de "lieux sentinelles" coordonnés, notamment à l'égard des personnes âgées vivant seules.

■ Adapter les structures d'hébergement aux besoins des personnes âgées. En particulier les retards pris, du fait de l'Etat, dans l'exécution du Contrat de Plan Etat-Région doivent être rattrapés d'urgence.

■ Rendre effective la coordination des acteurs intervenant auprès des personnes âgées afin d'assurer une prise en charge globale de la personne : hôpital, établissements d'accueil, domicile, médecine de ville, services sociaux, Centres Locaux d'Information et de Coordination Gériatrique ou C.L.I.C. Cette coordination devrait s'accompagner d'une mutualisation des moyens notamment en zone rurale.

■ Développer la formation et améliorer les conditions d'emploi de personnels aptes à exercer dans les établissements et les services de soins à domicile dont le nombre doit être fortement accru dans les cinq prochaines années en Bretagne. ■

## 20 questions sur la Bretagne et la réforme des retraites

Session exceptionnelle du 24 mars 2004 : QUESTIONS évoquées auprès du Ministre M. François Fillon

**L**e CESR en recevant M. François Fillon, Ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, en présence de Mme Bernadette Malgorn, Préfète de la Région Bretagne et M. Josselin de Rohan, Président du Conseil régional de Bretagne, lui a communiqué les questions suivantes, qui touchent fortement la Bretagne.

Outre l'expression directe des conseillers dans le débat sur la réforme des retraites, le dossier remis par le CESR à M. Fillon comprenait l'ensemble des interrogations suivantes, accompagnées d'éléments d'information régionaux, qui doivent être pris en compte pour toute réforme durable :

### Évolutions démographiques

- La région verra-t-elle se confirmer un vieillissement accru ?
- Quelle sera l'évolution de la population active ?
- La tendance à l'accroissement du nombre des ménages d'une personne va-t-elle se prolonger ?

### Emploi et chômage

- Quelle sera l'évolution de l'emploi et du chômage sur le long terme ?
- Comment va évoluer le chômage de longue durée ?
- Comment va évoluer le chômage des jeunes ? et l'âge de première entrée dans la vie active ?
- Comment va évoluer le nombre de demandeurs d'emplois cumulés ?
- Comment va évoluer la tendance à l'élévation des niveaux de qualification et son incidence sur les recrutements ?
- Quelles seront les évolutions des différents types d'emplois en Bretagne ?
- Comment va évoluer la part des emplois stables et non stables ?

- Comment évolueront sur le long terme les comportements d'activité et d'emploi ?
- Comment intégrer la réalité et les effets de la distinction entre population active et population active occupée ?

### Réforme des retraites, solidarités et cohésions sociale et territoriale

- La situation de l'emploi et le déroulement des trajectoires individuelles conforteront-ils la viabilité de l'assiette du financement des retraites ?
- Quelle serait l'incidence en Bretagne d'un allongement de la période de référence pour le calcul des pensions ?
- Comment l'allongement de la durée de cotisation à terme pourra-t-il se concilier avec la tendance constatée à un raccourcissement de la durée d'activité ?
- Comment vont se combiner évolutions de l'emploi et les parcours personnels dans la création des droits à retraite ?
- Comment prendre en compte pour réformer les retraites la réalité des pratiques de recrutement des entreprises, et leur perception de la notion d'« employabilité » ?
- Quelle est et quelle sera l'incidence du revenu des retraités sur l'économie régionale et dans ses différents territoires ?
- Comment prendre en compte les retombées positives des revenus des retraités en terme de richesse régionale et sur les différents territoires ?
- Comment combiner dans la réforme des retraites la solidarité, l'essor de l'équité sociale, la liberté individuelle, et les parcours personnels de vie avec un droit à la retraite pleine ? ■





# La vie et les activités du CESR



# Ils ont siégé au sein de l'assemblée du Conseil économique et social régional de Bretagne entre 2001 et 2004

## Catégorie I

Entreprises et activités professionnelles non salariées

### Chambre régionale de commerce et d'industrie

- M. Pierre Budet
- M. Jean-Claude Crocq
- M. Gérard Drenou
- M. Jacques Kuhn
- M. Youenn Le Boulc'h
- M. Jean-François Le Tallec

### Union patronale interprofessionnelle de Bretagne

- M. Antoine Gilbert

### Industries agro-alimentaires

- M. Jean Clanchin

### Bâtiment et travaux publics

- M. Jean Reguer

### Industries métallurgiques

- M. Jean Hamon

### ADIT, AFEIT, GRANIT

- M. Robert Le Gougec

### Chambre régionale d'agriculture

- M. Jean Salmon
- M. Michel David
- M. Yves Le Gourrierec
- M. Jacques Jaouen

### FRSEA - CRJA

- M. Joseph Ménard
- M. René Aribart
- Mme Catherine Corbel, puis  
M. Olivier Auffray, puis M. David Buan

### Confédération Paysanne de l'Ouest

- M. Guy Le Fur
- M. Yves Ollivier, puis  
M. Joseph Aubin

### Fruits et Légumes, Producteurs de viande et Centre interprofessionnel laitier

- M. Thierry Merret

### Coopératives agricoles de l'Ouest

- M. Pierre Marquet

### Chambre régionale des métiers

- M. Noël Binois
- M. Raymond Quintin
- M. Jean-Claude Moy
- M. Daniel Roussel

### Artisanat

- M. Emile Legavre
- M. Marcel Etiemble

### Fédération bancaire française

- M. Jean-Paul Torlay, puis  
M. Philippe Queuille

### Crédit Agricole

- M. Guy Aubry, puis  
M. Alexis Guéhénneux

### Crédit mutuel de Bretagne

- M. Georges Coudray

### Comité régional des pêches mari- times et des élevages marins

- M. André Le Berre

### Union des armateurs à la pêche

- M. Jean-Yves Labbé

### Sections conchylicoles

- M. Marcel Le Moal

### Professions libérales

- M. Yves Pelle

### Professions libérales, conseil de l'ordre : médecins, chirurgiens, dentistes, pharmaciens,vétéri- naires

- M. Jean Claude Grimaud

### Professions libérales, conseil de l'ordre : bâtonniers, notaires, experts-comptables, commissaires aux comptes, architectes

- M. Etienne Rehel

### Entreprises publiques

- M. Christian Le Cornec, puis  
M. Bernard Maillard

## Catégorie II

Syndicats de salariés

### CGT

- M. Robert Sanquer
- Mme Marie-Renée Bot, puis  
Mme Annie Gaultier
- M. Olivier Le Pichon
- M. Jacky Colin
- Mme Colette Perrodo
- M. Rémy Quenet
- M. Yves Fageul, puis  
Mme Martine Billien, puis  
M. Guy Jourden
- M. Patrick Guyomard
- Mme Micheline Champot,  
puis M. Louis René Siffert

### CFDT

- M. Gilles Lanio
- M. Alain Le Menn
- Mme Annyvonne Erhel
- M. François Le Foll
- M. Joseph Pennors
- Mme Maryvonne Guiavarc'h



- M. Christian Madec
- Mme Marie-Paule Forget
- M. Jean-Pierre Carval
- Mme Marie-Pierre Sinou
- M. Michel Peron
- Mme Evelyne Huaume

**FO**

- M. Kader Benferhat
- M. Christian Bernard, puis M. Joël Josselin
- M. Marc Hébert
- M. Pierre Jamet
- M. Louis-Jean Kervella, puis M. Alain Barbier
- M. Pierre-Jean Lambert
- Mme Annie Kerhaignon

**CFTC**

- M. Emmanuel Le Bolzer
- M. Pierre Euzenes
- Mme Christine Divay
- M. Pierre-Yves Royer

**CFE - CGC**

- Mme Andrée Cario
- M. Michel Baousson

**UNSA**

- M. Jean-Paul Martin
- M. Dominique Bottier

**FSU**

- M. Jean-Luc Le Guellec
- M. Robert Le Fanic

**Catégorie III**

## Vie collective

**Associations familiales**

- Mme Yvette Demay

**CRAM, CAF, CMR**

- M. Alain Rolland, puis M. Paul Audren

**Œuvres privées sanitaires et sociales**

- M. Daniel Hardy

**Office des personnes âgées et retraitées**

- Mme Nicole François

**Association des parents d'enfants inadaptés, CREAI**

- M. Joseph Malidin

**Caisses de mutualité sociale agricole**

- Mme Marie-Thérèse Le Pottier

**Chambre régionale de l'économie sociale**

- M. Yannick Barbançon

**Mutualité française**

- M. Alain Even

**Universités de Bretagne**

- M. Pierre Appriou, puis M. Jean-Claude Bodéré
- M. François Mouret
- M. Patrick Navatte, puis M. Bertrand Fortin
- M. Gilles Prado

**Grandes écoles**

- M. Michel Nusimovici

**INRA, IFREMER**

- M. François Le Verge, puis M. Gérard Riou

**CRITT et Centres techniques**

- M. Gilbert Blanchard

**MEITO et Collège recherche**

- M. Claude Labit

**Incubateur Emergys, PFIL et SDR**

- M. Jacques Boulau, puis M. Jacques De Certaines

**Institut français de la mer**

- M. Jacques Grossi

**Parents d'élèves des écoles publiques**

- M. Gérard Le Cam

**Comité académique de l'enseignement privé**

- M. Philippe Le Faou, puis M. Jean-Yves Savidan

**Institut culturel et Conseil culturel de Bretagne**

- M. Jean-Louis Latour, puis M. Alain Monnier

**Centre régional d'information jeunesse**

- M. Jean Lemesle

**Comité régional olympique et sportif**

- M. Henri Perrot

**Comité régional du tourisme**

- M. Henry Depoid

**Organismes HLM et Union bretonne des Comités interprofessionnels du logement**

- M. Noël Roudaut

**PACT-ARIM, Habitat et développement**

- M. Michel Morvant

**Eaux et rivières de Bretagne**

- M. Jean-Paul Guyomarc'h

**Bretagne vivante, SEPNB**

- M. Bernard Guillemot

**Comité de promotion des canaux bretons**

- M. Maurice Le Gallic, puis M. Kader Benferhat

**Centre technique régional de la consommation**

- Mme Françoise Hurson

**Associations caritatives**

- Mme Anne Saglio

**Associations de tourisme et Union bretonne de tourisme rural**

- Mme Anne-Marie Crolais, puis Mme Huguette Legrand

**Catégorie IV**

## Personnalités qualifiées

- M. Jean Fleury
- M. Jean-Michel Lemetayer
- M. Yves Morvan
- M. Jean-Claude Pierre
- M. Loïc Richard

## Ils ont siégé au Bureau

### Mi-mandat de novembre 2001 à novembre 2004

#### Président

- Yves MORVAN

#### Vice-Présidents délégués

- Jean-Claude CROCO
- Alain LE MENN
- Yannick BARBANÇON

#### Vice-Présidents

- Antoine GILBERT
- Emmanuel LE BOLZER
- Pierre APPRIOU
- Patrick NAVATTE  
(jusqu'au 01/07/2003)
- Jean SALMON
- Jacques COLIN
- Maurice LE GALLIC  
(jusqu'au 05/08/2004)
- Noël BINOIS
- Jean-Paul MARTIN

#### Membres

- Michel BAOUSSON
- Anne-Marie CROLAIS  
(jusqu'au 02/04/2004)
- Françoise HURSON
- Pierre-Jean LAMBERT
- Guy LE FUR
- Jean-Luc LE GUELLEC
- Marcel LE MOAL
- Jean-Claude PIERRE
- Jean REGUER

#### Invités du Bureau

##### Les Présidents de Commissions

- Annyvonne ERHEL, Présidente de la Commission « Formations et enseignement supérieur »
- Jean-Paul TORLAY, Président de la Commission « Développement économique et recherche », puis Antoine GILBERT.
- Yves LE GOURRIEREC, Président de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement ».
- Joseph MALIDIN, Président de la Commission « Cadre de vie, affaires sanitaires et sociales, culture et sport ».

##### Les Présidents de Sections

- Alain EVEN, Président de la Section « Prospective »
- Jean-Yves LABBÉ, Président de la section « Mer-littoral »

##### Les Rapporteurs généraux

- Georges COUDRAY, Rapporteur général du budget
- Philippe LE FAOU, Rapporteur général pour les questions européennes, puis Jean-Paul MARTIN
- Michel NUSIMOVICI, Rapporteur général pour les Plans et schémas

## Ils ont siégé en tant que personnalité qualifiée au sein des Sections

Outre les douze membres du CESR, chaque section comprend 6 personnalités extérieures.

#### Section Prospective

##### Au titre des organismes

- DATAR : M. Jean-Marie Berthet, puis Mme Magali Debatte, puis M. Daniel Darmon
- Commissariat Général au Plan : M. Bruno Héroult
- Ouest Atlantique : M. Laurent Sansoucy

##### Au titre des personnalités qualifiées

- Mme Patricia Loncle-Moriceau, Chargée de recherche à l'ENSP
- M. Jean-Jacques Malpot, puis M. Bernard Le Calvez, Directeurs régionaux de l'INSEE
- M. Marc Wiel, urbaniste

#### Section " Mer-Littoral "

##### Au titre des organismes

- Préfecture maritime de l'Atlantique : M. Jean-Loup Velut, puis M. Benoît Le Goaziou
- Direction régionale des affaires maritimes : M. Loïc Laisné
- Comité régional du tourisme : M. Alain Gourmelen

##### Au titre des personnalités qualifiées

- M. Christian Le Lamer, Chargé de mission
- M. Michel Glémarec, Professeur d'université
- M. Jean Boncoeur, Professeur d'université, Directeur du CEDEM

# Le CESR à la rencontre des acteurs régionaux et nationaux de 2001 à 2004

## L'accueil des autorités régionales et nationales par l'assemblée

- Mme Bernadette Malgorn, Préfète de la région Bretagne, en novembre 2002, novembre 2003 et mars 2004
- M. François Fillon, Ministre, en mars 2003
- M. Josselin de Rohan, Président du Conseil régional de Bretagne, en mars 2003
- M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, en avril 2004

## Les auditions par le Bureau des responsables régionaux

- M. Henri Jean Lebeau, Président de la Sabemen, en février 2002
- M. Jean-Michel Guibert, délégué régional d'EDF Bretagne, en avril 2002
- M. François Le Verge, directeur d'IFREMER, en juin 2002
- M. Aziz Mouline, Professeur à l'Université de Rennes I et M. Gérard Baubau, Directeur de la filière électronique informatique et télécommunications, en octobre 2002
- M. Arnaud Miquel, Directeur du centre électronique de l'armement, en décembre 2002
- Mme Bernadette Malgorn, Préfète de la région Bretagne, en janvier 2003
- M. Yvan Plazanet, Directeur de PSA Peugeot-Citroën et Mme Duhamel,

Membre du CESR de Haute-Normandie, en mars 2003

- M. Marc Debène, Recteur de l'Académie de Rennes et M. Patrick Garotin, Chef du service académique de l'information et de l'orientation, en avril 2003
- M. Bernard Maillard, Délégué régional d'EDF, en juin 2003
- M. Patrick Couderc, Directeur de la Poste d'Ille et vilaine, en février 2004
- M. Pascal Viginier, Directeur de France Télécom R et D, en mars 2004

## Les réunions délocalisées et thématiques du Bureau

Au cours de ses trois années de mandat, le Bureau du CESR, lors de réunions mensuelles et en d'autres occasions est allé à la rencontre des acteurs locaux, régionaux, nationaux et européens en organisant :

- Tourisme rural : ferme auberge « Le char à bancs », à Plélo, mars 2002
- Centre IFREMER, à Brest, juin 2002
- Centre électronique de l'armement (CELAR), à Bruz, décembre 2002
- Usine Citroën, à Rennes, mars 2003
- Usine marémotrice, Barrage de la Rance, à Dinard, juin 2003
- Coopérative ostréicole, à Cancale, août 2003
- Site d'AIRBUS, à Saint-Nazaire, février 2004

- Centres de traitement des déjections animales, à Saint-Glen et Plestan, juin 2004

## Les séminaires de rentrée du Bureau

- Châteaubourg, décembre 2001
- Saint-Malo, septembre 2003

## Les réunions délocalisées des Commissions et des Sections

S'ajoutant aux auditions menées lors de chaque réalisation d'étude, les Commissions se rendent régulièrement sur le terrain, dans toute la Bretagne, pour étayer leurs travaux par la rencontre directe avec les acteurs régionaux :

### *Commission " Cadre de vie, affaires sanitaires et sociales, culture et sport "*

- Centre d'art contemporain du domaine de Kerguéhennec, à Bignan, en mars 2003
- Caisse Mutuelle Régionale des Artisans et Commerçants de Bretagne (CMRACB), à Quimper, en octobre 2003
- Citadelle de Belle-Ile-en-Mer, en relation avec l'étude sur "le patrimoine bâti en Bretagne", en mai 2004
- Manufactures de Morlaix, enclos paroissial de St Thégonnec, Préfecture maritime de Brest, en relation avec l'étude sur "le patrimoine bâti en Bretagne", en juin 2004

## **Commission " Formation, enseignement supérieur "**

- École nationale supérieure de Cachan à Ker-Lann, en décembre 2002
- Cité des Métiers de Ploufragan et Centre d'information et d'orientation de St-Brieuc, en mars 2003
- Entreprise Sanden Manufacturing Europe à Tinténiac en relation avec l'étude sur "Les stages en milieu professionnel", en octobre 2003
- CFA de Pommerit-Jaudy en relation avec l'étude sur "Les stages en milieu professionnel", en décembre 2003
- Lycée Freyssinet de Saint-Brieuc en relation avec l'étude sur "Les stages en milieu professionnel", en février 2004
- Collège-Lycées Saint-Joseph à Lorient en relation avec l'étude sur "Les stages en milieu professionnel", en février 2004
- Lycée Professionnel Louis Guilloux à Rennes en relation avec l'étude sur "Les stages en milieu professionnel", en avril 2004
- Collège Public des Livaudières à Loudéac en relation avec l'étude sur "Les stages en milieu professionnel", en avril 2004\*
- Lycée Maritime du Guilvinec en relation avec l'étude sur "Les stages en milieu professionnel", en mai 2004\*
- Lycée Coëtlogon de Rennes en relation avec l'étude sur "Les stages en milieu professionnel", en mai 2004\*

## **Commission " aménagement du territoire, environnement "**

- Station d'épuration de Beaurade à Rennes, usine PSA à Chartres de

Bretagne et entreprise Triballat à Chateaubourg : présentation et visite, en mars 2002

- Elevage de porcs sur paille à Broons, filière de traitement des effluents d'élevage près de Lamballe, centre de depollution et de valorisation de la cooperl, festival (valorisation excédents de matière organique par transformation en compost et engrais), en juillet 2002
- Château du Mail à Redon : table ronde sur les Pays et leur contribution au développement régional, en décembre 2003
- Moulin de Blanchardeau à Lanvollon : table ronde sur la contribution des communautés de communes au développement local et régional, en janvier 2004
- Communauté urbaine de Brest : Table ronde sur la contribution des communautés d'agglomération et de la communauté urbaine de Brest au développement local et régional, en février 2004
- Chambre d'agriculture du Morbihan et Conseil général du Morbihan à Vannes : Les politiques territoriales mises en œuvre à l'échelle d'un département et à leur soutien aux projets de territoires et au développement régional (Vannes), en mai 2004

## **Commission " Développement économique et recherche "**

- Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor : étude "La création et la reprise d'entreprises en Bretagne", en avril 2002\*
- Technopole Brest-Iroise : étude "La création et la reprise d'entreprises en Bretagne", en mai 2002\*
- Mairie de Saint-Pol de Léon : étude "Impacts en Bretagne des nouvelles demandes touristiques", en avril 2003\*

## **Section " Mer-littoral "**

- Océanopolis à Brest : travail sur les conflits d'usage recensés sur la rade de Brest et la mer d'Iroise et analyse du projet de Parc national d'Iroise et du contrat de baie de la rade de Brest, en novembre 2002
- Chambre d'Agriculture du Morbihan à Vannes : analyse des usages présents sur le golfe du morbihan et des outils de gestion en place ou en projet, en janvier 2003
- Usine des eaux "Le Drézet" à Férel : analyse des usages présents sur le Mor Braz et l'estuaire de la Vilaine et des outils de gestion en place, en février 2003
- Communauté de communes de Paimpol Goelo à Plourivo : analyse des usages présents sur le Pays du Trégor-Goelo et des outils de gestion en place, en mai 2003
- Station de Biologie marine du museum d'histoire naturelle à Concarneau, en octobre 2004 (avec la Section " Prospective ")

## **Section " Prospective "**

- Station de Biologie marine du museum d'histoire naturelle à Concarneau, en octobre 2004 (avec la Section " Mer-Littoral ")



# Le CESR acteur de la coopération interrégionale

Dans le cadre de la coopération interrégionale initiée au début des années 90, le conseil économique et social de Bretagne a poursuivi et développé une coopération active avec les quatre CESR de la façade Atlantique : Aquitaine, Basse-Normandie, Pays de la Loire et Poitou Charente. Assistés d'une coordonnatrice, ils élaborent des avis sur des thèmes communs et des rapports concluant sur des préconisations (sécurité maritime, prospective des facteurs d'attractivité).

En outre, au cours de cette demi-mandature le CESR de Bretagne a développé des liens avec ses homologues français de l'Arc-Manche.

La coopération s'est aussi élargie aux régions d'autres pays de l'arc Atlantique : Espagne, Portugal, Grande Bretagne... avec la constitution d'un réseau transnational atlantique des professionnels de l'Arc Atlantique (RTA) dans lequel les régions de l'Ouest jouent un rôle moteur.

De plus, Le CESR de Bretagne entretient des relations étroites avec ses homologues des autres régions de France en participant à l'association des Conseils économiques et sociaux régionaux de France (ACESRF). En relation avec le Conseil économique et social national, il entretient également des relations avec le Conseil économique et social de l'Union européenne.

## Le réseau transnational atlantique des partenaires économiques et sociaux (RTA)

### Une plate forme de la société civile organisée

Le RTA constitue une plate-forme de la société civile organisée dans l'espace atlantique. Il est composé des Conseils économiques et sociaux de régions de l'espace atlantique ou d'organismes régionaux analogues.

### 14 institutions membres :

■ Grande-Bretagne : Forums économiques du Pays de Galles

■ France : Conseils économiques et sociaux régionaux de Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine

■ Espagne : Conseils économiques et sociaux du Pays basque, de Cantabrie, de Galice, des Canaries

■ Portugal : AERLIS (Association d'entrepreneurs de la Région de Lisbonne), USALGARVE / CGTP-IN (Union des syndicats de salariés de l'Algarve – CGTP Interprofessionnelle), ISQ (Institute de soldadura e qualidade)

Partenaire associé : CES de Ceuta

Observateurs : CES des Asturies ; SDEA ; AGATE (AC3A)

### Deux objectifs principaux :

■ Constituer une force de proposition : par l'élaboration de politiques et de projets de coopération interrégionale au service de l'intégration de l'espace atlantique.

• Développer des analyses et des propositions sectorielles, pour le moyen terme  
Les thèmes retenus sont les suivants : le renforcement des systèmes productifs et de leur organisation, l'accessibilité des régions de l'Espace atlantique, le tourisme et l'image des régions atlantiques, la recherche, l'innovation, les transferts de technologie, la mer et le littoral, l'économie rurale, la protection de l'environnement.

• Défendre des positions ponctuelles sur des questions d'actualité : Par exemple : une contribution commune a été rédigée à la suite du naufrage du Prestige, en décembre 2003

■ Sensibiliser et animer : Le RTA vise à densifier beaucoup plus fortement les contacts entre les acteurs socioprofessionnels de l'espace atlantique. Plus précisément, il se donne pour objectif de sensibiliser et de mobiliser les acteurs socio-économiques régionaux aux enjeux de l'intégration de l'espace atlantique, et de les rendre

acteurs d'échanges et de coopérations interrégionales, au service de la compétitivité économique et sociale de cet espace. Réseau relais vers de nombreuses organisations socioprofessionnelles (syndicats, associations, organisations patronales, institutions d'enseignement, ...), il permettra une large sensibilisation des milieux économiques et sociaux

## Principaux résultats attendus

- La création d'une force de propositions des instances socioprofessionnelles de l'espace atlantique
- Un outil de sensibilisation à la réflexion et à l'action interrégionale atlantique
- Un réseau relais vers de nombreux acteurs socioprofessionnels des régions de l'espace atlantique
- Le développement d'une culture de coopération interrégionale transnationale
- L'échange d'informations et d'expériences entre les institutions partenaires.

## 2004 : Les premiers groupes de travail

### ■ Groupe de travail « Accessibilité »

- Ports et Hinterlands, transport maritime et cabotage : l'intermodalité entre les modes de transport de marchandises
- La sécurité du trafic de marchandises  
*Les réunions* : 13 février à Bordeaux, 15 mars à St-Jacques de Compostelle, 28 juin à Bilbao, 12 juillet à Paris, 6 septembre à Paris, 1<sup>er</sup> octobre à Lisbonne.

### ■ Groupe de travail « Recherche, innovation, transferts de technologie »

- Les transferts de technologie dans l'espace atlantique : relations avec l'innovation et la recherche  
*Les réunions* : 12 février à Bordeaux, 19 avril à Lisbonne, 2 juillet à Cardiff, 8 octobre à Bilbao.

# *Le Conseil économique et social présent dans la vie régionale*

*Le CESR siège, es-qualité dans les organismes suivants qui illustrent la grande diversité des sollicitations adressées aux représentations socio-professionnelles de la seconde assemblée régionale*

- ADRIA de Quimper
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Agence nationale de valorisation de la recherche
- Agence technique culturelle régionale de Bretagne
- Assemblée des CESR de France (ACESRF)
- Association Bretagne performance
- Association bretonne des relais et itinéraires
- Association Ouest Atlantique
- Association régionale du conservatoire des arts et métiers de Bretagne (ARCNAM)
- Association régionale du travail social de Bretagne
- Atelier régional cinématographique de Bretagne
- Cellule économique de Bretagne
- Centre de culture scientifique, technique et industrielle
- Comité Bretagne Galice
- Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation
- Comité de pilotage sur l'économie sociale
- Comité de pilotage sur les orientations de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de ses habitants
- Comité de promotion des canaux bretons
- Comité de suivi du document unique de programmation Objectif 2
- Comité national du tourisme
- Comité régional des partenaires du transport public
- Comité régional des programmes (politique de santé)
- Comité régional du tourisme
- Comité régional technique de l'eau
- Commission régionale des études médicales
- Commission régionale des études pharmaceutiques
- Commission régionale de l'agriculture raisonnée
- Commission régionale de la forêt et des produits forestiers
- Commission unique de programmation européenne (CRPE)
- Conférence des régions périphériques maritimes
- Conférence des voies d'eau bretonnes
- Conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire
- Conférence régionale de la santé
- Conférence régionale des retraités et des personnes âgées
- Conseil académique de l'Éducation Nationale
- Conseil consultatif régional du développement et de la recherche technologique
- Conseil culturel de Bretagne
- Conseil national d'aménagement et de développement du territoire
- Délégation régionale ONISEP Bretagne
- Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
- Direction régionale de l'environnement de Bretagne
- Ecole nationale supérieure d'agronomie de Rennes
- Ecole supérieure de commerce et d'administration des entreprises de Brest
- Groupe de travail "Alcool et Tabac" piloté par la DRASS
- Groupe Mixte CR-CESR "Solidarité Internationale"
- Institut culturel de Bretagne
- Institut national de recherche agronomique
- Institut de gestion de Rennes
- Institut national des sciences appliquées
- Musiques et danses en Bretagne (ARCODAM)
- Observatoire régional de la parité
- Observatoire régional de la santé en Bretagne
- Observatoire du démantèlement de la centrale nucléaire des Monts d'Arée.
- Observatoire régional emploi-formation
- Parc naturel régional d'Armorique
- SABEMEN
- Syndicat mixte Brest Iroise
- Union régionale des offices de personnes âgées et retraitées
- Université de Bretagne occidentale
- Université de Bretagne Sud
- Université de Rennes 1
- Université de Rennes 2
- UROPAR

Par ailleurs, le Président du CESR assure la présidence de l'Observatoire régional du service public de l'électricité qu'il convoque et dont il conduit les travaux.

Comme dans chaque région de France, l'Observatoire régional du service public de l'électricité a été créé, auprès du Conseil économique et social de Bretagne, par la loi du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Cet observatoire a pour mission de **veiller aux conditions de mise en œuvre du service public dans la région**. Il comprend trente-cinq membres répartis en deux collèges : **un collège d'élus locaux** (Région, Départements, Communes) comptant dix-huit membres et **un collège de représentants des milieux économiques et sociaux**, comptant dix-sept membres.

## Sessions plénières 2001-2004

Quinze sessions plénières ont permis au CESR d'exprimer ses avis, de présenter et adopter ses auto-saisines et d'exprimer ses vœux, au cours de cette demi-mandature.

### 2001

- 6 novembre : session d'installation  
- En présence de M. Claude Guéant, Préfet de la région Bretagne
- 15 novembre : orientations budgétaires

### 2002

- 14 janvier : budget primitif de la Région
- 17 juin : réunion ordinaire
- 23 septembre : réunion ordinaire
- 12 novembre : orientations budgétaires  
- En présence de Mme Bernadette Malgorn, Préfète de la région Bretagne

### 2003

- 20 janvier : budget primitif de la Région
- 24 mars : session spéciale consacrée à l'avenir des retraites  
- En présence de : M. François Fillon, Ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité ; Mme Bernadette Malgorn, Préfète de la région Bretagne ; M. Josselin de Rohan, Président du Conseil régional de Bretagne
- 7 avril : schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
- 23 juin : réunion ordinaire
- 17 novembre : orientations budgétaires

### 2004

- 19 et 20 janvier : budget primitif de la Région et débat national sur l'avenir de l'école
- 21 juin : réunion ordinaire  
- En présence de M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne
- 27 septembre : réunion ordinaire  
- En présence de : Mme Bernadette Malgorn, Préfète de la région Bretagne
- 15 novembre : réunion ordinaire et de clôture de la demi-mandature,  
- En présence de M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne

## Le Conseil économique et social communique

Le Conseil économique et social s'il s'adresse en priorité au Conseil régional dont il est l'assemblée consultative, communique également ses travaux et avis à l'ensemble des autorités régionales et acteurs locaux ainsi qu'aux personnes intéressées.

### Les rapports, communications et contributions

L'intégralité des travaux du CESR est mise gratuitement à la disposition du public, sur simple demande.

### L'Avis Régional

Publication trimestrielle, l'Avis régional a pour objectif de présenter, sous forme synthétique les principales propositions et réflexions contenues dans ses travaux.

Diffusé à 7 500 exemplaires, l'Avis régional s'adresse notamment aux principaux "acteurs régionaux" à savoir les élus bretons, les services de l'Etat en Région, les représentants des organismes publics et parapublics, les chefs d'entreprises.

### Le Site Internet : [region-bretagne.fr](http://region-bretagne.fr)

Associé au site du Conseil régional, le site du CESR dans ses différentes rubriques (A quoi sert le CESR, Actualité et Coopération) retrace la vie du CESR notamment son actualité, sa composition, ses modalités de fonctionnement, la synthèse de toutes ses études et avis adoptés en séance plénière et les travaux menés en coopération avec d'autres organismes.

### La présentation orale des études

L'ensemble des travaux du CESR sont présentés à la presse écrite et audiovisuelle lors d'une conférence de presse avant chaque session plénière.

De plus, pour faire suite à la demande de certains organismes, les études du CESR peuvent également leur être présentées par les rapporteurs.

### L'Avis Interne

Bulletin mensuel interne, cette publication retrace la vie "au quotidien" de l'assemblée et de ses membres. Organisé autour de plusieurs rubriques (les décisions du Bureau, les représentations extérieures, la vie des commissions et des sections, l'agenda du Président, le planning des réunions ou encore les dernières publications des autres CESR), il est accompagné d'une revue de presse qui recense les articles parus sur le CESR.

### Les forums « Prospective »

Afin de poursuivre sa réflexion sur une thématique d'intérêt régional, le CESR organise régulièrement des forums « prospective ». Ces conférences-débats accueillent une personnalité experte dans le domaine retenu.

## *L'avis régional depuis sa création (1993-2004)*



• N°1 - 1993



• N°2 - 1993



• N°3 - 1993



• N°4 - 1994



• N°5 - 1994



• N°6 - 1994



• Hors-série - 1994



• N°7 - 1995



• N°8 - 1995



• N°9 - 1995



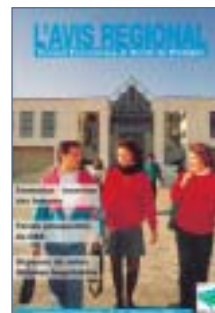
• N°10 - 1996



• N°11 - Mai 1996



• N°12 - Juil. 1996



• N°13 - Déc. 1996



• N°14 - Fév. 1997



• N°15 - Mai 1997



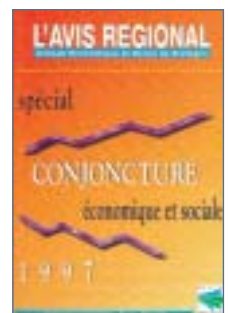
• N°16 - Sept. 1997



• N°17 - Déc. 1997



• N°18 - Mars 1997



• N°19 - Mai 1998





• N°20 - Juil. 1998



• N°21 - Oct.1998



• 22 - Janv. 1999



• N°23 - Mars 1999



• N°24 - Juin 1999



• N°25 - Oct.1999



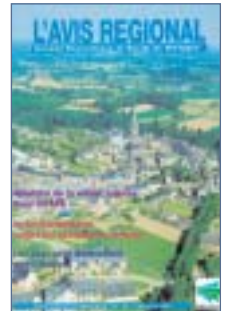
• N°26 - Janv. 2000



• N°27 - Avril 2000



• N°28 - Sept. 2000



• N°29 - Janv. 2001



• N°30 - Juin 2001



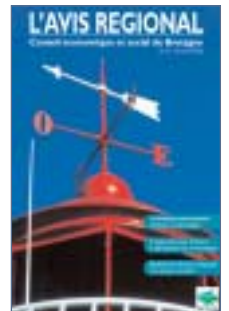
• Bilan - 1995/2001



• N°31 - Nov. 2001



• N°32 - Fév. 2002



• N°33 - Oct. 2002



• N°34 - Avril 2003



• N°35 - Oct 2003



• N°36 - Janv. 2004



• N°37 - Avril 2004



• N°38 - Sept. 2004

# L'équipe du Conseil économique et social de Bretagne

Ils ont travaillé dans les services du CESR entre 2001 et 2004

## Directeur

- Pierre Le Foll

## Adjoint au Directeur

- Marc Pol Le Deunff

## Chargée de la communication et du suivi de l'Assemblée

- Muriel Reymond

## Assistantes

- Laurence Éon-Manchon
- Puis, Marie-Noëlle Azé

## Secrétaires

- Valérie Planchais (Naël)
- Anne-Marie Mathieux (Lepeintre)
- Sylvie Nouvel (Chalmel)
- Stéphanie Vincent
- Solène Delépine

## Conseillers Techniques

*En charge de la Commission " Aménagement du Territoire, environnement " et des questions européennes*

- Sébastien Hamard

*En charge de la Commission "Cadre de Vie, Affaires sanitaires et sociales, culture et sport "et de la Commission " Formations, enseignement supérieur "*

- Claire Esculier
- Puis, Fabien Brissot

*En charge de la Commission " Développement économique, recherche "*

- Marc-Pol Le Deunff

*En charge de la Section " Prospective "*

- Florence Even
- Puis, Virginie Gicquel

*En charge de la Section " Mer-Littoral "*

- Sébastien Hamard

*En charge de l'Observatoire régional du service public de l'électricité et des questions européennes*

- Virginie Gicquel
- Puis, Janick Bérel (Fléjo)



# Sept orientations prioritaires pour la Bretagne

2001- 2004

*Bilan d'activités à mi-mandat*

*Numéro spécial, supplément à l'Avis Régional*

## **Directeur de la publication**

■ Y. Morvan

## **Rédaction**

■ Conseil économique et social de Bretagne

## **Conception/réalisation graphique**

■ Arcom Search © Rennes 2004

## **Crédit photos**

■ B. Demée ■ A. Lagoyer ■ M. Ogier ■ H. Panon



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

7, rue du Général Guillaudot - 35069 RENNES Cedex • Tél. : 02 99 87 17 60  
Site internet : [www.region-bretagne.fr](http://www.region-bretagne.fr) • e-mail : [cesr@region-bretagne.fr](mailto:cesr@region-bretagne.fr)

Les études du CESR sont téléchargeables sur le site  
Internet et disponibles sur simple demande.